

19

RAPPORT SUR L'EVALUATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

S O M M A I R E.

262

- I. Aperçu sur l'historique de l' I.N.R.S.
- II. Inventaire général des Immeubles, du mobilier
et du matériel.
- III. Etat des Recherches
- IV. Aspects financier et administratif
- V. Observations Générales sur le fonctionnement de l'I.N.R.S.
- VI. Programmes envisagés
- VII. Recommandations de la Commission.

MINESUPRES
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
B.P. 624 KIGALI
DATE ... 16/10/96

70x

252

I. APERCU SUR L'HISTORIQUE DE L'I.N.R.S.

- L'I.N.R.S. a succédé à l'ancien centre scientifique de Butare, connu à l'époque sous la dénomination de "Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale" en abrégé I.R.S.A.C., de droit congolais avant l'indépendance nationale.
- Par la convention belgo rwandaise signée le 30 octobre 1964 tout en étant une institution de droit rwandais, la gestion de l'I.N.R.S. fut confiée au Ministère de l'Education Nationale et de la Culture de Belgique. Le Gouvernement rwandais mettait ainsi à la disposition du Gouvernement Belge, les terrains, l'infrastructure et l'équipement du centre décrits dans un inventaire établi de commun accord au 31 décembre 1964.
- Dans ladite convention, il a été créé un comité paritaire belgo-rwandais composé de 12 membres au maximum ayant pour mission de suivre l'application de la convention et d'émettre des recommandations et avis sur les activités de l'I.N.R.S.
- Le Directeur de l'I.N.R.S. était désigné par le Gouvernement Belge et agréé par le Gouvernement rwandais.
- La tutelle administrative devait s'entendre dans ces termes :

Le Gouvernement rwandais, sans préjudice aux dispositions de la convention précitée confie à son Ministre ayant les affaires culturelles dans ses attributions le pouvoir de traiter avec les autorités de l'I.N.R.S. de toute question susceptible de se poser sur le plan rwandais relativement à l'Institut dans l'intervalle entre deux séances du comité paritaire.
- La Gestion financière, l'exécution des commandes et certaines activités de tous ordres en Belgique furent confiées au patrimoine du Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren.
- En 1969, le comité paritaire proposa aux Gouvernements rwandais et belgo la création d'un poste de Directeur adjoint universitaire et de nationalité rwandaise s'intéressant à la recherche.
- d'un comité de gestion composé du Directeur adjoint et des chercheurs permanents les propositions sont contenues dans la recommandation 1970/I
- La lettre N° 53/5110/ A.C. du 6 janvier 1971, le Ministre de la Coopération Internationale proposa la candidature de Monsieur RUGAMBA Cyprien au poste de Directeur-Adjoint de l'I.N.R.S.
- La lettre N° 675/C.319.I.03 C/JBR du 1er mars 1972 du Ministre de la Coopération Internationale signifie à l'Ambassade belge à Kigali la volonté de confier la direction de l'I.N.R.S. à un Rwandais et le maintien de Monsieur d'Hertefelt comme conseiller du Directeur.
- La recommandation 1972/I du comité paritaire du 8 mars 1972 confirmait la nécessité de nommer un Directeur rwandais et un conseiller scientifique et administratif. Lors de la séance du comité paritaire du 24 mars 1973, il fut soulevé le problème de l'avenir de l'I.N.R.S. avec les missions temporaires des chercheurs belges et la non permanence à Butare du conseiller scientifique et administratif.
- Par la lettre du 25 juin 1974 émanant de l'Ambassade de Belgique à Kigali, le Ministre de l'Education Nationale a été mis au courant de l'accord belge sur la proposition de Monsieur RUGAMBA Cyprien comme Directeur de l'I.N.R.S.
- Depuis cette date jusque fin décembre 1976, la Direction fut assurée par Monsieur RUGAMBA Cyprien assisté par Monsieur Marcel d'Hertefelt comme conseiller scientifique et administratif.
- Lors de la séance du comité paritaire d'avril 1976, il a été question du renouvellement de la convention Belgo rwandaise du 30 octobre 1964 concernant l'I.N.R.S. à Butare.

C'est ainsi qu'il fut entendu à cette séance que si la seconde convention était conclue débiterait le 1er janvier 1977 puisque les crédits inscrits au budget belge pour 1976 s'entendaient pour toute l'année.

.../...

En date du 6 janvier 1976, l'Ambassade de Belgique à Kigali rappela la situation en insistant sur la nécessité d'une nouvelle convention belgo-rwandaise.

L'avant-projet de seconde convention établi par l'Ambassade de Belgique au Ministre de l'Education Nationale par la lettre N° 330/04.03. BI/Bilat/Fin du 26 janvier 1977 émanant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Par la lettre du 27 janvier 1977, le Ministre de l'Education Nationale a adressé une contre-projet rwandais en insistant sur la signature de la nouvelle convention le plus rapidement possible.

A partir de janvier 1977, plusieurs activités de recherche et d'administration furent suspendues. Même une partie du personnel fut congédiée pour des raisons d'ordre budgétaire avec toutes les conséquences sociales que cela comporte. Effectivement, l'I.N.R.S. était au bout de ses moyens financiers. Entre temps, au budget ordinaire du Ministère de l'Education Nationale, il avait été retenue 16.000.000 francs pour le fonctionnement de l'I.N.R.S.

Le Ministre de l'Education Nationale jugera nécessaire, avant d'engager les fonds du Gouvernement, une mission auprès de l'I.N.R.S. pour se rassurer exactement de ce qui se passe dans cet Institut aussi bien sur le côté administratif que financier. A cet effet, le rapport N° 07.09/SF/I442 du 28 avril 1977 dont copie en annexe établi par le Chef de Bureau du Contrôle Financier relate la situation du personnel et contient les observations et les propositions qui ont retenu l'attention du Ministre de l'Education Nationale qui a estimé la création d'une commission d'évaluation de l'I.N.R.S. voir sa lettre N° 07.01/SF/I633 du 13 mai 1977.

Cette lettre demandait des représentants à cette Commission respectivement de la Présidence, du Ministère du Plan, du Ministère des Finances et de l'Economie et du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

La lettre N° 595/OI.2I du 25 mai 1977 émanant de la Présidence de la République Rwandaise a reconnu le bien fondé la création de la Commission de cette évaluation qui permettra au Gouvernement de mieux suivre, insérer le programme de recherche de l'Institut National de Recherche Scientifique dans le cadre de la politique nationale de Recherche Scientifique. la commission a effectué sa mission du 1er juin au 18 juin 1977 mais les représentants de la Présidence, des Ministres des Finances et de l'Economie, des Travaux Publics et de l'Equipement n'ont pas pu pour des raisons d'autres services aussi urgent participer à cette mission.

Le travail proprement dit a été effectué par :

- 1° MUSENERA Denys, Chef de Bureau du Contrôle Financier à l'Education Nationale qui présidait la mission.
- 2° MANIRAGABA-BALIBUTSA, Chef de Bureau à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.
- 3° GATORANO Faustin, Chargé de la Division des Ressources Humaines au Ministère du Plan.

La Commission a joui de la collaboration du Directeur de l'I.N.R.S. des chercheurs stagiaires et du personnel qualifié de l'Institut ainsi que des avis des divers personnages et services s'intéressant aux activités de recherche.

N.B. : Etant donné que jusqu'à ce jour l'I.N.R.S. n'était régi par aucune loi organique si ce n'est la convention belgo-rwandaise. 30 octobre 1964, au projet d'Arrêté présidentiel portant création de l'I.N.R.S. a été transmis par lettre N° 07.22/082I du 14 mars 1977 à Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise.

C'est au 2 avril 1977 que la nouvelle convention belgo-rwandaise a été signée entre le Royaume de Belgique et République Rwandaise au sujet de l'Institut National de Recherche Scientifique du Rwanda à Butare avec effet rétroactif au 1 janvier 1977.

II. INVENTAIRE GENERAL DES IMMEUBLES, DU MOBILIER ET DU MATERIEL DE L'I.N.R.S.

PATRIMOINE :

- 1) Grand bâtiment
- 2) Bloc des laboratoires
- 3) Bloc garage et ateliers
- 4) Maisons
- 5) Terrains
- 6) Bois
- 7) Citerne
- 8) Routes
- 9) Véhicules

1) Grand bâtiment (à étage)

Rez-de-chaussée :

- Comptabilité
- Secrétariat + dépôt Musée
- 2 salles du Musée + Bureau de Direction
- Herbarium (salle de préparation d'herbier + 2 bureaux)
- Muséologie
- Histoire
- 2 W.C.

Etage :

- Bibliothèque
- Salle de conférence
- Département de linguistique (salle commune + salle d'enregistrement + I bureau)
- I W.C.

2) Bloc des laboratoires :

I petit immeuble à deux salles et 2 petits magasins prêtés
à la FAO

- 2 bureaux de la F A O
- I chambre noire
- I bureau pour l'ethnomusicologie
- I salle pour imprimerie Offset
- 2 salles pour le conservatoire
- I local pour 4 W.C.
- I local pour le groupe électrogène (propriété privée de la FAO)

.../...

-/.....

Cuisine : I garde à manger peinte en blanc, I étagère murale peinte en blanc
I évier complet, I frigo, I cuisinière à gaz.

Toilette N° 1 : I lavabo complet, I W.C. complet, I porte papier hygiénique
I petit miroir.

Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, I porte savon, I chauffe-bain à gaz, I tuyau pour chauffe bain à gaz, I lavabo, I porte savon, I miroir, I porte-manteau.

Toilette n° 2 : I W.C. sans couvercle, I porte papier hygiénique sans tige.

Chambre à coucher n° 2 : I étagère triple murale, 2 petites étagères fixés au mur.
I miroir, 2 petites armoires pour lampe à chevet, I table
I étagère peinte en gris, 2 lits d'enfant, I matelas d'enfant, I matelas, 2 oreillers.

Chambre à coucher n° 1 : 2 lits, I matelas, I oreiller, I garde robe en bois murale,
I garde robe murale, I petite étagère, fixée au mur, I chaise,
7 porte manteaux, I lit d'enfant, I matelas d'enfant, I table
(en mvura 130 cm X 65 cm), I pargne d'enfant,
I oreiller, 2 lits, 2 matelas.

INVENTAIRE MAISON N° 2

Bureau : I bureau (en bois mvura) 180 cm X 100, I chaise (en bois mvura)
I petite table (en bois mvura) 100 cm X 60), I étagère fixée au mur (bois libuye), I étagère (en bois mvura)
2 étagères murales, I lit (en bois mvura), I matelas (BEKA)
3 oreillers, I chauffe bain électrique, 7 rideaux.

Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, I porte savon double, I pharmacie, I W.C. complet, I brosse pour W.C., I porte papier hygiénique, I étagère peinte en blanc, I tabouret peinte en blanc, I lavabo, I porte verre, 2 rideaux.

Chambre à coucher : 2 lits, 2 matelas (BEKA), 2 oreillers, I table en bois mvura 100 cm X 60), 3 lampes à chevet, I table ronde à chevet,
I garde robe, I cadre à photo, I miroir, I porte manteau fixé au mur, I étagère murale, I garde robe murale, 8 rideaux.

Chambre d'enfant : I armoire murale, I étagère murale, I petite étagère murale, I lustre en bois, 7 rideaux.

Sallon : I table ronde (en mvura) pieds métalliques, I divan + 6 coussins, (en mousse), 3 fauteuils + 6 coussins, (en mousse)
3 fauteuils + 6 coussins (en mousse), I tapis, 2 coussins (en coton), I tabouret, 2 lampes à chevet, 4 rideaux.

Salle à manger : I table (en mvura) 150 cm X 80 cm), 3 chaises (en mvura), 2 tables métalliques à chevet, I petite étagère (en mvura), I grande armoire (en mvura), I lustre en bois, I panneau en bois fixé au mur comme étagère, 3 rideaux.

Magasin : 2 étagères.

Cuisine : 2 tables peintes en blanc (120 cm X 80), I frigo, électrique, 2 longues chaises (en ruban bleu) 3 chaises (en mvura), 5 tabourets en mvura, I garde à manger, I cuisinière à gaz, I évier complet, I petite étagère fixée au mur, 2 porte manteaux, I filitre à eau, I détenteur, I tuyau à gaz, I tuyau à gaz, I cuisinière en bois, I table (en mvura) 130cm X 8P), I étagère peinte en blanc, I étagère fixée peinte en blanc.

.../....

A l'entrée : I banc en pailles, I cadre de photo, I porte manteau.

INTENTAIRE MAISON N°3

Sallon : I divan, 7 fauteuils, I table ronde (pieds métalliques) I chaise, I lustre avec 4 paniers abat-jour, 8 rideaux, 10 coussins.

* Chambre annexe n°1 : 2 lits, 2 matelas, I lampe à chevet, I tabouret, I armoire (comme garde robe), I table, avec formica (120 cm X 60), 2 rideaux.

, Salle à manger : I table (en muvura) 220 X 91 cm) 8 chaises (en bois), 5 chaises métalliques, I buffet, I armoire vitrée, I armoire surmontée d'une étagère, I lustre en bois, 4 rideaux.

W.C. : I lavabo, I miroir, I porte essuie-mains, I.W.C. complet, I porte papier hygiénique,

Living : I lit + I matelas, I armoire.

Magasin : 2 étagères.

Chambre à coucher n° I :
2 lits + 2 oreillers, I Lit pour enfant + matelas, I lampe à chevet, 2 étagères murales, 7 rideaux, I porte manteau fixe.
I miroir, 2 garde robes, 2 rideaux, I chaise.

Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, I porte savon, I W.C. complet, I brosse pour W.C. , I chauffe bain à gaz, I porte papier hygiénique sans tige, I lavabo, I porte verre, I porte savo, I porte brosse à dent, I petite étagère peinte en blanc, I priyr armoire peinte en blanc pour souleirs, I petite étagère peinte en blanc fixe (pharmacie), I petite étagère fixe peinte en blanc.

Chambre à coucher n° 2 :
I lit double, I matelas, I lit pour enfant peinte en blanc, 2 couvertures, 7 rideaux, I tablet de chevet peinte en blanc.

, Cuisine : I frigo, I cuisinière à gaz, I tuyau à gaz, I lampe coleman, I table 135 cm X 82, I étagère peinte en blanc, I évier complet, I garde à manger, I table peinte en blanc (120 cm X 82), I tabouret, I chaise, I étagère peinte en blanc.

Chambre annexe : I lit + I matelas, 3 rideaux, I fauteuil.

Pavillon : I lit + I matelas + I oreillet + 2 couvertures en laines, I table (en muvura 120 cm X 90), I chaise, I armoire fixe avec 4 portiers, I étagère fixe avec 4 portiers (surmontés)
I armoire fixe, I étagère fixe (surmontée) 2 rideaux, 2 petits rideaux, I cadre à photo, I étagère fixe, I lampe à gaz, I table de chevet peinte en noir, 2 petite étagères fixées au mur

Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, I chauffe bain électrique, I tabouret peint en blanc, I W.C. complet, I lavabo, I porte verre, I porte brosse à dents, I miroir, I petit rideau, I porte essuie-mains, I porte papier hygiénique, 2 étagères murales, I chaise.

INVENTAIRE MAISON N° 4 .

Cuisine : I cuisinière à gaz, I détenteur, I tuyau à gaz, I étagère peinte en blanc, I petite étagère peinte en blanc, 2 tables peinte en blanc, I table pour repasser, 2 tabourets, I évier, I porte savon. I garde manger peinte en blanc, I petite étagère fixée au mur, I frigo, I petite table pieds métalliques.

, Magasin : 2 étagères murales .

Salle à manger : I buffet, I table à manger (en muvura 195 cm X 80 cm) , 8 chaises, I armoire, I petite table, I baquet en pailles, I plateau.

Toilette : I W.C. complet, I porte papier hygiénique, I lavabo complet, I miroir, I porte essuie-mains, I porte manteaux fixe.

.../....

INVENTAIRE MAISON N°4 (suite)

- A l'entrée : I petite étagère fixe.
- Salle de séjour : 4 fauteuils, I divan, I table ronde (en movura pieds métalliques)
2 étagères murales, I table, I bouquet en pailles, I étagère porte
manteau fixée au mur, 5 rideaux.
- Living : Itabouret, I étagère, peinte en blanc, I étagère, I porte manteau.
- Bureau : I bureau, 2 chaises, I étagère peinte en blanc, 3 étagères.
- Chambre à coucher n°1:
I lit, I matelas, I oreiller, I armoire, I miroir.
- Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, 2 porte essuie-mains,
3 porte-manteaux, 2 W.C. complets, I porte papier hygiénique,
I lavabo, I miroir, 3 porte verres, 2 porte savons, I porte
brosse à dents, I tabouret, I étagère peinte en blanc,
I chauffe bain électrique, I pharmacie, I étagère fixe peinte
en blanc, I brosse pour W.C.
- Chambre à coucher n° 2 : 2 lits, 2 matelas, 2 oreilles, I table à chevet,
I étagère fixe, I étagère pour les souliers, I garde robe,
I table (en movura), I miroir.
- Chambre à coucher n° 3 :
2 lits, 2 matelas, I oreiller, I natte, I étagère fixe,
I porte essuie-mains, I lavabo, I porte savon, I miroir,
2 garde robes, I lits sans matelas.

INVENTAIRE GUEST-HOUSE/ MESS/

- Chambre n° I /: 2 lits, 2 matelas, 2 couverture en laine, 4 draps de lit,
2 oreillers, I table (128 cm X 75) en formeca, I table à
chevet (60 cm X 60)
2 chaises, I armoire, I étagère, I porte manteau fixé au mur,
2 porte-manteaux, 2 paniers, 7 rideaux.
- Chambre n° 2 : I lit double, (pieds métalliques, I matelas, 2 couvertures
en laines, 2 draps de lit, 2 oreillers, I table à chevet
(91 ½ X 44 ½ en formeca), 2 chaises, 2 armoires, I étagère,
I bureau ' en movura), I table (en movura 210 cm X 20 cm) I
panier, 6 cache photos), 2 porte manteaux, I porte manteau
fixé au mur, 2 rideaux.
- Chambre n° 3 : 2 lits, 2 matelas, 4 couvertures en laines, 4 draps de lit,
2 oreillers, I table à chevet en formeca (80 cm X 8),
2 chaises, I armoire, I porte à manteau fixé au mur, I panier
I cache photo, I lampe à chevet, 2 rideaux.
- Chambre n° 4 : 2 lits, 2 matelas, 4 couvertures, 4 draps de lit, 2 oreillers,
I table à chevet en formeca (60 cm X 60) I étagère, I armoire
I table en formeca(80 cm X 8), 2 chaises, I armoire,
I porte manteau fixé au mur, I panier, I cache photo, I lampe
à chevet, 2 rideaux.
- Chambre n° 5: 2 lits, 2 matelas, 4 couvertures en laines, 4 draps de lit,
2 oreillers, I table à chevet en formeca (60 X 60),
I étagère, I miroir, I table en formeca (80 X 8 cm),
2 chaises, I miroir, I cache photo, I porte manteau fixé au
mur, 4 porte manteaux, I rideau, I porte-bougie, I garde
robe (en formeca).
- Toilette : I W.C. complet, I porte papier hygiénique.
- Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, I lavabo complet, I miroir,
2 rideaux, I porte essuie-mains, I porte savo 2 porte manteaux,
I chauffe bain électrique, 2 essuie mains.

.. / ...

INVENTAIRE GUEST-HOUSE / M E S S : (suite)

- Office : I lavabo complet, I porte savon, I miroir, I porte essuie-mains, I essuie-mains.
- Salle de séjour : 6 fauteuils, 4 fauteuils, 8 coussins pour les fauteuils, I divan, 9 coussins pour divan, I divan, I matelas pour divan, 2 coussins pour divan, I table ronde, I table (en muvura) II sur 55 cm, 2 tambours, 4 tables à manger (en formeca) 80 sur 80 cm, 4 chaises, 2 nappes de table à manger, 5 armoires (en muvura, I garde-robe, I étagère, I lampe à chevet, 2 lustres fer forgé + bois, I3 rideaux, 5 porte-bougies fer forgé, 3 cache photos, 3 paniers, 2 bacs en fibre, I masque homme, 2 statuettes en bois, I2 couvertures en laines (réserves) 25 draps de lit (réserves), 8 essuie-mains (réserves), I0 nappes, 5 gants pour se laver, 2I serviettes, 6 costumes pour les boys.
- Douche : I douche complètes, I nappe en plastic, I chauffe bain à gaz, I porte manteau fixé au mur, I lavabo complet, 2 porte essuie-mains, I porte savon , I miroir, 2 essuie-mains.
- Toilette : I toilette complète, I porte papier hygiénique, I lavabo complet, I porte savon, I miroir, 2 porte essuie-mains, I essuie-mains, I porte manteau fixé au mur.
- Cuisine ; I cuisinière à gaz, I vidange de bonbonne à gaz, I tuyau à gaz, I détendeur, 3 tables dont I en formeca (2I0 cm X 80) 2 en bois(200 cm X 80, - I7I X 52cm), I étagère peinte en blanc, I évier complet, I chaise, I couverture en laine usée pour repasser, I drap de lit usé pour repasser, I frigo, I armoire, I garde à manger, I cuisinière à bois, I bac.

GUEST-HOUSE (Mess) Appartement :

- I baignoire, I douche téléphone, I chauffe bain électrique, I W.C. complet, I porte papier hygiénique, I lavabo complet, I porte -essuie-mains, 2 essuie-mains, 2 étagères.
- Chambre à coucher : I lit double, 2 matelas, 4 draps de lit, 2 couvertures, 2 oreillers, 2 rideaux, I garde-robe, 4 porte-manteaux, I chaise, I miroir, I porte manteau fixé au mur, I étagère fixé au mur, I porte-bougie, I cendrier en bois, I cache photos.
- Sallon : 2 fauteuils, 2 divans, 2 tables en formeca 60 sur 60 cm, I étagère, 4 rideaux, 2 cache photo, I lustre.
- Salle à manger : 2 tables (en muvura I80 cm sur 90 - I30 cm sur 64 cm) 4 chaises, I nappe en plastic, I nappe en tissus, 3 armoires, 2 rideaux, I cache photo.
- Chambre à coucher pour enfant : I lit, I matelas , I couverture en laines, 2 draps de lit, I oreiller, I chaise, I armoire, I lampe à chevet, I étagère fixé au mur, 2 étagères, 2 rideaux.

- Cuisine : I cuisinière à gaz, I tuyau à gaz, I détendeur, I évier complet, 2 étagères fixées au mur peintes en blancs, I étagère, I table peinte en blanc 2I5 cm X 49), I frigo

MAGASIN GUEST-HOUSE :

Affaires Marcel DETHIER :

- amplificateur SANSUI au 999
 - Zœure disque SANSUI MC 50
 - Enregistreur SANSUI SE 7700
 - Reux Baffles (AKAI)
 - I compas + I rapporteur, 2 équillers (plastique)
-/...

I.N.R.S. :

I grande casserole sans couvercle
 6 assiettes à dessert plates
 6 assiettes à soupe
 6 assiettes à dessert en verre
 6 grandes assiettes plates
 I pot à lait (métail)
 3 assiettes à soupe
 II tasses et I3 sous-tasses
 8 cuillers à soupe
 II fourchettes
 I8 couteaux
 6 cuillers à café
 I louche à sauce
 I couteau à éplader
 I bassin plastique
 2 pôêles
 2 casseroles à manche
 I louche
 I forme à gateau
 3 formes à flancs
 I rouleau à patte
 I grand thermos
 2 passe-vita
 I grande casseroles aluminium + couvercle
 2 plats
 I sucrier métal sans couvercle
 I sucrier avec couvercle
 2 boîtes compctes de pommes
 4 savons
 2 bouteilles huile vinaigre
 2 boîtes d'asperges
 I bouteille Kétdup
 I flacon piment
 I flacon moutarde
 I flacon pickles
 I flacon aignos blanc
 2 boîtes saucières
 I boîte des sardine
 I boîte ponding
 I falcon peitis aignos
 2 boîtes d'asperges
 3 boîtes sardines
 3 bouteilles de cognac
 2 demi bouteille de cognac
 2 bouteilles et demi grand marnier
 I bouteille vin blanc
 1/2 bouteille martini
 33 bouteilles primus
 I filtre à eau Berkefeld
 9 boîtes compotes
 2 caisses coca
 I caisse de Soda + 4 bouteilles
 IO verres primus
 I sac de café
 2demi bidon huile saladin
 2 savon cadum
 I ventilateur
 IO sachets matériels de nettoyage
 2 compte godets
 I ravier en verre

REMISE-REPRISE LE 05 NOVEMBRE 1976.

I. Argenterie :

I soupière avec couvercle
I saucière
I plat rond
2 plats ovales
I plat à pain
I cafetière
I pot à lait
I grand plat de service
I légumier avec couvercle
13 petites cuillers à moka
12 couteaux à poisson
20 fourchettes à hors d'oeuvre
9 couteaux à viande (8 + 1)
11 couteaux à hors d'oeuvre
13 cuillers à soupe (12 + 1)
8 cuillers à hors d'oeuvre
12 grandes fourchettes
11 grandes cuillers à café (8 + 2 + 1)
I pince à sucre
I Grand couteau à viande
I grande fourchette à viande
2 cuillers de service

II. Vai

II. Vaisselle :

26 grandes assiettes plates
23 assiettes à hors d'oeuvres
11 assiettes creuses
11 tasses à café (grandes)
13 tasses à moka
11 sous-tasses (grandes)
12 sous-tasses (petites)

III. Verrerie :

8 coupes à dessert
17 coupes à champagne (15 + 2)
17 verres à eau (10 + 4 + 3)
18 verres à vin rouge (moyenne)
12 verres à vin blanc (petits)

REMISE ET REPRISE GUEST-HOUSE ; Le 05 NOVEMBRE 1976.

I. Cuisine :

10 grandes casseroles en aluminium (dont 1 sans couvercle)
2 petites casseroles aluminium avec manche
I casserole à pression
3 cafétières aluminium
I cafetière métale
6 poêles
3 passoires
2 mulins à café manuel + électrique (un manche pas)
I casserole à frites
I grande casserole à trites rectangulaire
2 thermos
I passoire plastique
2 louches
2 écumeurs
3 rapès
2 fouets
I fouet à manivelle
3 passoires

...../.....

I. Cuisine (suite)

I passe-purée
2 hachoirs
I palette
I diffuseur de chaleur
6 cuillers bois
2 fouets mécaniques
I couvre-boîte
I maillet
3 cuillers à salade
I mixer
I couteau
7 formes paires
10 formes plans
I forme à gâteau
I bassin plastique
I coupe persil
I entenoire verre
I presson citron
I filtre à café plastique.

2. Office : 4 plats profonds (porcelaine blanche)
2 soupières + 2 couvercles
3 plats ronds
3 saucières
I bol verré taillé
I bol pyreux avec couvercle
2 assiettes rondes pyreux
I plat ovale verre
I plat ovale porcelaine
2 plats ovales métal
I plat dessert
2 grandes cafétières (I verre + I porcelaine)
I bol d'un litre gradué
I passoire plastique
I bol verre
I moulin à viande
I mélangeur
I entonoir
I fer à repasser électrique
I fer à makala
6 seaux plastiques
2 bassins galvanisés
2 filtres à eau.

3. Armoire

grande salle :

17 assiettes à soupe
20 grandes assiettes plates
18 petites assiettes plates
42 sous-tasses
33 tasses
3 verres à whisky
7 verres à vin
31 verres ordinaires à bières
5 verres plastiques
12 verres à limonade
I petit verre
14 cuillers à café
29 fourchettes
2 couvre-bouteilles et boîtes
11 grands couteaux
11 petits couteaux
15 couteaux (grand modèle)
11 cuillers à soupe
8 grands cuillers à soupe
3 cuillers de service
.../...

Armoire grande salle (suite)

I fourchette
2 louches
5 grands couteaux (viande)
I couteau beurre
2 couvre boîte et bouteille.

INVENTAIRE APPARTEMENT 6 B.

Salle de séjour :

I table, à manger I75 sur 75 (en muvura), 3 chaises, I long banc, I étagère murale, I buffet, 3 petits bancs en pailles, 2 fauteuils, 4 coussins, I table salon, I divan + I matelas + 4 coussins + I couvre lit, I petit matelas, 4 rideaux, I pot en bois pour fleurs.

Cuisine :

I table, I armoire, I frigo, I étagère, I évier, I rideau.

Chambre à coucher :

I lit, I matelas, I oreiller, I table, ronde, I chaise, I garde robe, 2 rideaux, I cache à photo, I miroir, I armoire vitrielle, I porte-manteau, I bureau.

Magasin :

I étagère triplex.

Salle de bain :

I W.C. complet, I Porte papier hygiénique sans tige, I étagère murale, 2 rideaux, I porte savon, I baignoire, I douche téléphone, I table, I chauffe bain électrique, I brosse pour W.C.

INVENTAIRE APPARTEMENT 6 A

Salle de séjour :

I table à manger (en muvura I30 cm X 90), 4 chaises, I long banc, I table de salon (en muvura I00 cm X 47), 2 fauteuils (en muvura I00 cm X 47), 2 fauteuils (en muvura) + ruban, I divan + I matelas, I banc (en pailles), 2 tabourets, (en muvura 50 cm X 30), I buffet (en muvura) I étagère, 4 rideaux, I lustre, 2 lampes à chevet.

Chambre à coucher :

I lit, I matelas (BEKA) I étagère, I petite armoire, I table (en muvura I20 cm X 90), 2 chaises, I lampe à chevet, I garde robe en bois muvura, I classeur métallique, 2 rideaux.

Magasin : 2 étagères.

Cuisine :

I cuisinière à gaz, I vidange de bonbonne à gaz, I tuyau de bonbonne à gaz, I détendeur, I frigo, I tabouret, 3 porte manteaux fixés au mur, I garde à manger (en muvura, I chaise, I table (en muvura), I chaise, I table (en muvura), I chaise, I table (en muvura) I00 cm X 74, 2 étagères fixées au mur, I étagère, I filtre à eau, I évier, 4 rideaux.

Salle de bain :

I W.C. complet, I porte papier hygiénique, I porte essuie-mains, I lavabo complet, I miroir, I porte savon, I baignoire, I douche téléphone, I chauffe bain électrique, 2 rideaux.

INVENTAIRE MAISON N° 7 :

Salle de séjour : I divan + 6 coussins, 4 fauteuils + 8 coussins, 2 buffets (en muvura) I table à manger (en muvura) I50 cm X 80), 7 chaises, 2 rideaux I applique fer forgé, I lustre fer forgé, I table (en sipler I90 X 80).

.../....

INVENTAIRE MAISON N° 7 (suite)

- Chambre Bureau : I table (120 cm X 85), 2 chaises, I étagère, I rideau.
- Chambre à coucher : 2 lits + 2 matelas + 2 oreillers, I table (100 cm X 85), I petite armoire, 2 rideaux.
- Salle de bain : I.W.C. couvercle cassé, I lavabo, I miroir, I douche téléphone cassé, (remplacé par locataire), I étagère (2 pièces) + 2 rideaux, I rideau, I baignoire, I brosse de W.C.
- Cuisine : 2 table + 2 étagères, I évier, I cuisinière à gaz, I filtre à eau, 2 étagères fixées, I chauffe bain à l'extérieur, I frigo, .
- Magasin : 2 étagères.
- Chambre annexe : 2 étagères + 4 rideaux, 2 lits + 2 matelas + 2 oreillers, I tapis, I garde robe, I petite armoire, 3 rideaux, I douche, I W.C. complet, I lavabo, porte savon, I banc en bois.

INVENTAIRE N° 8

- Sallon : 4 fauteuils + 8 coussins, I table ronde (pieds métalliques) 4 tabourets, I armoire, I petite étagère.
- Salle à manger : I table en muvura (175 cm X 75) , 5 chaises, I buffet (en muvura), 3 étagères murales, I petite table en muvura 105 cm X 51, I porte manteau, I lustre forgé.
- Bureau : I étagère fixée au mur, I armoire fixée au mur, I petite étagère, I bureau en muvura (155 X 90 cm, 4 chaises.
- Cuisine : I frigo, I armoire murale, I chaise, I évier, I petite étagère, peinte en blanc fixé au mur, I cuisinière à gaz, I filtre à eau, I table en (muvura 150 cm X 80) I étagère fixée au mur peinte en blanc, I garde à manger, I table en muvura 182 cm sur 83, I table + étagère peinte en blanc.
- Magasin : I étagère fixée au mur.
- Salle de bain : I baignoire, I douche téléphone, 2 porte-essuie-mains, I petite pharmacie, I lavabo, I porte savon, I W.C. porte papier hygiénique, I chauffe bain à gaz, I armoire.
- Chambre d'enfants : 2 lits l'une dessous de l'autre, I lit d'enfant, 3 armoires murales.
- Chambre à coucher : I lit double + étagère, I matelas double, 2 bancs en bois, I petite étagère fixé au mur, I étagère fixée au mur, I armoire murale.
- Chambre annexe : I petit bureau (en bois mukurizo), I chaise, I lit, I étagère, I W.C. complet, I lavabo, I étagère.

.../....

INVENTAIRE MAISONS CAMP MAMBA

- Maison n° 10 BIZIMANA S. 4 fauteuils sans coussins, I petit bureau pour enfant, I étagère à un rayon, I armoire avec 5 tiroirs (armoire double + 5 tiroirs), I garde robe métallique, I lit + I matelas mousse, I lit d'enfants sans matelas, I miroir, I lavabo, I W.C. (dans flotteur), I baignoire, I porte essuie-mains, I chaise, I armoire (surmontée d'une étagère) I pharmacie.
- Maison n°, TONERO ET KAREKEZI :
2 lits de camp métalliques.
- Maison N° 7 à Mutagoma 4 fauteuils + 8 coussins .
- Maison n° 6 RUKE ZANGANGO : I table (I20 cm X 20) , I table pliante, 2 étagères, I petite armoire, 2 tabourets, I porte manteau, I lit + I matelas.
- Maison N° 5 MUSONI I petit bureau, 4 tabourets, 3 caïchaïses, I matelas mousse, I table peinte en blanc, I étagère, I lampe à pétrole.

INVENTAIRE MAISONS DE NGOMA :

- Maison n° 312 NTAWILINDA : I étagère, I lit, I table, I long banc
- Maison n° 315 MUMBA : I table à manger, 7 chaises, I divan + I matelas (beka), I table , I petite table, I lit + I matelas, I petite armoire, I petite étagère peinte en blanc, I garde robe, I lit pour enfant + matelas.
- Maison n° 309 SEMABINGA :
2 chaises, I tabouret, I cadenas.
- Maison n° 299 BANABAKINTU : I petite étagère, I cadenas.
- Maison n° 304 MWASAMBALA : 2 lits pour enfants sans matelas, I lit sans matelas, I étagère (bois libuye).

.../...

- 2 paquets de fiches brouillons
- I rouleau de papier en polyéthylène
- 238 fardes Romeo "slide fact"
- 104 fardes Romeo "Systems"
- 45 classeurs à leviers
- 4 sous-mains de bureau (avec buvard)
- 6 buvards pour dito
- 2 machines à écrire Hermes a) n° 74I5567, b) 74I556I
- 62 paquets I/2 de 500 Feuilles duplic F²
- 3 paquets de 500 Feuilles de papier duplic Q²
- * I Compat "ORININAL Sotter" avec accessoire complet
- I Compat "PROEBSTER" avec accessoires complètes
- I porte scotch-tape
- 2 paquets de 500 feuilles de papier de photocopie "Copy paper"
- 2 paquets de 500 feuilles de papier de photocopie "manual intermediate"
- 22 paquets de carbones noirs
- 2 petites paires de ciseaux de labo
- 4 cadenas sans clefs
- I boîte de colle photos
- I Ampoule de 15W -6V- II3352
- 2 sifflets
- I Magnete "WICO"
- 3 boîtes d'agraffes
- I petite loupe
- 250 negative slow offset
- 250 Aluminium offset
- 1000 Masters offset
- 2268 Feuilles quadrillées doubles
- I registre ligné
- I registre quadrillé
- I paquet de papier quadrillé
- 46 serre-livres noirs
- 26 crayons ordinaires
- 2 Agraffeuses "BATES"
- 4 Perforateurs "Leits"
- 4 tempons "Pelican"
- 6 paires de ciseaux
- I paire de grands ciseaux
- 47 rubans noir pour machine à écrire
- 310 bics noir-bleu
- I bic rouge
- 10 boites de flacons tippex
- 90 pochettes tipp-Ex
- 5 tubes de colle Durofix
- 7 lacons vernis corrector
- 12 encre de chine noire
- 5 marqueurs noirs
- 5 " bleux
- 5 " rouges
- 5 " verts
- 53 flacons d'encre pour marqueur
- I film Plus - X Pan
- 5 paquets d'enveloppes - Avion avec entête
- I paquet d'enveloppes blanches avec entête
- 8 paquets I/2 de papier pellule avec entête
- 8 paquets de punaises
- 6 papiers collants en plastic gommé
- 6 scotch-tape
- I boîte de styles pour marquer les stencils
- 4 lattes plastic 50 cm
- 3 lattes plastic 30 cm
- 5 equerres de différentes dimensions
- 4 paquets de 1000 feuilles de pap. pellule Q²
- 3 paquets I/2 de pap. pellule blanc Q²
- 13 gommes pour machine à écrire
- 4 feutres noirs

.../...

12 crayons de couleur gras
13 boîtes d'attache-tout moyen
35 " " " petit-modèle
20 " " " grand-modèle
2 boîtes de liens élastiques n° 65
2 " " " n° 16
4 rouleaux pour machine à calculer petit modèle
39 boules de ficelles fines
425 enveloppes avion sans entête
411 " kaki moyenne
181 " " grande
5 grosses ficelles
183 cahiers d'écadier
1 rouleau de papier Kraft pour emballage
41 jeux de fiches intercalaire Alph. a-z petit mod.
17 " " " " " grand mod.
37700 fiches lignées petit mod.
23 tubes d'encre pour gestetner
5000 4 feuilles de papier journal I M 2 Q₂
5500 4 feuilles Extra strong
12 Eprouvettes graduées coniques
51 livres "Sylabus.....) deteriorés
1 balance de précision
1 pantographe
3 classeurs à papier (4 rayons)
1 P.H. meter 29
1 Emettler Type K 5T
1 photoelectric colormeter
1 classeur à papier (métallique) 7 rayons
4 boites pour cassettes (avec couvercles)
1 foreuse à caoutchouc (perce bouchons)
1 support métallique
1 porte-éprouvettes en bois
3 étagères
1 fût d'alcool dénaturé
2 fichiers en bois
1 plaque chauffante n° 501693 Type HO 42
Microscope Wild n° 2356
" Kyowo Tokiyō N° 680059
" Wild n° 1377 (Tête n° 7376, chaise n° 10704)
Pompe pour filtre
Bêche camping
1 vitrine d'exposition Musée.

Barzah

1) 1 établi
2) 1 citerne à essence
3) 2 étaux
4) 1 foreuse
5) 10 tuyaux neufs + 4 usagés
6) 102 ardoises en ciment
7) 80 tuiles
8) 1 marmite
9) 1 armoire métallique
10) 2 étagères
11) 1 bureau
12) 1 charette pour bombones
13) 1 table à pieds métalliques
14) 1 fosse (garage)
15) 1 machine pour labourer (plus accessoires)
16) 1 enclume
17) 3 brouettes
18) 2 échelles métalliques doubles
19) 1 échelle métallique simple (petite)

.../...

- I) I buffet
- 2) I bac pour labo
- 3) I frige Phillips n° I69I50
- 4) I valve d'affichage
- 5) 7 réchauds à pétrole (à réparer)
- 6) I caisse en bois contenant les archives de la Nutrition
- 7) 4 casseroles
- 8) I assiette en porcelaine
- 9) I verre (à boire)
- IO) 2 cuillières
- II) I réchaud électrique

Magasin n° 3

- Sea Recorder SR 835 A, Kodak n° 855 3I82
Rustrack Thermographe
2 hélices Mercury
Medvak Pompe n° 3335492
2 bouteilles en verre
Martini Christ
Tonio (I72I3) et accessoires Danmark
Appareil en verre et thermomètre
Lux mètre (2522) avec cable
Buchi Berr (suisse) Treuil
I tente
6 lits de camp
I filet de pêche
I Cuvette §
I tente § venus du lac Thema (appartient à l'ISAR ?)
stock d'huile à moteur TEXACO 2T (29 boites)
Fritteuse
2 grilles à frire
Frigo DIXIA (hors usage)
3 malles vides
I matelas mousses, un oreiller
I matelas
I lit métallique pliant
I tente
6 lits de camp
3 pèse-bébés (usagés)
3 lanternes (sans verres)
I classeur à papier (4 rayons)
I latte de verrerie
I petite étagère
7 jerrycan de pétrole
I touque vide (20 l.)
I sorte de treuil
I sorte de pompe non identifiée

Magasin n° 4 (Véhicules)

- 4 pneus pour camion FORD 750 X I6
3 pneus pour VW Variant I600 - 640 X I5
2 pneus pour ancien Camion 700 X I8
2 pneus I75 X I4
4 pneus 600 X I5
8 " 700 X I4
I " I55 X I4
2 chambres à air 640 X I5
9 " " I65 X I4
5 " " 758 X I6
3 " " 600 X I5
2 courrois
I bobine "Bosch" à haute puissance
I barre de stabilisation pour Kombi
3 cables d'embrayage pour Kombi

.../...

- 1 cable de batterie pour Kombi
- 4 cables d'accélérateur pour Kombi
- 2 " de frein pour Kombi
- 2 amortisseurs arrière pour Kombi
- 2 " de direction pour Kombi
- 2 " arrière pour VW coccinelle
- 1 boîte d'accessoires pour support de tuyau d'échappement R I2
- 2 courroies pour VW Variant
- 1 courroie pour Renault I6
- 5 " pour Kombi
- 3 grandes courroies pour machine à raboter
- 2 petites courroies pour machine à raboter
- 2 Batteries I2 volts pour VW
- 1 pot d'échappement pour Kombi
- 2 supports de moteur pour Kombi
- 5 ampoules pour phare Kombi "IRIFP"
- 8 ampoules pour chauffe-bain "OSRAM"
- 1 filtre pour la Renault I2
- 1 Ampoule à iode (Mazda)
- 9 Ampoules pour V.W.
- 2 Klaxon pour V.W. Kombi
- 25 Ampoules de feux arrière
- 6 Ampoules I2 Volts pour V.W.
- 7 " pour phares de 6 heures
- 6 " la Renault
- 17 petites boîtes d'huile frein
- Feuille pour joint véhicule
- 1 boîte de joints pour VW Kombi
- 1 Clignoteur
- 1/2 boîte d'Hemotic
- 1 sachet de colle pour chevrolet
- 4 condensateur
- 2 Bougies Beru
- 3 jeux bandes frein arrière pour Kombi
- 1 jeux de Bandes frein Lande Rover
- 1 jeux de bandes frein arrière pour VW Variant
- 1 jeux plaquettes de bandes frein pour VW Variant
- 1 outil pour réglage et neooyage de soupapes
- 6 boulons pour amortisseurs Kombi
- 3 guêtres
- 4 Butées
- 1 jeu de plaquettes pour bande de frein pour VW Kombi
- 1 pompe pour camion Chevrolet vendu
- 1 boîte de graisse spéciale pour (soupapes ?)
- 5 rotules pour Kombi
- 1 solution pour guêtre
- 20 patch II39
- 40 patch
- 38 patch
- 10 caoutchouc non identifiés
- 3 Solutions "Earth"
- 1 Jauge pour air de ch. à air (?)
- 3 vis platinées pour FORD
- 2 couvercles de distributeurs
- 6 brosses métalliques
- 3 boîtes de vis-clous -boulons
- 3 boîtes de vis - rondelles
- 8 caoutchouc de suspension pour la Renault
- 3 roulements de la Land Rover
- 1 Condensateur de C FORD
- 1 jeux de charbons pour Kombi
- 4 rondelles - frein
- 10 fusibles pour la Land Rover
- 2 " la VW Kombi
- 1 contact pour Kombi
- 1 " pour tout véhicule
- 1 pompe pour pneus

.../...

6 crics pour véhicule
2 jeux de clef anneau
I jeux de clefs plates
I jauge d'apaisseur
I pelle de camping
5 clefs anglaises
I 7 litres de SAE 40
I litre 90 EP
9 kgs de fraisse
5 Bandes plastiques pour store venitien
46 litres de SAE 30
I testeur de batterie

Magasin n° 5 2ème partie du N° 4

3 armatures
9 Whseel pour tondeuses (roues avant)
9 " " " (" arrières)
5 manches " "
3 carters " "
9 bielles " "
4 condensateurs " "
4 ceankear
I carter
3 cylendres
3 bearing
I 3 vis platinées
I 0 couteaux
9 boulons
9 cales
I 0 flotteurs
4 bearings
4 boulons b
5 wrist Pin
I 1 ressorts a
6 tiges a
7 pointeaux
7 tiges b (sans fiches)
2 cranks chaft
6 plaques a
7 pins
I 6 plaques b
9 pistons
6 ressorts b
6 wishers + supports
I 9 bougies
4 bobines
I 0 washas

Magasin n° 5 (tondeuses)

I) I 4 tiges c
2) 2 cartes a
3) 3 cartes b
4) 9 catch
5) 9 weight
6) 9 jeux de segments
7) I carburateur
8) I 6 écrous
9) I 6 boulons a
I 0) I starter
I 1) 35 boulons b
I 2) I couvercle de moteur
I 3) 5 supports de manche
I 4) 3 blackets
I 5) 35 collars

- I) I tôle en zinc
- 2) 2 caisses de clous (2,5 cm et 2 cm)
- 3) I m² de tôle (épaisseur : I cm)
- 4) I morceau de tôle en cuivre
- 5) 5 étagères en bois
- 6) 2 coussins pour Kombi
- 7) I blance Seca
- 8) I balance RPM
- 9) I petite touque à bitume
- IO) 4 chasses pour W.C.
- II) I armoire
- I2) I chaise
- I3) I bureau
- I4) I poste téléphonique
- I5) I étagère de coin (2 rayons)
- I6) 2 fichiers
- I7) 3 tuyaux de plomberie (en plomb)
- I8) 2 boîtes quincaillerie (boulons + écrous)
- I9) 4 couvertures pour zamu (en réserve)
- 20) I planche graduée (pour taille)
- 2I) 2 petites malles
- 22) IO pièces équipement pour ponts (en étoffe)
- 23) I bac
- 24) I tampon
- 25) I bac à papier métallique
- 26) 3 lampes torche (à réparer)
- 27) I mètre pliant (Musée)

Magasin n° 7 (Electricité)

- 2 ampoules
- II globes
- I lampe à support métallique
- 20 plaques de recouvrement (doubles)
- I840 ardoises
- 35 plaques de recouvrements (simples)
- I support à lampe électrique (en bois)
- IO boules isolantes
- 2 perce-murs
- 4 pièces pour étable
- 3 bombones (remplies)
- un demi sac de caux
- 2 boîtes quincaillerie Uwinka
- 2 étagères en bois
- I/2 bouteille d'acide H 20S4
- 2 cables électriques
- I appareil pour réchauffer
- 3 boites d'attaches électriques
- I pqt alvéoles
- 58 starters (20 W)
- 2 Lampes-témoin
- 2 sonneries électriques
- 4 raccord union
- I socket pour chauffe-bain
- II boites de dérivation
- I2 sockets ordinaires
- IO interrupteurs appliqués
- 7 interrupteurs encastrés
- 22 prises
- 7 fiches males
- 6 fiches femelles
- I5 lampes à néon (20 W)
- 6 ampoules (25 W)
- I " (40 W)
- 4 " (60 W)

Magasin n° 7 (Electricité)

- I) 3 ampoules flammes (25 w)
- 2) 2 " " (40 w)
- 3) 2 reglettes " (40 w)
- 4) 4 " " (40 w)
- 5) 3/4 rouleau de soudure
- 6) I double mètre ruban métallique
- 7) 6 paquets de baguettes à souder (électrique)
- 8) I caisse pour semences
- 9) I touque
- IO) 2 réchauds à gaz
- II) 2 sockets inclinés
- I2) I réchaud électrique
- I3) 2 tubes à néon (40 w)
- I4) I pince à long bec
- I5) IO balasts
- I6) 3 rouleaux de fil biphasé
- I7) 2 morceaux de fil mono
- I8) I morceau de fil avec fiche femelle
- I9) I paire de luvettes pour soudeurs
- 20) 2 lampes baladeuses
- 2I) I tableau noir en ardoise
- 22) I chauffe-maison
- 23) 25 fusibles
- 24) I5 paires d'attaches électriques (plastic)

Magasin N°8

- I) I table fixe
- 2) I armoire de camping
- 3) I foreuse électrique (menuiserie)
- 4) 63 baguettes à souder (bombonne)
- 5) I équipement pour batterie
- 6) I paquet de baguettes à souder (aluminium)
- 7) 3 paquets de manchots (coleman) + 2 pièces
- 8) 2 éponges pour casseroles
- 9) 6 éguilles pour réchaud
- IO) 4 gands pour auto
- II) 8 manchots pour lampes à gaz
- I2) I3 rideaux
- I3) I foreuse électrique n°n° F I - I60530 DL
- accessoires : I4 mèches + 43 + 4 + I I clef
- I4) I nappe jaune
- I5) I tissu rouge (I7 m)
- I6) 2 kg clous pour tôles
- I7) 3 kg clous ordinaires (8 cm)
- I8) I,5 boîte de clous (I,5 cm)
- I9) 2 meleuses
- 20) 6 mèches à manche (bois)
- 2I) I WC complet (neuf)
- 22) I lavabo double
- 23) I lavabo simple
- 24) I double pignon
- 25) I fil avec une fiche male d'autre pièce
- 26) 52 sulfo
- 27) 44 omo
- 28) 8 rouleaux (pour peindre)
- 29) 5 cuvettes (" ")
- 30) 3 lampes torche
- 3I) I4 perce-murs
- 32) I cisaille
- 33) 2 gros tournevis
- 34) I petit marteau
- 35) I ciseaux pour bois
- 36) 2 caoutchoux (WC)
- 37) 2 couteaux (mastic)
- 38) 8 tiges pour étagère
- 39) I paire de tenailles

.../...

- 40) 3 limes triangulaires
- 41) 10 petis limes
- 42) 2 burins
- 43) 4 limes plates
- 44) 4 limes rondes
- 45) 1 tourne-vis pour chauffe-bain
- 46) 2 fers à souder dont un en panne
- 47) 48 savons
- 48) 45 papiers hygiéniques
- 49) 15 vims
- 50) 6 balais
- 51) 2 brosses
- 52) 6 brosses pour WC
- 53) 24 bougies
- 54) 17 insecticides
- 55) 10 torchons
- 56) 4 raclettes
- 57) 1/2 pqt deboulons
- 58) 1 rallonge
- 59) 19 mèches pour bois
- 60) 16 poignets pour armoire (plats)
- 61) 8 " " " (ronds)
- 62) 1 pqt de roulettes pour rideaux
- 63) 4 pqt de perce-mur
- 64) 1 pince à long bec l'autre pièce
- 65) 3 bouteilles d'acide sulfurique
- 66) 12 piles (gdes)
- 67) 4 ppts (moyenne) 1 pile
- 68) 2 lampes torche (hunter)
- 69) 15 ampoules pour lampe-torche
- 70) 10 " à filières pour lampe-torche
- 71) 11 mèches pour scieuse
- 72) 14 pièces T
- 73) 3 coudes
- 74) 2 manchots (plomberie)
- 75) 8 racords
- 76) 1 robinet 570
- 77) 3 robinets 3/4
- 78) 2 robinets
- 79) 5 robinets
- 80) 1 flotteur
- 81) 14 lames (scie à métaux)
- 82) 1 pied à coulisse
- 83) 3 pointeaux
- 84) 6 coupe-verre
- 85) 14 caoutchouc pour WC
- 86) 1 niveau d'eau
- 87) 1 verre pour coleman

Papiers verrés :

- 88) 12 N° 3
- 89) 9 N° 3
- 90) 14 N° 1,5
- 91) 24 N° 00
- 92) 24 N° 0
- 93) 3 papiers emery
- 94) 1 disque abrasif
- 95) 1 pierre à aiguiser
- 96) 21 verrous
- 97) 12 amapata
- 98) 24 charnières rondes
- 99) 36 charnières plates (gdes)
- 100) 21 " " (ptes)
- 101) 27 attache-miroirs
- 102) 6 résistance de chauffe-bain
- 103) 3 boulons (citerne)

.../...

- I04) 6 anneaux
- I05) 1 manivelle pour pompe à essence
- I06) 1 pompe électrique
- I07) 1 vrille à main "AUROWA"
- I08) 8 manchots "aladin"
- I09) 3 joints en cuir pour citerne
- II0) 3 tuyaux pour bombones à gaz (en caoutchouc)
- III) 1 étendeur (S.B.P.G.)
- II2) 23 attaches pour tuyaux
- II3) 10 serrures pour armoires
- II4) 10 thermostat
- II5) 2 ciseaux à bois
- II6) 2 poignets métalliques
- II7) 3 enjoliveurs pour armoire
- II8) 1 serrure avec cylindre
 - Vis I pqt 4 cm
 - 3 pqt 4 cm
 - I/2 pqt 3 cm
 - I pqt 2 cm
- II9) 3 étagères
- I20) 1 entonnoir en plastic
- I21) 3 alandin sans verre
- I22) 1 lampe à gaz
- I23) 2 colemans
- I24) 1 boîte de clefs spéciales pour auto "speedrill"
- I25) 1 déboucheuse en caoutchouc
- I26) 1 bouteille vide
- I27) 1 entonnoir en aluminium
- I28) 1 petite étagère en bois
- I29) 5 résistances de chauffe-bain démodé
- I30) 1 foreuse (petite) à bois
- I31) 1 sorte de grand ciseaux de menuiserie
- I32) 1 corde pour dépannage
- I33) 1 boîte de joint de plomberie
- I34) 1 réchaud à pétrole à double foyer

Magasin N° 9

- I) 1 boîte de peinture bleu ciel (eau)
- 2) 1 boîte de peinture cil (noire)
- 3) 4 seaux galvanisés
- 4) 4 rouleaux de fil galvanisé
- 5) 1 caisse (outillage de débosselage)
- 6) 3 rateaux
- 7) 2 plantoirs
- 6) 6 coupe-coupe
- 9) 3 petites houes
- I0) 4 rouleaux de fil barbelés
- II) 2 varloppes
- I2) 3 scies - fil (à bois)
- I3) 1 scie à dos
- I4) 1 trusquin
- I5) 2 pistolets (pour auto)
- I6) 6 sifflets
- I7) 1 brosse
- I8) 2 boîtes de peinture bouche-trous
- I9) 12 kgs de mastic
- 20) 23 kilos de colle à bois
- 21) 1 sécateur
- 22) 1 truelle
- 23) 2 rabots
- 24) 2 pierres à aiguiser
- 25) 9 couteaux de rabot
- 26) 1 mètre pliant (bois)
- 27) 15 couteaux pour machine à raboter
- 28) 2 marteaux-hachettes
- 29) 5 machettes
- 30) 2 fils à plomb

- 31) 8 haches
- 32) 1 buffet
- 33) 1 lampe de chevet
- 34) 1 bâche pour camion
- 35) 1 table de salon
- 36) 3 marteaux
- 37) 1 table-étagère
- 38) 8 mailles
- 39) 1 câble métallique
- 40) 4 fourches
- 41) 1 pioche
- 42) 9 barres à mine
- 43) 4 pelles
- 44) 2 rateaux
- 45) 1 bêche
- 46) 1 étau (plomberie)
- 47) 2 machines pour pratiquer des filières (plomberie)
- 48) 1 demi sac de prosuit hydrofuge
- 49) 1 brosse pour peindre
- 50) 1 mètre de toile moustiquaire
- 51) 1 tente pour catamaran
- 52) 3 coins
- 53) 8 burins
- 54) 1 trident
- 55) 4 perce-murs (spécials)
- 56) 1 boîte contenant des plaques Alu (imprimerie)
- 57) 2 jantes pour Kombi ancien modèle
- 58) 1 treillis pour gravier
- 59) 6 fer à rejointoyer
- 60) 62 tuiles Eternit

Entrée des Magasins n° 7, 8 et 9

- I) 2 caisses (outillage plomberie)
- 2) 1 pompe pour pneu
- 3) 1 poste à souder
- 4) 1 tenadium (pour clefs)
- 5) étaux
- 6) 1 boîte de crochets pour ardoises
- 7) 3 petites pompes à graisse (cfr. tenadium)
- 8) 1 caisse d'outillage pour mécaniciens
- 9) 1 burette
- 10) 1 petite table à pieds métalliques
- 11) 9 bouteilles d'acide
- 12) 2 pièces de fer à béton (1m chacune)
- 13) 2 tuyaux d'un m de long
- 14) 1 boîte d'Alum

Magasin n° 10

- II fûts
 - 2 petites touques
 - 1 tente pour auto (bache)
 - 1 tas de formes à tuiles
 - 3 frigos (hors usage)
- 130 Plaques d'unalit
 - 1 Caisse avec pièces de boiserie (14)
- 140 houes
 - 1 groupe électrogène
 - 1 frigo électrique
 - 1 frigo à pétrole
 - 3 étagères
 - 3 sommiers
 - 2 lits pour enfant
 - 7 sacs de ciment
 - 3 armoires
 - 1 tôle galvanisée

.../...

- 3 tôles ondulées
- 4 tôles transparentes
- I pièce de formica
- I table de salon
- 2 tentes
- 4 frigo (hors usage)
- I chargeur de batterie
- I pompe à huile
- 7 jerrycan en plastic
- I appareil Barnestead n° 64055
- 8 tondeuses
- 4 feuilles de triplex
- I déshumidificateur
- I groupe électrogène
- I divan
- I bec (à gaz) et fils pour soudeur (bonbone)

Menuiserie

- I) I scieuse Lausanne n° 266863
- 2) 3 établis
- 3) I foreuse
- 4) I machine à auiguiser
- 5) 2 scies
- 6) 4 serre-joint (grands)
- 7) 5 " " (petits)
- 8) 2 équerres métalliques
- 9) 3 verloppes
- 10) I rabot
- 11) 2 valets
- 12) I trusquin
- 13) I tournevis
- 14) I marteau
- 15) 2 scies à dos
- 16) I metre pliant (métallique)
- 17) 2 ciseaux
- 18) I rape
- 19) I foreuse électrique
- 20) I arrache-clous
- 21) I mêleuse manuelle

Magasin n° II

- I) 2I bonbones vides
- 2) I lit
- 3) I hutte (Musée)
- 4) I petite table
- 5) I panneau à placard
- 6) 7 tuyaux pour douche
- 7) I m² de plaque en zinc
- 8) 6 fers à béton (six mètres chacun)
- 9) 3 tuyaux en plastic (tuyauterie)
- 10) 2 tuyaux galvanisés
- 11) I maisonnette
- 12) I tas de planches
- 13) 2 maisonnettes métallique (gite)
- 14) I table (fablette en tôle trouée)
- 15) I radiateur
- 16) I petite touque à bitume
- 17) I table pieds métalliques
- 18) grand bac en bois

Magasin n° I2

- I) I tas de planches

.../...

Magasin n° I3 (près du W.C.)

- I) 2 lits en bois
- 2) I table
- 3) I petite armoire en forme
- 4) I divan
- 5) 2 matelas
- 6) 2 oreillers

Comptabilité

Entrée

- I) 2 bacs-étagères métalliques
- 2) 3 fichiers
- 3) 2 chaises métalliques
- 4) I agraffeuse "Bates"
- 5) I perforatrice
- 6) I taille-crayon
- 7) I machine à écrire "HERMES 9 N° 8437694 (grand chariot (I64)
- 8) I tampon
- 9) I calculatrice "OLIVETTI" N° 3I64945 (IO)
- IO) I bureau métallique (six tiroirs)
- II) I machine à écrire "OLYMPIA" N° 240054 (34)
- I2) I tabouret tournant
- I3) I calculatrice "Precisa" Model I64-I2 n° 7I345 (I7)
- I4) 2 paniers à papier
- I5) 3 grandes étagères murales
- I6) I bureau mural
- I7) I latte
- I8) I machine à écrire "HERMES 300" N° 34240I3
- I9) I équerre
- 20) 2 bacs à papier en bois
- 2I) 46 plaques de "Symplograph" avec plumes

Drapeaux :

- 22) I Zaïrois
- 23) 6 rwandais dont un grand
- 24) I7 belges dont un grand

Fond.

- I) I paire de tiroirs
- 2) I machine à écrire " HERMES 9" n° 8348554 (petit chariot)
- 3) I calculatrice "OLIVETTI DIVISUMMA 24 (I5)
- 4) I taille-crayon (vieux)
- 5) I arrache-agraffe
- 6) I perforatrice
- 7) I agraffeuse "Bates"
- 8) I latte métallique
- 9) I tableau à clefs
- IO) I précise (voir Boutique)
- II) I bac étagères (3 rayons mobiles)
- I2) I petite agraffeuse
- I3) I classeur métallique "Ronéo"
- I4) I classeur métallique "F.N.M.A."
- I5) I bac à papier métallique (à mailles)
- I6) I tampon
- I7) I paire de ciseaux
- I8) 2 bureaux (3 tiroirs chacun)
- I9) I chaise métallique
- 20) I caise en bois
- 2I) I armoire
- 22) I étagère
- 23) I paire de fichiers
- 24) I table de dactylo
- 25) 3 étagères
- 26) I panier à papier

- 27) I équerre
- 28) I latte
- 29) I armoire
- 30) I bac-étagère
- 31) 4 bacs à papiers
- 32) I bureau de dactylo
- 33) I fauteuil
- 34)

Cabine du Coffre :

- I) I machine "DYMO-MITE" n° 33
- 2) I pose-mètre "WESTON MASTER II" (5)
- 3) I appareil photographique "ROLLEIFLEX" n° I4II223
- 4) I " " " n° IO599553
- 5) I " " " LEICA n° 8I4739 (II9)
- 6) I " " " ROLLEIFLEX n° IO5298I
- 7) I flash "ROLLEIFLASH" (I20)
- 8) I jumelle n° 52540 (6)
- 9) I appareil photographique "S.P. 529I66I + Accessoires (I32)
- IO) I fusil BROWNING POTENT DEPOSE n° I29364
- II) I fusil Mod. 70375 MAGNUN n° 56970
- I2) I paquet de boulons
- I3) I machine inconnu
- I4) I fusil "BROWNING AUTOMATIC" n° 696I295
- I5) I coffre fort
- I6) I étagère murale en bois
- I7) I petite étagère
- I8) I tableau à clefs
- I9) 7 fichiers en bois
- 20) I boîte en bois
- 2I) I trépied pour appareil photo

Secrétariat I.

- I) I perforatrice
- 2) I agrafeuse "Bates"
- 3) I machine à écrire Hermes 3000 n° 7259949
- 4) I grande agrafeuse
- 5) I porte cachets
- 6) I poste de téléphone non installé
- 7) 2 étagères métalliques
- 8) I chaise métallique
- 9) I table de dactylo
- IO) I table
- II) I fauteuil
- I2) I chaise en bois
- I3) I bac-étagère en bois
- I4) I tabouret
- I5) I étagère en bois

Ancien bureau d'Hertefelt

- I) 2 étagères métalliques
- 2) I étagère en bois
- 3) I vitrine contenant les ossements de Nyirayuhi IV
- 4) I escabeau support du tambour royal "Rwimo"
- 5) I bac à papier
- 6) 2 lances
- 7) I épée

BOUTIQUE-MUSEE

- I) I machine à écrire "HERMES 9 (petit chariot)(I96)
- 2) I calculatrice "PRECISA" Mod. IO8-IO N° BF 8090 (I57)
- 3) I tampon
- 4) I tabouret aux pieds métalliques
- 5) 2 pendoirs pour objets
- 6) I chaise métallique
- 7) I bureau en bois
- 8) 2 étagères

.../...

9) I étagère en bois

Musée.

- 1) IO vitrines métalliques
- 2) 2 " en bois
- 3) I téléphone
- 4) I chaise métallique
- 5) I table de salon
- 6) 3 fauteuils
- 7) I tabouret
- 8) I bureau
- 9) I National Panasonic RQ - 209DS n° EC29II86 (Esthéf)
- 10) I double mètre pliant en métal
- 11) 4 bancs pour exposition des paniers
- 12) I planche pour protéger le fil électrique pour la hutte

DIRECTION

- 1) Bureau métallique (4 tiroirs)
- 2) I fauteuil métallique roulant à pieds métalliques
- 3) I chaise métallique toumente à pieds métallique
- 4) I bureau dactylo en bois
- 5) I chaise roulante à pied métallique
- 6) I table de salon
- 7) 4 fauteuils en bois
- 8) 2 cendriers
- 9) 4 classeurs Ronea à trois tiroires chacun
- 10) I buffet
- 11) I grande table en bois
- 12) 2 chaises métalliques
- 13) 2 bacs-étagères de bureau (métalliques)
- 14) I étagère en bois
- 15) Appareil téléphonique
- 16) 2 grandes étagères (placard) murales
- 17) I lampe de bureau
- 18) I paire de ciseaux
- 19) I bac à papier métallique (à mailles)
- 20) I coupe-papier (manche en ivoire)
- 21) I tapis
- 22) I pèse-lettres
- 23) 2 pinces
- 24) I agrafeuse
- 25) I perforatrice
- 26) I tampon
- 27) I porte-chachets
- 28) I calculatrice à piles (I48)
- 29) I machine à écrire "HERMES 3000" n° 7259950 (I68)
- 30) I9 sous-main de bureau en plastic mousse
- 31) 4 buvards pour sous-mains de bureau
- 32) 3 bacs à papier
- 33) 4 empoules pour lampe de bureau
- 34) I lampe torche

B U R E A U XHERBARIUM

- a) Matériel pour Mr. TROUPIN (effets personnels 7)
 - 1) I jerrican blanc en plastic : 20 litres (vide)
 - 2) I " gris " " : 20 litres (vide)
 - 3) I carton marqué "Matériel Troupin : 8
 - 4) I carton : marqué "Matériel personnels G. Troupin
 - 5) I malle bleu marquée "G. Troupin, I.N.R.S. 6"
 - 6) I malle blanche marquée "Mission des Volcans, INRS,
Butare-Rwanda via Matadi, Mer-Air 7"
 - 7) I jerrican en plastic (blanc) : 20 litres (vide)
 - 8) I jerrican en plastic (blanc) : 20 litres (vide)

.../...

- 9) I petit rouleau de fils métalliques
- 10) I porte-verres enveloppé dans un sachet en plastic
- 11) Deux sceaux gris en plastic : "Tous endommagés"
- 12) papier plastic : (très long)
- 13) I petite hache
- 14) I tuyau : + im 50 (de couleur rouge
- 15) I carton : + 60 cm sur 50 cm
- 16) I malle marquée "G.Troupin, I.N.R.S. B.P. 218-Butare, Rwanda, 5"
- 17) I malle marquée : "Mission des volcans, INRS, Butare-Rwanda : 4"
- 18) I malle-couvercle bleu marqué "I.R.S.A.C. Astrida 3" - corps blanc
- 19) I malle verte : marquée "2 et 100"
- 20) I malle blanche : marquée G. Troupin c/o I.N.R.S. Butare, Rwanda, Effets personnels, Aéroport Kigali : I"
- 21) I couvercle d'un panier double

NOTE : Toutes les malles Mr. Troupin sont métalliques

- Grande salle

- I) I armoire métallique pour produit de conservation
- 2) 2 grandes tables en bois (de préparation
- 3) I sécateur
- 4) 3 escabeaux à pieds longs
- 5) 3 sacs à dos
- 6) 2 escabeaux courts
- 7) I chaise en bois contenant la centrifugeuse "SERVAL" et ses accessoires (centrifugeuse du N° d'intent : (5I)
- 8) I chaise métallique
- 9 2 nappes en plastic bleu
- 10) I bêche pliante
- 11) II malle métallique
- 12) 2 bonbonnes pleines + 6 vides
- 13) I jerrican à alcool (vide) : 10 litres
- 14) 3 touques en carton
- 15) I hache à courte manche
- 16) I réchaud hors d'usage
- 17) 16 jerricans en plastic
- 18) I étagère métallique
- 19) I malle en bois avec arêtes couvertes de bandes en aluminium
- 20) 7,5m de gros fil électrique
- 21) 2 malles fermées (métalliques)
- 22) I bouteille en plastic munie de robinet
- 23) 2 grand bacs en plastic
- 24) 7 grandes armoires métalliques NEWAF (I69)
- 25) 3 petites armoires métalliques NEWAF
- 26) I machine à écrire "HERMES 3000 N° 7413553 (I98)
- 27) 2 étuves (une grande (44) et une petite) (43I)
- 28) 3 éviers
- 29) I cuisinière électrique (en panne)
- 30) 2 thermomètres
- 31) I machine à écrire "HERMES" n° 09242378 (I4I)

b) Matériel d'Herbarium

- Bureau Troupin

- I) I bureau en bois
- 2) I fauteuil couvert de simili-cuir
- 3) I fauteuil couvert de toile
- 4) I porte-scotch tape
- 5) I agrafeuse
- 6) 2 classeurs métalliques (I6I) et (I62)
- 7) 2 petits fichiers (métalliques)
- 8) 3 boîtes métalliques à dispositives
- 9) I table métallique pliante
- 10) 4m de grosses ficelles à fibre végétal
- 11) I rouleau de papier carque
- 12) I bac en plastic
- 13) I boîte fichier
- 14) I perforatrice
- 15) I microscope (I72) (inconnu à l'Herbarium)

- I6) I altimètre (I92)
- I7) 2 sondes à tourbes (40)
- I8) I sonde à sol léger (49)
- I9) 2 rubans métalliques (IO m) (4)
- 20) I ruban métallique (30 m) (I43)
- 2I) I dendromètre (3)
- 22) I boussole clisimètre (2)
- 23) I visionneuse
- 24) I fichier à un tiroir
- 25) I clisimètre méridium (I42)
- 26) 2 étagères dont une rumirale

- Bureau Runyinya

- I) 2 grandes étagères murale en bois (non fixées)
- 2) I bureau métallique (4 tiroirs)
- 3) I fauteuil
- 4) 7 jerricans
- 5) I petit jerrican en plastic contenant de la colle
- 6) 3 petites tables pliantes métallique (de camping)
- 7) 4 lits de camp pliants
- 8) 2 chaises de camping pliantes (hors d'usage)
- 9) I rouleau de papier d'emballage kraït
- IO) I rouleau de papier ondulé
- II) 3 étagères en bois non fixées sur le mur
- I2) I réchaud (de camping) à gaz
- I3) I paire de bottes
- I4) 2 boîtes métalliques à des lames microscopiques
- I5) I classeur Roneo
- I6) I paire de fichiers métalliques
- I7) 2 petites tentes (2 d'entrelle sont enregistrées sur fiches d'inventaire.
- I8) A grandes tentes (IO67) et (IO68)
- I9) I matelas pneumatique
- 20) I " " (hors d'usage)
- 2I) I balance "SALTER" de I3OKg
- 22) I agrafeuse
- 23) I paire de ciseaux
- 24) I petite lampe tempête
- 25) I pompe pour matelas pneumatique
- 26) I balance (2OKg) (36)
- 27) I lunoculaire

Esthétique.

- I) 2 grandes étagères murales
- 2) I petite table
- 3) I petite armoire
- 4) 3 fauteuils
- 5) 2 bureaux
- 6) I étagère
- 7) I armoire
- 8) I caisse
- 9) I malle
- IO) I table à pieds métalliques
- II) I panier à papier
- I2) I maquette (Musée)
- I3) I étagère murale
- I4) I paire de ciseaux
- I5) 2 chaises métalliques
- I6) I machine à écrire "HERMES 3000" N° 70773IO
- I7) Enregistren (?)

I8

SECRETARIAT II.

- I) I pèse-lettres
- 2) I taille-crayon
- 3) I agrafeuse
- 4) 2 arrache-agraffes
- 5) I bac à papier

.../...

- 6) I petit classeur à rayon (4 rayons)
- 7) I machine à écrire "HERMES" 3000
- 8) I paire de ciseaux
- 9) I bureau (en bois)
- 10) I fauteuil
- 11) I chaise métallique
- 12) I table de dactyl.
- 13) I chaise en bois
- 14) I étagère
- 15) I perforatrice
- 16) I équerre

HISTOIRE

- I) I machine à écrire "HERMES 9" (grand chariot) n° 844520 (193)
- 2) I classeur "RONEO"
- 3) 2 classeurs "Type UNESCO"
- 4) 2 classeurs "MANUMETAL"
- 5) 2 fichiers simples (métalliques)
- 6) I perforatrice
- 7) I agrafeuse
- 8) I National panasonic "LQ 209 DS (enregistreur à cassettes)
N° E.C7(239180/I28.
- 9) I Nord Mende "Type 439 A JET (enregistreur à cassettes)
N° I4913(I88)
- 10) I Nord Mende "Type 439 A JET (enregistreur à cassettes)
N° N° I4379 (I89)
- 11) I UHER (enregistreur 4000 Report I.C.N°I424 022I32(Magnétophone
à petites bandes)
- 12) I ITT SCHAUB-LOTENZ (en réserve)
- 13) I UHER (enregistreur à cassettes)
- 14) UHER ROYAL DE LUXE
- 15) I Poste de téléphone
- 16) I grande table
- 17) I classeur en bois (9 tiroirs)
- 18) 9 petits fichiers en bois
- 19) I fauteuil
- 20) I chaise
- 21) 2 étagères
- 22) I latte en plastic
- 23) I panneau à placard
- 24) I coussin (en mousse)
- 25) I étagère murale
- 26) I fichier métallique Vickers

Linguistique

A) Hall (vers le grenier)

- 1) I étagère
- 2) I table pliante

B) Bureau à l'entrée

- 3) 3 armoires vitrées
- 4) 2 étagères, une grande et une petite
- 5) 2 armoires non vitrées
- 6) I armoire métallique
- 7) I bureau en bois
- 8) I bureau métallique
- 9) I grande table
- 10) I petite table
- 11) I petite table à pieds métalliques
- 12) I fichier "Roneo" (7 paires de tiroirs)
- 13) I fichier Vickers (11 paires de tiroirs)
- 14) 2 classeurs "Roneo" (un avec 3 tiroirs, un autre avec 4 tiroirs)
- 15) I étagère en forme de vaisse pour les gazettes
- 16) 21 fichiers en bois (petits)
- 17) I rogneuse

.../...

- 31 -
- 18) 1 chaise en bois
 - 19) 3 chaises métalliques
 - 20) 1 taille-crayon
 - 21) 2 cendriers
 - 22) 1 porte-manteau
 - 23) 1 panier à papier
 - 24) 1 tampon
 - 25) 1 dateur
 - 26) 1 démagnétiseur 22CV
 - 27) 1 minuteuse "UNIVERSAL TIMER" Mod. I I67
 - 28) 1 transformateur "ROKA" (I29)
 - 29) 2 enregistreurs "NAGARA II. n° B.603377 (24) et NAGARA B 6036I(23)
 - 30) 1 enregistreur PHILIPS Type EL 3554 A/00 n° 03220I(30)
 - 31) 2 enregistreurs GRUNDING TK 246 n° 49559 (I9) et TK 246 n° 97624 (I76)
 - 32) 1 enregistreur a cassettes National RQ 2I2 n° QB 2427I2 (I59)
 - 33) 1 enregistreur "SONY" à cassettes (25)
 - 34) 1 enregistreur "PHILIPS" à cassettes (27)
 - 35) 1 pédale (I3I)
 - 36) 1 seau métallique
 - 37) 2 casseroles
 - 38) 2 bassins en plastic (usés)
 - 39) 1 tente
 - 40) 3 lits de camp
 - 41) 1 lampe tempête
 - 42) 1 réchaud
 - 43) 2 jerrican (usés)
 - 44) 1 lampe torche (usée)
 - 45) 2 machines à écrire de marque "FACIT" n° TL-I07I64 (2I) et n° TI-II2560(20)
 - 46) 1 machine à écrire "HERMES 9" n° 84390I4 (I65)
 - 47) 1 bureau métallique à 6 tiroirs
 - 48) 1 table à pieds métalliques
 - 49) 3 fichiers simples

Salle d'enregistrement.

- I) 2 petites tables à pies métalliques
- 2) 1 table
- 3) 1 bureau
- 4) 1 étagère
- 5) I4 fichiers en bois
- 6) 1 bac à papier
- 7) 1 chaise
- 8) 1 paire de ciseaux
- 9) 1 classeur métal "Ronéo"
- 10) 1 armoire métallique "Metacub"
- II) 1 panier à papier

Bureau COUPEZ

- I) 1 agraffeuse "Bates"
- 2) 2 fauteuils
- 3) 1 chaise en bois
- 4) 2 chaises métalliques
- 5) 1 classeur "Roneo" (trois tiroirs)
- 6) 1 fichier "Roneo" Vickers (II tiroirs)
- 7) 2 grandes tables
- 8) 1 petite table
- 9) 1 bureau
- 10) 1 étagère métallique
- II) 1 étagère en bois
- I2) 2 bacs à papier métalliques (à mailles)
- I3) IO supports de classeurs)
- I4) 1 perforatrice
- I5) 1 bac en bois
- I6) 1 petite étagère de bureau (en bois)
- I7) 2 petites étagères de bureau (métalliques)
- I8) 1 armoire en bois
- I9) 6 fichiers en bois
- 20) 2 cendriers

.../...

- 21) 1 porte manteau
- 22) 1 paire de ciseaux
- 23) 1 panier à papier

Bureau KAYOBOKE

- 1) 1 Bureau
- 2) 2 chaises en bois
- 3) 1 paire de fichiers métalliques

Grenier près de la Linguistique

- 1) 5 portes
- 2) 2 cadres à placard
- 3) 1 morceau de triplex
- 4) 5 morceaux d'unalit (troués)
- 6) 1 malle

BIBLIOTHEQUE

- 1) Bureau de Linguistique I
1 étagère métallique
- 2) Bureau de Linguistique II
5 étagères métalliques dont une petite
1 armoire
- 3) Salle de conférence
2 étagères métalliques
- 4) 1 bureau
- 5) 1 table à 1 tiroir

CABINE DE PROJECTION

- 1) 1 magnetophone "GROUNDING" Mod. Tk 2200 N° 44520 (203)
- 2) 1 magnétophone "ITT" N° 6II572 (I45)
- 3) 1 " " "PANASONIC NATIONAL" R.O-209 DS N° E I20035
- 4) 1 haut parleur "SEIMENS" N° 522449
- 5) 1 projecteur de diapositives "LETTS WETSLAR" n° 040762
- 6) 1 projection ciné "SEIMENS" (voir fiche)
- 7) 1 visionneuse "MUISCOP"
- 8) 2 étagères
- 9) 1 table
- 10) 1 valise-étui
- 11) 1 écran
- 12) 1 petit haut-parleur
- 13) 1 étagère
- 14) 2 trépieds muraux (en bois)
- 15) 1 étagère
- 16) 2 bobines vides
- 17) 2 colleuses
- 18) 1 carton contenant les photos du Musée
- 19) 1 étagère en bois
- 20) 34 petites bobines vides

Salle de conférence.

- 1) 27 chaises métalliques
- 2) 1 chaise en bois
- 3) 1 petit tableau en ardoise
- 4) 5 fauteuils avec coussins
- 5) 1 longue table
- 6) 14 fauteuils sans coussins
- 7) 1 cruche en terre cuite sur un coussinet
- 8) 1 bac à papier
- 9) 2 lattes
- 10) Pièces détachées pour armoires métalliques (Herbarium)
- 11) 1 tableau noir

Grenier près de la salle de conférences

- 1) 2 petits tambours détériorés
- 2) 2 grands cadres
- 3) 3 petits cadres
- 4) 1 très grands cadre

A. Bilan.

La valeur d'un institut de recherche scientifique se mesure avant tout au nombre et surtout à la qualité de ses publications ainsi qu'à son impact sur les populations au sein et au service desquelles cette recherche est menée.

Or l'INRS est un institut de recherche scientifique qui, depuis 12 ans, après avoir succédé à la branche rwando-burundaise de l'IRSAC, mène ses recherches principalement au sein de la population rwandaise. Qu'est-ce que cet institut a produit comme publications scientifiques et quel fut son impact sur la vie du peuple rwandais? Le niveau culturel et scientifique de ce peuple en a-t-il été effectivement rehaussé? Quel fut la part de l'INRS dans le développement technologique et économique du pays? par exemple, l'impact des publications de l'institut sur l'éducation nationale tant dans son contenu que dans sa structure? Est-ce que l'existence de l'INRS a permis réellement au peuple rwandais de prendre conscience de son identité culturelle et de se reconstruire une nouvelle conscience nationale sur la base des valeurs traditionnelles et des impératifs de la vie moderne? Dans quelle mesure l'existence de cet institut a-t-elle permis à la population rwandaise au moins d'amorcer le processus de modernisation de ses techniques en ce qui concerne ses modes de vie domestique quant à l'habitat, à l'hygiène, à l'habillement et à la nutrition? Dans quelle mesure les recherches de l'institut ont-elle éclairé le gouvernement dans son effort pour conserver le patrimoine national et de l'exploiter rationnellement. Bref, quel rôle l'INRS a-t-il joué dans l'effort national pour amorcer le processus d'autodéveloppement?

Il est certain, que, vu les rapports annuels de l'INRS et la liste des publications qui ont été réalisées d'une façon ou d'une autre avec son concours, on ne peut pas répondre négativement à ces questions. En fournissant le logement, le cadre de travail et parfois même des subsides à des chercheurs étrangers qui ont ensuite publié quelque chose sur le Rwanda, l'INRS a sans doute contribué à faire connaître notre pays à travers le monde.

De même, certains des chercheurs de l'INRS ont donné des cours à l'Université Nationale du Rwanda et à l'Institut Pédagogique National de Butare ce qui constitue une contribution importante de l'Institut au développement du pays. D'une façon plus directe encore, certaines études menées dans le cadre de l'INRS ont été et pourront servir de base à des réalisations économiques et culturelles importantes. La liste des publications des travaux réalisés directement ou indirectement avec le concours de l'INRS est également impressionnante: une centaine de titres en 12 ans. Bien sûr, du point de vue quantitatif, on peut remarquer que par exemple environ 40% de ces publications sont des articles de revues de moins de 10 pages, ce qui fait qu'environ de 60 % de ces publications ont moins de 20 pages. Mais la quantité à elle seule n'a pas d'importance, ce qui compte c'est surtout la valeur scientifique de ces publications. L'Institut a connu des chercheurs de niveau scientifique élevé et la valeur de leurs publications est incontestée.

Cependant, en ce qui concerne certaines publications se basant sur des textes en Kinyarwanda, leur valeur scientifique n'est pas unanimement reconnue et même l'honnêteté morale de l'obtention de certains documents a été mise en doute. Or un institut scientifique devrait éviter absolument des reproches de ce genre.

Tout en reconnaissant donc la valeur réelle de l'INRS tel qu'il a existé jusqu'ici pour le renom de notre pays et de sa culture et pour la solution réelle ou possible de certains problèmes internes, nous devons surtout relever ce qui paraît défectueux dans le fonctionnement de l'institut en vue d'une rédefinition de sa mission.

Nous constatons tout d'abord que dans ses douze ans d'existence, l'institut s'est très peu préoccupé de la formation des chercheurs nationaux qualifiés. Comment se fait-il en effet, que l'on ait attendu plus de 10 ans pour admettre à l'INRS des chercheurs stagiaires rwandais du niveau de licence, ce qui fait qu'actuellement à part Monsieur RUGAMBA et Monsieur l'Abbé KAGAME chercheur associé, l'institut ne possède aucun chercheur rwandais attitré? Si, depuis 1964, l'INRS s'était soucié de la formation de chercheurs rwandais de haut niveau scientifique, sa situation actuelle serait plus confortable et le niveau culturel de notre peuple aurait certainement monté. En fait, la situation actuelle de l'INRS est telle que, si les belges s'en retiraient totalement, il mériterait à peine le titre d'institut de recherche scientifique.

.../...

De même, prenons en considération le fait que la rentabilité des publications scientifiques est double: elle est d'ordre économique et culturel. Du point de vue économique les publications scientifiques sont directement ou indirectement "rentables": elles sont directement rentables par l'argent que l'on en retire en les vendant; elles sont indirectement rentables par les réalisations socio-économiques qui en sont inspirées. Du point de vue culturel, elles sont rentables dans la mesure où elles contribuent à l'élévation du niveau culturel et du potentiel technologique de la population.

A. En ce qui concerne l'INRS, il s'impose de faire la distinction entre deux sortes de publications: il y a d'un côté la masse des "publications de travaux réalisés dans le cadre de l'INRS" faites dans toutes sortes de revues ou dans diverses collections étrangères et, de l'autre côté, les "Publications de l'INRS" proprement dites. Parmi la centaine de titres dont nous avons parlé, les dites "Publications de l'INRS" ne comptent que 16 titres dont 2 sont les rapports annuels 1960-1964 et 1965 - 1970. Cette deuxième catégorie de publications est donc la seule censée financièrement rentable à l'INRS. Mais en fait en quoi consiste-t-elle? Au cours de notre enquête, une personne autorisée nous disait: "Je sais bien qu'il existe une collection du Musée de Tervuren, des chercheurs de l'INRS y ont fait paraître des études: mais par un mode astucieux, il en est fait un genre nouveau de tirés à part: on accorde à l'INRS une couverture différente de celle reconnue à la Collection de Tervuren. Est-ce là fameuse Collection de l'INRS? Et on pousse la fiction jusqu'à faire dresser, sous les noms des auteurs, une double liste bibliographique, une pour Tervuren, une autre pour l'INRS, à propos d'un même ouvrage!".

Et nous avons appris que ce genre de tirés à part sous le titre de "Publications de l'INRS" ne comprend que 200 exemplaires pour chaque volume! Il va donc de soi que ce mode de publication devrait cesser maintenant que l'INRS est pris financièrement en charge par le gouvernement rwandais.

B. Du point de vue de la rentabilité des ^{re}cherches de l'INRS dans des réalisations socio-économiques, si des déficiences, sont constatables il est clair que l'institut n'en est pas le premier responsable. Mais il en va autrement de l'impact culturel de ses publications du moins en ce qui concerne le domaine des sciences humaines. Dans ce domaine en effet, l'impact des travaux publiés sur les populations dépend directement de la nature de leur contenu et du genre de diffusion que l'on en fait. Quel est donc l'impact des travaux fait à l'INRS sur le peuple rwandais. De l'avis de la plupart des personnes que nous avons interrogées, il est plutôt minime. Ce problème nous a été posé par l'une des personnes consultées: "Pour qui l'INRS a-t-il été installé? Est-ce pour une certaine catégorie limitée de Francophones étrangers, ou est-ce également pour les Rwandais, Francophones et Rwandophones? Bien que nous ne puissions pas nous lancer dans des affirmations péremptoires, nous sommes portés à supposer qu'un pays comme le nôtre ne peut se payer le luxe de négliger la prise de conscience culturelle de ses propres sujets, au profit de bibliothèques spécialisées, car de lecteurs il n'y en aura pas". Autrement dit, l'INRS est, loin d'avoir donné sa mesure dans la contribution à l'élévation du niveau du savoir au Rwanda encore moins dans la mobilisation culturelle du peuple rwandais en vue de son autodéveloppement.

Dans cet ordre d'idées, quelques uns mettent en question la nature même de certains travaux actuellement en cours à l'INRS. On souligne par exemple le fait que le fameux "Dictionnaire de l'INRS" qui est en élaboration depuis plus de 10 et dont on ne sait pas exactement quand il sortira, ne pourra être utilisé que par une petite catégorie de personnes initiées à la linguistique sans oublier que sa présentation elle-même ne manquera pas d'être rébarbative pour les locuteurs natifs du Kinyarwanda.

Bref, comme l'ont souligné la plupart des personnes consultées, il faut que l'INRS sorte de son "ghetto" et débouche sur son milieu ambiant au lieu de rester une chasse gardée pour quelques personnes initiées.

B. UNE REDEFINITION DE LA MISSION DE L'INRS S'IMPOSE.

Pour sortir l'INRS de son ghetto, il faut que la nation elle-même ait une véritable politique scientifique. En effet, de l'avis de toutes les personnes consultées, l'INRS doit devenir réellement un foyer de vie scientifique et culturelle intense au sein de la nation. Mais pour que cet institut puisse remplir une telle mission, beaucoup de changements doivent s'opérer tant au niveau de la politique nationale en matière de science et de culture qu'au niveau de l'institut lui-même.

.../...

1° Au niveau de la nation, pratiquement toutes les personnes consultées pensent qu'il est urgent qu'un service national pour la coordination de la recherche scientifique soit créé. La tâche principale de ce service serait de coordonner la programmation de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée qui se fait sur tout le territoire national à la fois pour éviter des doubles emplois et doter le pays d'un instrument de recherche efficace pour ses multiples besoins en matière de développement économique et social. Ce service de coordination de la recherche et technologique devrait également s'occuper de la programmation de la formation des chercheurs nationaux de tous les niveaux et protéger leur carrière.

Pour illustrer ce scandaleux manque de coordination de la recherche scientifique au Rwanda, l'on peut par exemple attirer l'attention sur le fait que des institutions sises à Butare même ou dans ses environs telles que l'UNR, l'IPN, l'INRS, l'INS, le projet de lutte antiques du PNUD-FAO, l'ISAR n'ont absolument aucun cadre officiel de rencontre régulière et de collaboration, les quelques contacts qui existent entre ces diverses institutions et projets n'ayant aucun caractère systématique et restant strictement le fait d'initiatives privées.

Il est inutile de souligner qu'à l'échelle nationale un pareil contact n'existe absolument pas. Or, comme la plupart de ces institutions et projets sont financées par l'aide bilatérale ou multilatérale, des rivalités inutiles surgissent parfois entre elles et, chacune continue à travailler en vase clos, l'ensemble de la problématique nationale est rarement envisagé. L'on a souligné également le fait que le Rwanda, avec ses multiples problèmes socio-économiques, ne pourra pas s'en sortir sans changer de politique en cette matière.

L'on a noté par exemple le manque de dialogue entre les bureaux pédagogiques et les institutions de recherche et d'enseignement comme pouvant être nuisible à l'enseignement national.

A la question si l'INRS devrait également assumer ce rôle de coordination de la recherche, certains ont répondu que ce rôle devrait être assumé par un service national juridiquement distinct des institutions de recherche actuellement existant dans le pays mais d'autres pensent qu'un INRS redéfini dans ces objectifs et restructuré quant à son organisation interne pourrait parfaitement assumer ce rôle.

2° Ainsi en ce qui concerne la redéfinition possible de la finalité de l'INRS toutes les personnes consultées à ce sujet pensent que cet institut qui n'avait jusqu'à présent fonctionné que dans le sillage de l'institution coloniale qu'était l'IRSAC, doit devenir effectivement institut national dans ce sens ci que ses programmes de recherche doivent s'intégrer dans l'effort global du pays pour le développement, c'est-à-dire que les recherches scientifiques menées dans cet institut doivent viser à l'élévation du niveau culturel et technologique de la population rwandaise avant de servir de matériaux de thèses ou de mémoires pour les chercheurs étrangers. D'autre part, il faudrait que les publications de l'institut ne constituent plus une collection fantôme mais qu'une vraie collection de l'INRS soit créée pour être éditée, imprimée et vendue au Rwanda.

a) Si l'INRS doit devenir national dans le sens que nous venons de décrire, ses programmes de recherche ne doivent plus provenir ni de l'étranger, ni d'une seule personne mais de la concertation entre les instituts de recherche fondamentale et appliquée et les institutions d'enseignement supérieur du pays. C'est de cette façon qu'une réelle complémentarité dans les divers programmes de recherche qui se fait sur notre territoire sera possible et qu'ainsi le gaspillage des fonds et celui des ressources humaines sera évité et que la recherche elle-même sera efficace. En ce qui concerne les relations entre l'INRS et l'UNR, par exemple, l'absence de contact institutionnel a été qualifiée de scandaleuse. L'on sait par exemple ce que coûte la constitution d'une bibliothèque valable. Or l'UNR fait des efforts considérables pour en constituer une comprenant notamment un centre de bibliographie rwandaise. A quelques minutes de là des ouvrages précieux pour la recherche se trouvent dans un état où leur utilisation est pratiquement impossible et ce, dans un institut de recherche scientifique!

Certains ont même évoqué la possibilité d'une intégration de l'INRS à l'UNR car, d'un côté, aucune université n'est pensable dans la recherche et que, de l'autre côté, toute recherche qui ne débouche pas sur des programmes d'enseignement ou sur des réalisations concrètes serait un luxe que ne peuvent même pas se permettre certains états avancés, à plus forte raison le nôtre qui n'est qu'au début de son effort de mise en place de structures de base pour amorcer le mécanisme de l'autodéveloppement. Il a donc été souligné, qu'à défaut de l'intégration de l'INRS à l'UNR, qu'au moins une formule spéciale soit trouvée pour qu'un lien institutionnel existe entre l'UNR et l'INRS

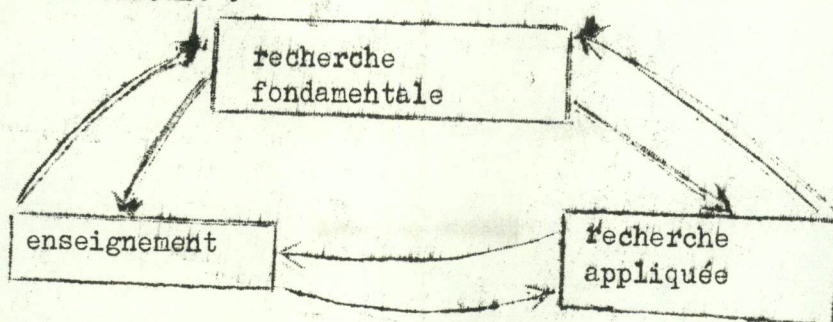
même si le service de coordination de la recherche scientifique et technologique dont il a été question venait à voir le jour.

De même, en ce qui concerne les relations INRS et ISAR, bien que les deux instituts aient été financés jusqu'ici par le même pays la Belgique, il n'existe pas non plus entre eux de lien officiel quelconque. Pourtant, en ce qui concerne les sciences de la nature, une collaboration étroite entre les deux instituts, l'un s'occupant de la recherche fondamentale et l'autre de la recherche appliquée, eut été possible et bénéfique.

Bien que la recherche fondamentale dans ce domaine coûte cher, un minimum de ce type de recherche est indispensable pour un pays dont l'une des principales ressources est l'élevage. C'est dans cette perspective que beaucoup regrettent la disparition de l'ancien laboratoire vétérinaire de Butare qui a été transformé en laboratoire médical et dépolorent en même l'absence d'un laboratoire vétérinaire central sans lequel, paraît-il, il faudra bientôt renoncer à toute tentative d'élevage modernisé. C'est dans le même sens que les responsables du projet de lutte-antiques du PNUD-FAO qui occupe actuellement des locaux insuffisants de l'INRS, regrettent de ne pas être intégrés dans un ensemble incluant la recherche fondamentale. Il en est peut-être de même d'autres projets de toute nature en phase de réalisation dans le pays.

Une forme de collaboration régulière entre l'INRS et l'IPN qui est aussi entrain de se doter d'un centre de recherche appliquée en un certain nombre de branches serait également bénéfique.

Bref, la création d'un circuit :



est indispensable pour que le pays puisse trouver une entrée sûre dans le processus de modernisation et du développement.

Mais un pareil circuit ne pourra s'établir que lorsque l'INRS aura été rénové et ouvert à tout le domaine du savoir dans un esprit réellement universitaire. Il faudra donc qu'il devienne plus complexe et plus dynamique et qu'il cesse de se cramponner sur quelques recherches de dimensions parcelaires. Il faudra que son corps de chercheurs grandisse et que l'on n'ait plus peur de recruter des nationaux vraiment compétents et que cesse la ridicule lutte d'influence qui alourdit davantage le climat de cet institut. Il faudrait que le pouvoir y soit exercé réellement par le corps des chercheurs pour éviter le monocratisme qui peut empêcher l'institut de sortir des dimensions et des intérêts du dirigeant. Il faut que la gestion de l'institut soit plus objective et le fait d'une participation réelle de cette équipe qui constituera l'élite intellectuelle du pays. Les chercheurs attirés seront en même temps des professeurs cela va de soi.

Les critères qui guideront le choix des programmes seront principalement les trois suivants : la conservation du patrimoine national, les divers impératifs du développement, économique-social, les besoins du monde de l'enseignement. A cela pourrait s'ajouter le fait qu'un INRS de ce calibre devrait également s'intéresser de près aux problèmes de l'Education des masses. Mais il faudrait peut-être préciser que par " conservation du patrimoine national " nous pensons aussi bien au patrimoine culturel qu'au patrimoine physique : il faut éviter la perte définitive de certaines valeurs culturelles nationales mais il faut également lutter contre la dégradation irréversible du sol et de l'ensemble du milieu biologique rwandais provoquée principalement par l'érosion, le déboisement et éventuellement par la population. Mais l'on sait que le meilleur moyen de conserver le patrimoine d'une nation c'est de le développer.

C'est pour quoi le développement global du Rwanda devra constituer l'objectif majeur de l'INRS. Mais ce développement ne sera possible que dans la mesure où toutes les ressources humaines de la nation auront été exploitées. C'est pourquoi un Institut national de recherche scientifique ne peut pas s'intéresser au contenu et aux formes de l'enseignement ainsi qu'à l'éducation de la masse. L'homme de la recherche et de la réflexion aura forcément sur l'ensemble de ces réalités un point de vue que ne peuvent pas avoir ceux qui sont immédiatement engagés dans l'action.

.../...

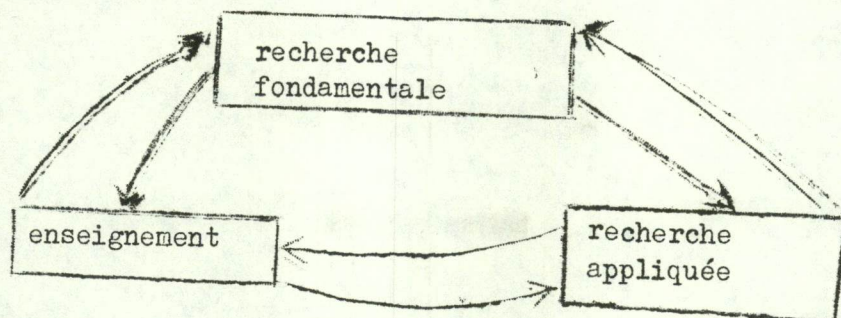
même si le service de coordination de la recherche scientifique et technologique dont il a été question venait à voir le jour.

De même, en ce qui concerne les relations INRS et ISAR, bien que les deux instituts aient été financés jusqu'ici par le même pays la Belgique, il n'existe pas non plus entre eux de lien officiel quelconque. Pourtant, en ce qui concerne les sciences de la nature, une collaboration étroite entre les deux instituts, l'un s'occupant de la recherche fondamentale et l'autre de la recherche appliquée, eut été possible et bénéfique.

Bien que la recherche fondamentale dans ce domaine coûte cher, un minimum de ce type de recherche est indispensable pour un pays dont l'une des principales ressources est l'élevage. C'est dans cette perspective que beaucoup regrettent la disparition de l'ancien laboratoire vétérinaire de Butare qui a été transformé en laboratoire médical et déplorent en même l'absence d'un laboratoire vétérinaire central sans lequel, paraît-il, il faudra bientôt renoncer à toute tentative d'élevage modernisé. C'est dans le même sens que les responsables du projet de lutte-antiques du PNUD-FAO qui occupe actuellement des locaux insuffisants de l'INRS, regrettent de ne pas être intégrés dans un ensemble incluant la recherche fondamentale. Il en est peut-être de même d'autres projets de toute nature en phase de réalisation dans le pays.

Une forme de collaboration régulière entre l'INRS et l'IPN qui est aussi entrain de se doter d'un centre de recherche appliquée en un certain nombre de branches serait également bénéfique.

Bref, la création d'un circuit :



est indispensable pour que le pays puisse trouver une entrée sûre dans le processus de modernisation et du développement.

Mais un pareil circuit ne pourra s'établir que lorsque l'INRS aura été rénové et ouvert à tout le domaine du savoir dans un esprit réellement universitaire. Il faudra donc qu'il devienne plus complexe et plus dynamique et qu'il cesse de se cramponner sur quelques recherches de dimensions parcelaires. Il faudra que son corps de chercheurs grandisse et que l'on n'ait plus peur de recruter des nationaux vraiment compétents et que cesse la ridicule lutte d'influence qui alourdit davantage le climat de cet institut. Il faudrait que le pouvoir y soit exercé réellement par le corps des chercheurs pour éviter le monocratisme qui peut empêcher l'institut de sortir des dimensions et des intérêts du dirigeant. Il faut que la gestion de l'institut soit plus objective et le fait d'une participation réelle de cette équipe qui constituera l'élite intellectuelle du pays. Les chercheurs attirés seront en même temps des professeurs cela va de soi.

Les critères qui guideront le choix des programmes seront principalement les trois suivants : la conservation du patrimoine national, les divers impératifs du développement, économique-social, les besoins du monde de l'enseignement. A cela pourrait s'ajouter le fait qu'un INRS de ce calibre devrait également s'intéresser de près aux problèmes de l'Education des masses. Mais il faudrait peut-être préciser que par " conservation du patrimoine national " nous pensons aussi bien au patrimoine culturel qu'au patrimoine physique : il faut éviter la perte définitive de certaines valeurs culturelles nationales mais il faut également lutter contre la dégradation irréversible du sol et de l'ensemble du milieu biologique rwandais provoquée principalement par l'érosion, le déboisement et éventuellement par la population. Mais l'on sait que le meilleur moyen de conserver le patrimoine d'une nation c'est de le développer.

C'est pour quoi le développement global du Rwanda devra constituer l'objectif majeur de l'INRS. Mais ce développement ne sera possible que dans la mesure où toutes les ressources humaines de la nation auront été exploitées. C'est pourquoi un Institut national de recherche scientifique ne peut pas s'intéresser au contenu et aux formes de l'enseignement ainsi qu'à l'éducation de la masse. L'homme de la recherche et de la réflexion aura forcément sur l'ensemble de ces réalités un point de vue que ne peuvent pas avoir ceux qui sont immédiatement engagés dans l'action.

.../...

Encore une fois, l'INRS ne peut assumer cette mission que s'il cesse d'être un institut colonial attardé et sort de son ghetto pour s'ouvrir avant tout aux réalités et aux problèmes nationaux et s'intéresser à l'ensemble du domaine du savoir. Il va de soi que cela ne veut pas dire qu'il doit, pour ce faire, se détourner des problèmes internationaux et humains en général. Une pareille alternative est absurde.

b) En ce qui concerne les publications de l'INRS, il était déjà stipulé dans le texte de l'ancienne convention belgo-rwandaise qui a régi l'INRS de 1964 à 1976 que: "Le Gouvernement rwandais peut se réserver la publication des travaux effectués au centre" (Article 7, 2^{me} alinéa). Une véritable collection de l'INRS pourrait donc être créée sans provoquer aucun conflit entre la Belgique et le Rwanda. Et il est certain que la matière ne manque pas. Ainsi Monsieur l'Abbé Alexis KAGAME nous a-t-il précisé qu'il a déjà donné à l'INRS, pour publication, quatre recueils:

1. IBITEKEREZO ou Récits Historiques de l'ancien Rwanda;
2. IBYIVUGO ou Poèmes lyriques des anciens héros du Rwanda;
3. AMAZINA Y'INKA ou Poèmes pastoraux;
4. IBISIGO ou Poèmes dynastiques (176 morceaux).

Il serait également près à en rédiger des commentaires.

Ces quatre recueils constituent, selon l'éminent connaisseur des traditions de notre pays "le grenier de l'Histoire du Rwanda".

Dans une pareille collection pourraient être publiés les travaux de haut niveau effectués par les nationaux ou par des non-nationaux qu'ils soient faits dans le cadre de l'INRS ou non. Beaucoup de personnes ont souligné qu'une telle collection pourrait par exemple faire imprimer ses ouvrages à l'imprimerie scolaire dont la construction est imminente.

Un des avantages de cette collection est qu'elle constituerait à la longue, une source de revenus non négligeable.

Mais le premier avantage est que l'existence d'une collection bilingue servirait à la diffusion du savoir et de la culture dans une plus grande partie de la population rwandaise.-

IV. Aspects administratif et financier.

A. Aspect Financier

A.I Evolution du Budget accordé par la Belgique.

de 1965 à 1971 : Pas de trace de référence du budget global accordé par la Belgique et du montant géré directement par le Musée de Tervuren .

Crédits gérés directement au Rwanda (BUTARE) :

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
	2.458.099	4.297.300	6.958.590	7.134.785	8.557.053	7.678.497	7245000
<u>De 1972 à 1976. Budget accordé par la Belgique</u>							
Année	: Budget global	: Crédits gérés par Tervuren	: Crédits gérés	: Francs Rw.			
	: (Francs belges):	: (francs belges	: en F.B.		<u>BUTARE</u>		
1972	: 8.250.000	: 2.850.000	: 5.400.000	: II.098.620			
1973	: 8.620.000	: 2.330.415	: 6.289.585	: I4.221.345			
1974	: 8.700.000	: 4.578.827	: 4.121.073	: 9.829.834			
1975	: 9.000.000	: 3.874.255	: 5.125.745	: I2.722.852			
1976	:	:	: 5.274.378	: I2.804.409			
	:	:	:	:			
TOTAL	:	:	: 26.210,781 FB	: 60677060			
				Fr.Rw.			

Remarques: - Lors de l'octroi des crédits annuels, il n'a pas été tenu compte de la dévaluation (lettre n° 76/ I08 du 25 février 1976 du Directeur de l'I.N.R.S. au Directeur du Musée de Tervuren (Belgique).

- Il est des crédits consentis par le Gouvernement Belge mais destinés exclusivement aux missions des Conseillers belges auprès de l'Institut. Ils s'élèvent à 324.608 FB, 583.487 F.B. et 624.375 F.B. respectivement pour les années 1973, 1974 et 1975. Le détail relatif au budget de 1976 fait défaut dans les archives de l'I.N.R.S.

A - 2 Part du Gouvernement Rwandais dans le budget de Fonctionnement : avant 1977: Aucune subvention si ce n'est la mise à disposition de la Belgique du patrimoine anciennement exploité par l'I.R.S.A.C.

A - 3 Ressources propres de l'I.N.R.S. avant 1977.

- Vente de certains articles usagés tels que: véhicules, pneus, machines frigo.
- Vente de bois.
- Loyer des maisons occupées par les Etrangers au Service de l'I.N.R.S.
- Fourniture de légumes.
- Services de photocopie.
- Retenues des absences des employés.
- Location des gîtes Uwinka et Mimuli.

N.B. Dans le cadre du Musée, il ya vente des publications des livres résultants des travaux de recherche et coopération avec Tervuren.

- Autes recettes accidentelles dues aux infractions commises par les tiers en l'encontre de l'Institut.

A - 4 Résultat des publications sur le budget de l'I.N.R.S.

Les publications qui devraient financer une grande partie des travaux de l'I.N.R.S. ont servi plutôt le musée de Tervuren et fournitures diverses avant 1977.

A - 5 Exécution du budget de 1965 à décembre 1976.

5 - I Année 1965

- En 1965, l'I.N.R.S. avait un budget ordinaire et un budget extraordinaire.
- Budget Ordinaire : - Compte géré en Belgique = 2.000.000 FB.
- Compte géré au Rwanda = 2.458.099 Frw.

Budget extraordinaire :

- Compte spécial de l'I.N.R.S = 2.063.017 FB.
- Compte patrimoine l'I.N.R.S. = 695.705 FB.

Coût de l'entretien des pelouses au Poste de Butare :

Avec tondeuses = 225.000 FB
 Sans tondeuses = 80 journaliers = 480.000 FB
 outils = 20.000 FB

Il importe de reproduire ci-après l'extrait de la Libre Belgique constituant une remarque dans la gestion de l'I.N.R.S.

Volupté Scientifique...

" Par son standing autant que son aspect de grande maison, c'est l'I.N.R.S. ... l'Institut est bien installé dans son parc de verdure ...

Il y a là quelque chose, qui séduit ou scandalise. La recherche est nécessaire..., mais.... Locaux prétentieux ... "

-Le Budget ordinaire qui avait été projeté.

	<u>Francs Rwandais</u>	<u>Francs Belges</u>
A.-Entretien et Administration	3.600.000 F.Rw.	500 FB 900 FB
B.-Recherches		1.000.000 FB
Collaborations scientifiques	4.000.000 F.Rw.	500.000 FB
	7.600.000 F.Rw.	2.900.000 FB

- Dans l'exécution du Budget, et référence aux documents comptables de l'I.N.R.S., il n'y a pas trace des traitements du personnel étranger ou précisément du personnel Belge au service de l'I.N.R.S.

- Les frais affectés aux acquisitions des biens d'équipement comme ceux des déplacements de service représente et chacun I/5 du budget global.

-La tenue de la Comptabilité Trimestrielle :

Le tableau établi pour l'exercice 1965 qui a d'ailleurs aussi servi pour les années qui suivent est libellé comme suit:

<u>N° de la pièce</u>	<u>Nature du paiement</u>	<u>Administration</u>	<u>Scientifique</u>
:	:	:	:
:	:	Personnel	Personnel
:	:	Fonctionnement	Fonctionnement
:	:	:	:
:	:	:	:

- Le Statut qui régissait le personnel est calqué sur les Statuts de l'ancien I.R.S.A.C. (Institut de Recherches Scientifique en Afrique Centrale)

-D'emblée, l'on constate que le subside alloué aux recherches de Monsieur l'Abbé KAGAME Alexis, chercheur associé est très minime par rapport aux montants retenus pour d'autre missions de recherche.

-Ni la commission ni la Direction de l'Intitut n'ont pu déchiffrer la mention ci-après qu'on trouve dans les archives budgétaires de l'Institut pour l'année 1965.

"Dette coloniale 4 % du (capital de 200.000.000).Part du centre à Congo I/I0 ? : 20.000.000 francs.

-Le détail sur l'exécution du budget a fait défaut pour confronter le budget projeté et les dépenses réelles.

Budget global de l'I.N.R.S. accordé par le Gouvernement Belge.

5 - 2 Année 1966.

Solde reporté au I / I / 1966	:	817.683 FB
Subventions reçues :	- 3.3.66 (B.P.0)	: 500.000 FB
	- 2.6.66 (B.P.0)	: 250.000 FB
	-24.6.66 (B.0)	:1.000.000 FB
	-14.6.66 (B.0)	:1.000.000 FB

		3.567.000 FB
		=====

Transferts effectués en faveur de Butare :

- Par Banque	: 22.II.66	:	200.000 FB
- Roger	: 8. 3.66	:	315.000 FB
	8. 7.66	:	425.000 FB
	10.I0.66	:	425.000 FB
	20.I2.66	:	425.000 FB

I.790.000 FB

Différence : 3.567.683 FB
- I.790.000 FB

I.777.683 FB

Depuis longtemps jusqu'à ce jour, les crédits en faveur de l'I.N.R.S. n'étaient pas transférés en totalité car une partie du reliquat servait comme base de paiement des diverses dépenses effectuées en Belgique pour le compte de l'I.N.R.S et ce, par le truchement de Tervuren.

Le genre de ces dépenses pour cet exercice s'est élevé à 342.246 FB, d'où le reliquat positif en faveur de l'I.N.R.S. revient pour 1966 à 1.435.437 FB

Budget de l'I.N.R.S. Butare (seulement)

-Administration : - Personnel : 3.351.544
- fonctionnement: 1.850.899

5.202.443 F RW.

-Recherches : - personnel : 1.762.202
- fonctionnement: 648.815

2.411.017 FRW.

Total Général : 7.613.460 FRW.
=====

- Concernant les Salaires du personnel de l'I.N.R.S. , une lettre datée le 1 mars 1966 fut adressée au Directeur du Musée de Tervuren pour expliquer le coût de la vie qui croissait sans cesse et la nécessité d'augmenter les salaires.

La dite lettre proposait : - une prime supplémentaire pour le personnel journalier, porter le salaire de 20 F à 25 F par jour et après essai, le placer sous un régime de sous-contrat avec une prime spéciale.

- Un nouveau statut du personnel qui jusqu'à cette date l'on devait se référer aux vieux statuts de l'I.R.S.A.C.

La suite fut positive en général spécialement l'augmentation des salaires en parallèle avec les 30 % accordés aux agents du gouvernement Rwandais au cours de cette année.

- C'est dans les archives de l'exercice 1966 qu'on a retrouvé le document détaillant comme suit les terrains concédés à l'I.R.S.A.C. et qui furent lors de l'indépendance Nationale propriété entière du Gouvernement rwandais qui à son tour les a mis à la disposition de la Belgique aux fins de la recherche. Ces terrains rentrant dans le domaine actuel de l'I.N.R.S. sont suivants .

1 Colline Mamba : 38 hectares cfr.plan cadastral de Butare parcelle P.O.I33 bureaux, laboratoires, maisons et ateliers.

2 Cité de Ngoma : 10 maisons doubles cfr.plan cadastral de Butare parcelle sans numéro.

3 Gîte d'Uwinka (mutara): 40 hectares
I gîte en briques aluminium

4 Gîte de Mimuli (dans la forêt de Nyungwe)

Comme cité ci-dessus, c'est également dans les archives de 1966 qu'on retrouve l'inventaire général de l'Institut:

Valeurs immobilières : Centre de Butare - Colline de Mamba = 24.501.305,76
- Cité de Ngoma = 3.916.181,45
: Gîtes Mimuli et Uwinka : 2. 308.730,23

Patrimoine : Bibliothèque
: Matériel Scientifique
: Machines et outils
: Véhicule
: Mobilier
: Collections

Amortissement depuis la création = 5.056.622,70 FB

Valeurs résiduelles à cette date = 35.782.840,14 FB

= 14.660.166,14 FB

= 21.122.674,14 FB

N.B. : La non présence d'un spécialiste en cette matière n'a pas permis d'actualiser les chiffres.

En passant, il importe de signaler que le coût en consommation du courant électrique était arrêté à + 7000 / trimestre.

Remarque: Le manque de détail sur l'exécution du budget n'a pas favorisé le coût par exemple de la recherche.

Fin 1966, Bruxelles devait à l'I.N.R.S. un montant de 1.435.437 FB. constituant la solde sur le budget de 1966. Ce litige a été laissé par Monsieur Deuse. Son règlement n'est pas repris dans les documents à la disposition de la comptabilité de l'I.N.R.S.

5 - 3 Année 1967.

Budget global de l'I.N.R.S. (Belgique)

<u>Recettes</u> :	Solde au I / I / 1967	:	1.435.437 FB
	Subventions B.O	:	100.000 FB
	B.P.O.	:	2.850.000 FB
	Vente vannerie	:	19.000 FB

			4.404.437 FB

<u>Sorties</u> :	Transferts à Butare	:	2.814.245 FB
	Dépenses pour le compte de l'I.N.R.S.	:	617.663 FB

			3.431.908 FB

Solde au 31 décembre 1967			972.529 FB
---------------------------	--	--	------------

<u>- Budget de l'I.N.R.S. géré à Butare</u> :	<u>- Administration</u> :	Personnel	:	3.130.103 FRW	
		Fonctionnement	:	1.583.750 FRW	

				4.713.853 FRW	
	<u>- Recherches</u>	:	Personnel	:	2.575.806 FRW
			Fonctionnement	:	1.368.639 FRW

					3.944.445 FRW
			Total Général	:	8.658.298 FRW.

- Le Budget de la recherche servait pour les postes de frais Généraux, Achats collections Musée, Botanique, Géologie, Nutrition, Anthropologie sociale, Sociologie, Linguistique, Séismologie, et les Subsidés à l'abbé KAGAME. En fait, l'on pourrait se permettre de dire que la répartition n'était pas très objective.

- A titre d'indications, les frais de déplacements ont coûté seulement pour les 2 premiers trimestres.

- 33.930,80 francs rwandais pour l'Administration. 31.456,40 francs rwandais pour les services scientifiques. Tandis qu'un autre chercheur coûte lui seul 201.612,40 Frs.

- Coût des assurances :

- Véhicules	:	151.114,-Frs
- Incendie	:	41.116,-Frs
- Police exploitation	:	4.145,-Frs
	:	196.375,-Frs

- Au 31 décembre 1967, l'I.N.R.S. disposait de 5 véhicules en circulation.

- Les recettes propres de l'Institut au cours de 1967 sont estimables à ± 137.304 Francs rwandais par mois.

5 - 4 ANNE 1968

Budget global annuel géré à Bruxelles

Recettes :	- Solde au 1 Janvier 1968 :	972.529 F.B.
	- Subvention pour 1968 :	4.050.000 F.B.
	- Vente publications :	896 F.B.
	- Solde compte belge à l'I.N.R.S. :	1.954. F.B.

5.044.069 F.B.

Depenses :	Transferts à Butare :	2.954.944 F.B.
	Autres décaissements :	542.416 F.B.

4.497.360 F.B.

Solde au 31.décembre 1968 : 5.044.069 F.B.
4.497.360 F.B.

546709 F.B.

Le projet du budget était établi comme suit :

- Administration - Entretien :	Personnel :	1.900.000 Frs.Rwandais
	Fonctionnement :	1.900.000 " "

3.800.000 FRW

-Recherches -Botanique :	200.000FRW
Tourbe :	200.000 "
Nutrition :	600.000 "
Sociale :	400.000 "
Sociologie :	300.000 "
Linguistique :	600.000 "
Séismographie :	200.000 "
Divers :	400.000 "
Reserves :	300.000 "

3.300.000 Frw.

- Achat matériel, véhicule,matelier :	900.000 Frw.
---------------------------------------	--------------

Total Général : 8.000.000 Frw.

- Sur ces prévisions, il n'a été retenu que 3.925.000 F.B. auquel le comité paritaire a demandé d'ajouter 125.000 F.Belges pour le Dictionnaire KINYARWANDA.

- Cout des recherches en 1968 (frais scientifiques commus y compris)

- Linguistique :	312.245 F.Rw.
- Antropologie :	424.185 "
- Botanique :	300.120 "
- PARASITOLOGIE :	75.000 "
- Séismologie :	75.000 "
- Géologie :	127.878 "
- Fouilles préhistoire :	104.334 "
- Sociologie :	7.437 "
- Collections :	113.612 "
- Entretien gits :	75.424 "
- Nutrition :	1.824.355 "
- KAGAME :	160.572 "

4.329.654 F.Rw. dont le

cout des frais scientifiques communs se chiffre à 1.808.320 , -Frs.

- L'administration et entretien du patrimoine ont coûté 3.452.224 FRW, sur le montant total des dépenses arrêtées à 7.781.878 francs rwandais.

- Au 31 décembre 1968, il y avait un chapitre intitulé " Reserves IRSAC dont un solde créditeur s'élevait à 524.675 F.B.

L'apurement de ce montant n'est pas bien clair.

5 - 5 ANNEE 1969

- Budget géré à Bruxelles :

- Du au compte spécial : 594.435 F.B.
 - Budget ordinaire 69 : 5.700.000 F.B.
 - Solde 1968 : 47.726 F.B.

Tansfert à Butare : 4.254.015 F.B.

Solde :

- Budget géré à BUTARE

<u>Poste</u>	<u>Prévisions:</u>	<u>Dépenses réelles</u>
- Linguistique		
	Linguistique 800.000	629.108
	Antré sociale 150.000	118.260
	Botanique +par 50.000	8.644
	Séismographie 150.000	138.190
	Sociologie -	680
	Achat collections 100.000	152.404
	Gits 80.000	165.019
	Nutrition 1.200.000	1.062.886
	KAGAME 170.000	161.074
	Flone 750.000	955.475
	Hydrobiologie 600.000	847.139
	Biochimie 100.000	16.713
	Médecine 150.000	62.590
	Préhistoire 1000.	145.275
	Musée -	17.783
	Frais scientifiques	
	Communs 1.200.000	1.542.758
	Adm. Entretien 3.400.000	3.228.062
	Musée Tervuren 100.000	-
	Reserves Recherches 100.000	-
	<u>9.398.800</u>	<u>9.251.960</u>

- Ci-après les dépenses des missions des chercheurs au cours de -
 Décembre 1969

Mission Compez	: 56.743
Abbé KAGAME	: 10.560
Nutrition	: 102.560
d'Hertifelt	: 9.563
Kiss	: 53.959
Séimographie	: 13.975
Gits	: 4.310
Flore	: 242.236
Dr. Otte	: 5.850
Dr. Ulens	: 11.442
Parasitologie	: 6.032
Rebacy	: 5.370
	<u>523.037 F.Rw.</u>

5 - 6 ANNEE 1970

- Budget géré par BUTARE

- Postes - Prévisions Dépenses réelles

...:....

Linguistique	800.000	887.719
Anthropologie Sociale	150.000	158.993
BOTANIQUE Paraistologie	130.000	123.854
Séismologie	150.000	152.586
Vannerie + collection	100.000	126.396
Gites	80.000	65.853
Nutrition	1.200.000	1.059.094
Flore	600.000	289.938
Hydrologie	600.000	565.714
KAGAME	150.000	162.659
Médecine	70.000	20.334
Réserves	110.000	-
Musée Bibliothèque	200.000	21.940
Frais scientifiques communs	1.200.000	1.463.638

Adm. et entretien	5.540.000	5.098.718
	3.400.000	3.172.968
	<u>8.940.000</u>	<u>8.271.686</u>

- Les documents relatifs à la gestion de Bruxelles nous ont manqué
Des renseignements sont à fournir par le Musée Tervuren.

5 - 7 ANNEE 1971

<u>Budget ordinaire</u>	<u>Entrées en francs rwandais</u>	<u>Dépenses</u>
- Transferts	82.000	
- Transferts	1.000.000	
- Transferts	2.000.000	
- Prise en recettes	67.000	
- Transferts	1.000.000	
- "	929.250	
- "	1.168.750	
- "	<u>1.065.000</u>	
Annulation solde négatif:	715.538	
	<u>900.000</u>	9.177.822

Comptes particuliers:

- Banque Lambert :	Cloture au 7/6/71	:	187.673 F.B.
- Banque Belgo-laise:	Transferts	:	200.000 F.B.
- Compte particulier:	Cloture au 7/6/71	:	459.982 F.RW.
	Transferts	:	302.730 F.RW.
	Transferts	:	431.000 F.RW.
	Liquidation en cour	:	1.193.712 F.RW.
	Annulation solde négatif	:	900.000 F.RW.

- Compte patrimoine :
Pour cette situation si peu claire et incompréhensible il faudrait
contacter les autorités de Tervuren pour clore le dossier financier
qui reste à ce jour imprécis pour les autorités Rwandaises.

- Exécution du budget géré par BUTARE

<u>Postes</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Dépenses réelles</u>
-Linguistiques	1.050.000	1.082.666
- Anthropologie sociale	250.000	234.281
-Botanique	-	-
-Parasitologie	320.000	363.996
-Séismologie	160.000	145.643
-Vannerie -Collections	120.000	123.468
-Gites	90.000	73.531
-Nutrition	1.200.000	1.095.917
-Flore B	450.000	499.029
-Hydro biologie	750.000	357.112
-Flore J	100.000	68.009
-Médecine	70.000	-
KAGAME	180.000	180.497

- Musée + Bibliothèque	20.000	-
- Réserves	200.000	114.223
- Frais communs	1.850.000	1.689.622
	7.150.000	6.085.483
- Adm. et entretien	3.390.000	3.092.339
	<u>10.200.000</u>	<u>9.177.822</u>

5 - 8 ANNEE 1972

- Faute de base, il a été difficile de voir dans la clarté la situation du budget ordinaire, les comptes particuliers et le compte patrimoine. Ainsi faut-il encore une fois revoir toute cette situation avec les représentants du Gouvernement Belge pour explication.

- Budget géré à BUTARE :

Postes	Prévisions	Dépenses réelles
- Nutrition	600.000	1.095.810
- Linguistique	1.200.000	1.412.580
- Anthropologie H	500.000	208.517
- Anthropologie E	150.000	146.510
- Parasitologie	400.000	407.656
- Hydrobiologie	700.000	944.129
- Flore Tr.	250.000	235.517
- Flore B.	150.000	221.126
- Séismologie	180.000	173.406
- Gits	100.000	75.935
- Collections	130.000	141.226
- Vannerie confus	100.000	52.747
- Géologie	20.000	7.147

- Budget géré à BUTARE (suite)

Poste	Prévisions	Dépenses réelles
- Bibliothèque	20.000	7.147
- KAGAME	240.000	238.224
- Badoux	382.000	100.000
- Steckz	20.000	18.980
- Smiths	100.000	100.000
- Vial	140.000	143.256
- New bury	50.000	-
- MBONYUMUGABO	46.000	46.827
- GATERA	80.000	38.157
- MBARUTSO	30.000	27.608
- KAYONGA	25.000	16.452
- Reserves	438.000	-
- Frais communs	2.300.000	1.487.230
- Administration	3.400.000	3.833.971
	<u>11.751.000</u>	<u>11.186.912</u>

- La moyenne mensuelle des dépenses de recherches et subsides s'élève à + 400.000, Frs.

5 - 9 ANNEE 1973

- Gestion du budget de l'I.N.R.S. (Butare)

Poste	Prévisions	Dépenses réelles
Nutrition	160.000	165.517
- Linguistique	1.318.000	1.234.238
- Bitropologie	350.000	119.941
- Sociologie Urbaine...	900.000	851.091

- Newburin	300.000	551.086
- Parasitologie	550.000	89.038
- Hydrobiologie	900.000	268.984
- Botanique	265.000	175.085
- Séismographie	220.000	94.222
- Gits	120.000	93.240
- Vanneries	160.000	58.099
- Esthétique	100.000	184.076
- KAGAME	250.000	281.183
- Radaux	282.000	93.765
- Vidal	150.000	49.970
- MBONYINGABO	50.000	45.512
- GATERA	75.000	71.475
- Archéologie	120.000	71.475
- Musicologie	65.000	-
- Direction Nationale	210.000	25.000
- Psychosociologie	25.000	8.148
- Réserves	368.000	1.516.829
- Frais communs	2.600.000	3.743.951
- Administration	4.000.000	10.665.802
	<u>13.800.000</u>	<u>=====</u>

- L'année 1973 présente dans l'ensemble l'apogée de l'I.N.R.S. sur le plan budgétaire et montre un plafonds qui n'a pas été atteint jusqu'en 1976. alors que les pris montaient sensiblement.

Le budget de 1976 est de 12.800.000 francs rwandais, il venait certes d'être porté qu'il fallait absolument

- Le rapport "administration - budget global représente 29,5% en 1973 et la masse totale des salaires liquidés au personnel sous-contrat aussi bien pour le personnel de l'administration que de la recherche s'élève à 3.715.206 francs

5 - IO - ANNEE 1974

- Répartition par Poste du budget géré à BUTARE :

- Budget global :	- Frais scientifiques communs :	2.600.000 FRW.
	- Administration et entretien :	4.200.000 "
	- Missions de recherches :	6.000.000 "
		<u>12.800.000 FRW.</u>

- A partir des chiffres ci-dessus, l'on constate que le budget chute de 15.568.000 francs à 12.800.000 soit 5,5 % en moins alors que le poste "administration" va de 4.000.000 francs 1973 à 4.200.000 en 1974 soit augmentation de 0,5 % ?

- Le poste "administration" devait jouir d'un quota plus élevé en égard à ce qui suit :

- Evolution normal de l'institut où un Directeur Rwandais venait d'être affecté.
- Augmentation annuelles des salaires
- Augmentation des traitements en vertu du nouveau statut des agents de l'administration publique
- l'accroissement des prix à l'échelle mondiale. Cfr lettre 76/IO8 du 26 février 1976.

- Directeur Rwandais qu'on appelait Directeur de l'Institut National de Recherche Scientifique était fictif cfr, lettre Ro-74/3045. du 23 avril 1974 adressée par le Directeur du musée de Tervuren à Monsieur Marcel d'Hertefeldt Conseiller Scientifique et Administratif de l'I.N.R.S. et dont l'objet principal visait la gestion dans les termes ci-après :

"Il convient de noter que l'assistance du Conseiller doit être interprétée comme un rôle actif. Il suffit pas de donner des conseils au Directeur quand il les sollicite, vous êtes en outre autorisé et tenu à lui fournir tous conseils et recommandations que vous estimez utiles à la bonne marche de l'établissement tant au point

de vue scientifique qu'au point de vue administratif. Vous m'en tiendrez informé. "

" Le contrôle des fonds de l'institut s' applique à la gestion conjointe du budget de fonctionnement (budget ordinaire), dans le respect des limites qui ont été fixées à ce budget pour l'année en cours qui le seront pour les années 1975, et 1976 jusqu'à l'expiration de la convention du 30 octobre 1964. "

" A la signature conjointe des pièces comptables à transmettre au Directeur du Musée royal de l'Afrique Centrale, à savoir les accusées de réception des transferts des pièces récapitulatives des dépenses trimestrielles, ainsi que tous les documents qui doivent y être annexés (bons de caisse, feuilles de salaires, déclarations de créance, factures, transcription des documents bancaires, etc ...) "

" A la gestion conjointe des fonds du Musée de l'I.N.R.S.;
Le Directeur National aura seul la responsabilité des fonds du patrimoine de l'I.N.R.S. et aura seul la signature du compte bancaire y afférent. Quant au compte dit "Particulier lequel est un compte Belge hors convention, vous en conservez seul la signature.

Quant à l'accès et à la gestion des liquidités du coffre, ils seront comme dans le passé réservés à Monsieur H. Vanderborght, Adjoint administratif qui continuera également à tenir le livre de caisse. Les liquidités et le livre de caisse seront comme dans le passé, contrôlés mensuellement. Toutefois, à partir de maintenant, ce contrôle sera effectué par le Directeur et le Conseiller conjointement.

En cas d'absence de Monsieur Vanderborght, la gestion du coffre et la tenue du livre de caisse, seront assumées par le Conseiller, le contrôle mensuel par le Directeur.

- Dès l'année de Monsieur RUGAMBA Directeur National, tous les documents furent contresignés par le Directeur de l'I.N.R.S. et le Conseiller

- En ce qui concerne les missions de recherche, la ventilation ci-après indique la part de la recherche dans les dépenses de l'Institut.

Poste	Budget prévu	Dépense réelles	% du Budget	Solde
Linguistique	: 1.450.000	: 1.404.417	: 97 %	: 45.583
Antropologie	: 280.000	: 85.678	: 31 %	: 194.322
Histoire	: 160.000	: 159.742	: 99 %	: 258
Sociologie	: 690.000	: 691.650		: 1.650
Parasitologie	: 690.000	: 774.837		: 84.837
Hydrobiologie	: 440.000	: 425.510	: 97 %	: 14.490
Botanique	: 300.000	: 237.377	: 79 %	: 62.623
Géologie	: 10.000	: 9.455	: 95 %	: 545
Esthétique	: 100.000	: 12.812	: 13 %	: 87.188
Archéologie	: 120.000	: 115.519	: 96 %	: 4.481
Ethnomusicologie	: 165.000	: 164.522	: 99,71 %	: 478
KAGAME	: 260.000	: 239.675	: 92 %	: 20.325
Nutrition	: 50.000			: 50.000
Séismologie	: 250.000	: 179.246		: 70.754
Gites	: 120.000	: 44.802	: 37 %	: 75.198
Vanneères	: 160.000	: 110.398	: 69 %	: 49.602
Bibliothèque	: 30.000	: 11.481	: 38 %	: 18.519
Vanderick-MBONYINGABO	: 75.000	: 45.450	: 61 %	: 29.550
GATERA	: 50.000			: 50.000
Psycho-sociologie	: 25.000	: 25.000		
Ethnographie twa	: 30.000	: 20.675	: 69 %	: 9.325
Directeur	: 300.000	: 310.192		: 10.192
Réception	: 100.000	: 44.965	: 45 %	: 55.035
Réserve	: 145.000			: 145.000

5 - II ANNEE 1975

Poste	Prévisions	Dépenses réelles	solde
Linguistique	1.450.000	1.387.950	
Kayoboke	225.000	200.400	
Antropologie	250.000	180.265	
Histoire RUGAMBA	500.000	572.818	
Sociologie Urb	325.000	297.131	
Parasitologie	630.000	639.318	
Botanique	300.000	200.400	
Esthétique	200.000	35.465	
Archéologie	120.000	107.181	
Musicologie	150.000	194.308	
KAGAME	270.000	242.088	
Séismologie	250.000	192.394	
GITES	120.000	86.428	
Musée National	540.000	479.057	
Bibliothèque	35.000	13.509	
Antropologie Econ.	300.000	-	
Subsides	115.000	86.900	
Direction Nationale	465.000	464.667	
Publications	100.000	1.950	
Voyages à l'étranger	280.000	-	
Réserves	420.000	-	
Frais communs	1.700.000	1.440.493	
Administration	5.100.000	5.583.870	
	14.080.000	12.714.744	1365.256

- Le budget de 14.080.000 francs n'a pas été entièrement libéré par la Belgique. Il n'a été libéré que 12.722852 francs

- Le montant prévu pour poste "Administration" augmente de 21 % et représente 40 % face au budget global.

- Il est des programmes comme les "voyages à l'étranger et l'Antropologie Economique" n'ont pas été réalisés.

5 - I2 ANNEE 1976

Poste	Budget Prévision	Dépenses réelles	
Linguistique (coupez)	1.450.000	1.318.786	
(Kayoboke)	294.000	72.000	
Antropologie(d'H)	250.000	2.600	
Histoire(Rugamba)	500.000	352.836	
Sociologie urbaine	354.000	5.304	
Botanique-Troupin	300.000	177.147	
BARABWILIZA	294.000	72.000	
Esthétique	120.000	1.330	
Archéologie			
Ethnomusicologie	120.000		
Géomorphologie			
KAGAME	270.000	46.581	
Séismographie	200.000	47.781	
Gites	180.000	80.480	
Musée National	720.000	144.970	
Bibliothèque	30.000	646	
GATERA - SENDAMA	60.000	-	
Réceptions Publiques	250.000	-	
Direction National	483.000	129.000	
Frais scientifique communs	1.500.000	313.222	
Administration	5.600.000	1.391.244	
Réserves	282.000	-	
	113.032.000	12.631.294	

A - 6 Ressources propres de l'I.N.R.S :

-En nous référant aux chiffres valables pour la période de janvier à avril 1977, nous pouvons conclure que ces recettes provenant du patrimoine du musée constituent des entrées non négligeables.

<u>-Patrimoine:</u>	- Potager	=	4.796,- Frs
	- Bois	=	2.100,- Frs
	- Locations maisons	=	556.600,- Frs
	- Locations véhicules	=	10.625,- Frs
	- Location Tondeuses	=	16.500,- Frs
	- Logement Gîtes Uwinka	=	5.000,- Frs
	- Logement Guest-house	=	74.683,- Frs
	- Diverses ventes aux Magasins.	=	42.701,- Frs
	- Retenues sur salaires	=	3.326,- Frs
	- Coût de téléphone	=	1.330,- Frs
			<u>397.661,-Frs</u>

Les recettes provenant du patrimoine sont versés au compte 51.620 BCR BUTARE.

- Musée: - Vente d'objets d'art :

- Janvier 1977	=	37400,-Frs
- Février 1977	=	36840,-frs
- Mars 1977	=	71425,-frs
- Avril 1977	=	43720,-frs
		<u>189.385,-frs</u>

- Vente de livres et disques :

- Janvier	=	11.550,-Frs
- février	=	1.130,-Frs
- mars	=	7.570,-frs
- avril	=	<u>11.640,-frs</u>
		<u>31.890,-frs</u>

-Spectacles : (Musée dynamique)

- Danseurs Amakombe	
- Danseuses Amasimbi	
- Jeux	= 23.500,-Frs
- Dons	= 40.000,-frs
	<u>63.500,-Frs</u>

Total Général perçu de janvier à avril : 1.182.436,-Frs

On pourrait annuellement estimer à 3.000.000 francs les recettes de ce genre.

N.B. : Les danseurs Amakombe et danseuse Amasimbi devraient s'autofinancer pour ne pas grigonder le budget réservé spécialement à recherche.

A - 7 Evolution des dépenses en salaires du personnel de 1964 à 1976 .-

Année 1964 :

Janvier	:	60.200,-Frs	
Février	:	59.378 "	
Mars	:	<u>59.853 "</u>	= 179.431,-Frs
Avril	:	59.933 "	
Mai	:	59.468 "	
Juin	:	<u>60.159 "</u>	= 179.560,-Frs
Juillet	:	60.188 "	
Août	:	59.312 "	
Septembre	:	<u>59.617 "</u>	= 179.117,-Frs
Octobre	:	60.758 "	
Novembre	:	62.361 "	
Décembre	:	<u>61.881 "</u>	= 185.000,-Frs
Total pour l'exercice 1964		<u>723.108,-Frs</u>	

Année 1965 :

Janvier	:	63.091,-Frs	
Février	:	66.606 "	
Mars	:	<u>65.001 "</u>	= 194.698,-Frs
Avril	:	64.236 "	
Mai	:	62.924 "	
Juin	:	<u>65.874 "</u>	= 193.034,-Frs
Juillet	:	64.681 "	
Août	:	65.326 "	
Septembre	:	<u>66.246 "</u>	= 196.253,-Frs
Octobre	:	70.596 "	
Novembre	:	60.822 "	
Décembre	:	<u>58.536 "</u>	= 189.954,-Frs
Total pour l'exercice 1965		<u>773.939,-Frs</u>	

Année 1966 :

Janvier	:	74.382,-Frs	
Février	:	69.697 "	
Mars	:	<u>71.597 "</u>	= 215.676,-Frs
Avril	:	76.993 "	
Mai	:	75.393 "	
Juin	:	<u>80.913 "</u>	= 233.299,-Frs
Juillet	:	79.248 "	
Août	:	79.313 "	
Septembre	:	<u>79.158 "</u>	= 237.719,-Frs
Octobre	:	90.584 "	
Novembre	:	85.282 "	
Décembre	:	<u>84.942 "</u>	= 260.808,-Frs
Total pour l'exercice 1966			: 947.502,-Frs

.../...

Année 1967 :

Janvier	=	203.800,-Frs	
Février	=	201.133,-Frs	
Mars	=	<u>204.798,-Frs</u>	= 609.731,-Frs
Avril	=	204.694 "	
Mai	=	211.548 "	
Juin	=	<u>206.133 "</u>	= 622.375,Frs
Juillet	=	216.270 "	
Août	=	221.015 "	
Septembre	=	<u>221.831 "</u>	= 659.122,-Frs
Octobre	=	210.316 "	
Novembre	=	222.978 "	
Décembre	=	<u>226.298 "</u>	= 226.298,-Frs
Total pour l'exercice 1967			= 2.550.820,-Frs

Année 1968:

Janvier	=	226.184 "	
Février	=	221.858 "	
Mars	=	<u>221.498 "</u>	= 669.540,-Frs
Avril	=	236.602 "	
Mai	=	247.902 "	
Juin	=	<u>237.859 "</u>	= 722.363,-Frs
Juillet	=	249.370 "	
Août	=	242.706 "	
Septembre	=	<u>239.796 "</u>	= 731.868,-Frs
Octobre	=	234.280 "	
Novembre	=	225.250 "	
Décembre	=	<u>232.255 "</u>	= 691.255,-Frs
Total pour l'exercice 1968			= <u>2.815.556,-Frs</u>

Année 1969 :

Janvier	=	237.615 "	
Février	=	231.369 "	
Mars	=	<u>240.434 "</u>	= 709.418,-Frs
Avril	=	248.013 "	
Mai	=	249.648 "	
Juin	=	<u>241.983 "</u>	= 734.491,-Frs
Juillet	=	248.013 "	
Août	=	247.039 "	
Septembre	=	<u>239.796 "</u>	= 728.848,-Frs
Octobre	=	228.353 "	
Novembre	=	233.156 "	
Décembre	=	<u>253.920 "</u>	= 715.429,-Frs
Total pour l'exercice 1969			= <u>2.894.186,-Frs</u>

Année 1970 :

Janvier	=	261.465,-Frs	
Février	=	262.092 "	
Mars	=	<u>270.852 "</u>	= 794.409,-Frs

Année 1970 (suite):

- 52 -

Avril	=	303.775,-Frs	
Mai	=	283.583 "	
Juin	=	<u>272.728 "</u>	= 860.086,-Frs
Juillet	=	273.518 "	
Août	=	269.357 "	
Septembre	=	<u>271.473 "</u>	= 814.346,- Frs
Octobre	=	282.933 "	
Novembre	=	273.920 "	
Décembre	=	<u>282.675 "</u>	= 839.528,-Frs
Total pour l'exercice 1970			<u><u>= 3.308.369,-Frs</u></u>

Année 1971 :

Janvier	=	287.252 "	
Février	=	281.069 "	
Mars	=	<u>289.850 "</u>	= 858.171,-Frs
Avril	=	312.919 "	
Mai	=	315.202 "	
Juin	=	<u>298.767 "</u>	= 926.888,-Frs
Juillet	=	295.234 "	
Août	=	288.788 "	
Septembre	=	<u>273.976 "</u>	= 857.998,-Frs
Octobre	=	282.933 "	
Novembre	=	283.396 "	
Décembre	=	<u>280.374 "</u>	= 280.374,-Frs
Total pour l'exercice 1971			<u><u>= 3.489.959,-Frs</u></u>

Année 1972 :

Janvier	=	296.408 "	
Février	=	295.362 "	
Mars	=	<u>318.414 "</u>	= 910.184,-Frs
Avril	=	308.963,-Frs	
Mai	=	304.641 "	
Juin	=	<u>298.639 "</u>	= 912.243,-Frs
Juillet	=	300.272 "	
Août	=	301.625 "	
Septembre	=	<u>303.670 "</u>	= 905.567,-Frs
Octobre	=	307.338 "	
Novembre	=	307.883 "	
Décembre	=	306.320 "	= 921.541,-Frs
Total pour l'exercice 1972			<u><u>= 3.649.535,Frs</u></u>

Année 1973:

Janvier	=	278.533 "	
Février	=	286.928 "	
Mars	=	<u>279.530 "</u>	= 844.991,-Frs
Avril	=	289.178 "	
Mai	=	300.510 "	
Juin	=	<u>332.470 "</u>	= 922.158,-Frs

Année 1973 (suite) :

Juillet	÷	383.589,-Frs	
Août	=	324.304 "	
Septembre	=	<u>324.484 "</u>	= 982.297,-Frs
Octobre	=	316.596 "	
Novembre	=	324.800 "	
Décembre	=	<u>327.364 "</u>	= 327.364,-Frs
Total pour l'exercice 1973			= <u>3.715.206,-Frs</u>

Année 1974 :

Janvier	=	333.960 "	
Février	=	332.157 "	
Mars	=	<u>338.996 "</u>	= 1.005.113,-Frs
Avril	=	337.385 "	
Mai	=	418.507 "	
Juin	=	<u>449.154 "</u>	= 1.205.046,Frs
Juillet	=	448.576 "	
Août	=	446.943 "	
Septembre	=	<u>453.385 "</u>	= 1.348.904,-Frs
Octobre	=	464.624 "	
Novembre	=	455.650 "	
Décembre	=	<u>438.828 "</u>	= 1.359.102,-Frs
Total pour l'exercice 1974			= <u>4.938.165,-Frs</u>

Année 1975

Janvier	=	469.755,-Frs	
Février	=	482.531 "	
Mars	=	<u>482.856 "</u>	= 1.425.142,-Frs
Avril	=	466.213 "	
Mai	=	466.820 "	
Juin	=	<u>452.309 "</u>	= 1.385.342,-Frs
Juillet	=	473.442 "	
Août	=	473.568 "	
Septembre	=	<u>466.935 "</u>	= 1.413.945,-Frs
Octobre	=	399.809 "	
Novembre	=	381.384 "	
Décembre	=	<u>376.384 "</u>	= 1.157.576,-Frs
Total pour l'exercice 1975			= <u>5.382.005,-Frs</u>

Année 1976 :

Janvier	=	530.590 "	
Février	=	503.513 "	
Mars	=	<u>501.805 "</u>	= 1.575.908,-Frs
Avril	=	487.511 "	
Mai	=	468.116 "	
Juin	=	<u>464.616 "</u>	= 1.420.243,-Frs
Juillet	=	454.242 "	
Août	=	467.470 "	
Septembre	=	<u>428.626 "</u>	= 1.350.338,-Frs

Année 1976 (suite):

		- 54 -	
Octobre	=	429.532 "	
Novembre	=	466.261 "	
Décembre	=	<u>428.715 "</u>	= 1.324.508,-Frs
Total pour l'exercice 1976	=		<u><u>5.630.997,-Frs</u></u>

Les salaires ci-dessus étaient alloués au personnel de service de l'administration des ouvriers spécialisés, des ouvriers simples, des sentinelles, des employés de la linguistique, de la séismographie de l'Histoire, sociologie et manoeuvre de la guest-house.

Traitements du personnel sous-statut:Année 1964 :

1 ^{er} trimestre	=	169.080,-Frs
2 ^{ème} trimestre	=	157.974,-Frs
3 ^{ème} trimestre	=	162.273,-Frs
4 ^{ème} trimestre	=	163.065,-Frs
		<u><u>646.392,-Frs</u></u>

Année 1965 :

1 ^{er} Trimestre (6 unités)	=	133.809,-Frs
2 ^{ème} trimestre (" ")	=	126.923,-Frs
3 ^{ème} trimestre (" ")	=	162.273,-Frs
4 ^{ème} trimestre (" ")	=	<u>114.040,-Frs</u>
		<u><u>501.695,-Frs</u></u>

Année 1966 :

1 ^{er} trimestre (6 unités)	=	159.990,-Frs
2 ^{ème} trimestre (" ")	=	251.028,-Frs
3 ^{ème} trimestre (5 ")	=	183.714,-Frs
4 ^{ème} trimestre (4 unités)	=	<u>154.866,-Frs</u>
		<u><u>749.598,-Frs</u></u>

Année 1967 :

1 ^{er} Trimestre (4 unités)	=	159.087,-Frs
2 ^{ème} trimestre (4 unités)	=	160.776,-Frs
3 ^{ème} trimestre (4 unités)	=	160.776,-Frs
4 ^{ème} trimestre (4 unités)	=	<u>160.776,-Frs</u>
		<u><u>641.415,-Frs</u></u>

Année 1968 :

1 ^{er} trimestre (4 unités)	=	164.894 "
2 ^{ème} trimestre (" ")	=	171.570 "
3 ^{ème} trimestre (" ")	=	172.335 "
4 ^{ème} trimestre (" ")	=	<u>175.335 "</u>
		<u><u>684.134,-Frs</u></u>

Année 1969 :

1 ^{er} trimestre (4 unités)	=	185.718,-Frs
2 ^{ème} trimestre (" ")	=	186.054 "
3 ^{ème} trimestre (" ")	=	186.054 "
4 ^{ème} trimestre (" ")	=	<u>186.054 "</u>
		<u><u>743.880 "</u></u>

Année 1970 :

1 ^{er} trimestre (4 unités)	=	186.054,-Frs
2 ^{ème} trimestre (" ")	=	193.014 "
3 ^{ème} trimestre (" ")	=	189.534 "
4 ^{ème} trimestre (" ")	=	<u>189.559 "</u>
		<u><u>758.161,-Frs</u></u>

Année 1971:

1 ^{er} trimestre	(4 unités)	=	189.534,-Frs
2 ^{ème} trimestre	(" ")	=	194.820 "
3 ^{ème} trimestre	(" ")	=	192.377 "
4 ^{ème} trimestre	(" ")	=	<u>193.777 "</u>
			<u>770.508,-Frs</u>

1972 :

1 ^{er} trimestre	(" ")	=	193.977,-Frs
2 ^{ème} trimestre	(" ")	=	199.660,-frs
3 ^{ème} trimestre	(" ")	=	198.657 "
4 ^{ème} trimestre	(" ")	=	<u>198.657 "</u>
			<u>790.951,-Frs</u>

Année 1973:

1 ^{er} Trimestre	(" ")	=	198.657,- Frs
2 ^{ème} trimestre	(" ")	=	138.763 "
3 ^{ème} trimestre	(" ")	=	114.555 "
4 ^{ème} trimestre	(" ")	=	<u>113.379 "</u>
			<u>565.352,-Frs</u>

Année 1974 :

1 ^{er} trimestre	(3 unités)	=	114.817,-Frs
2 ^{ème} trimestre	(" ")	=	124.090 "
3 ^{ème} trimestre	(" ")	=	145.346 "
4 ^{ème} trimestre	(" ")	=	<u>146.220 "</u>
			<u>530.473,-Frs</u>

Total Général de 1964 à 1974 = 7.382.559,-Frs

Traitement du Directeur et des Chercheurs Stagiaires :

Année 1974 :

2 ^{ème} trimestre	: Directeur	:	= 88.798,-Frs
3 ^{ème} trimestre	: "	:	= 110.697 "
4 ^{ème} trimestre	: "	:	= 110.697 "

1975 :

1 ^{er} trimestre	: Directeur	:	= 110.697 "
2 ^{ème} trimestre	: Directeur	:	= 117.990 "
3 ^{ème} trimestre	: Deux Chercheurs Stag.	:	= 112.000 "
3 ^{ème} trimestre	: Directeur	:	= 117.990 "
4 ^{ème} trimestre	: Directeur	:	= 117.990,-Frs
	: Deux Stagiaires	:	= 144.000 "
4 ^{ème} trimestre	: 1 Directeur	:	= 129.000,-Frs
	: 2 Chercheurs	:	= 152.000,-Frs
	Total	:	<u>= 2.274.849,-Frs</u>

Année 1976:

1 ^{er} trimestre	: Directeur	:	= 117.990Frs
	: 2 Chercheurs	:	= 144.000frs
2 ^{ème} trimestre	: Directeur	:	= 140.000frs
	: 2 Chercheurs	:	= 144.000frs
3 ^{ème} trimestre	: 1 Directeur	:	= 129.000frs.

Pour le personnel sous-contrat, le traitement le plus bas et 2.500,-Frs et celui le plus élevé et 20.000 francs.

Le traitement mensuel actuel du Directeur et 43.000 francs qu'on a calqué sur celui du Directeur de l'I.P.N. qui était Monsieur RUGAMBA Cyprien avant ses fonctions à l'I.N.R.S.

Le traitement mensuel actuel d'un chercheur stagiaire et de 26.300 francs.

Les salaires alloués au personnel temporaire comme les étudiants en vacances sont liquidés sur base des déclarations de créance.

Récapitulation générale:

<u>Personnel sous-contrat:</u>	1964	=	723.108	Frs
	1965	=	947.502	
	1966	=	773.939	
	1967	=	2.550.820	
	1968	=	2.815.556	
	1969	=	2.894.186	
	1970	=	3.308.369	
	1971	=	3.489.959	
	1972	=	3.649.535	
	1973	=	3.715.206	
	1974	=	4.938.165	
	1975	=	5.382.005	
	1976	=	5.630.997	
			<u>40.809.347,-</u>	Frs

<u>Personnel sous-statut =</u>	1964	=	646.392	Frs
	1965	=	501.695	"
	1966	=	749.598	"
	1967	=	641.415	"
	1968	=	684.134	"
	1969	=	743.880	"
	1970	=	758.161	"
	1971	=	758.161	"
	1972	=	790.951	"
	1973	=	565.352	"
	1974	=	530.473	"
			<u>7.382.559,-</u>	Frs

Directeur + Chercheurs Stagiaires :

	1974	=	310.192,-	Frs
	1975	=	864.667,-	Frs
	1976	=	955.990,-	Frs
			<u>2.130.849,-</u>	Frs

A - 8. Situation financière au 31 décembre 1976.

-Le Budget ordinaire: Il était alimenté par les fonds belges transférés au Rwanda.

1° Compte n° 50126 BCR BUTARE.

- au 1 décembre 1976 : 82.981 FRW.
- Transfert par la BNR: 4.000.000 FRW.
- Remboursement au compte patrimoine = 3.300.000 FRW.
- Solde créditeur au 31 décembre 1976 = 782.981 FRW.

2° Compte n° 593 BCR KIGALI.

- Solde au 31 décembre 1976 = 540.054 FRW.

3° Compte n° 27.07.00 BNR KIGALI.

- Situation au 31 décembre 1976 : 474.615 FRW.
- Compte patrimoine : Ce compte est alimenté par les recettes provenant comme cité ci-haut de la vente de certains articles usages, la vente du bois, les frais, de la location des maisons, les frais de location des véhicules, les fournitures de légime, les retenues pour absences des employés, le bus scolaire et la location des gîtes.

- Au 1 décembre 1976 : Solde créditeur : 518.813,-Frs.
- Remboursement par le budget ordinaire: 3.300.000,-Frs

Solde créditaire au 31 / 12 / 1976 = 3.818.813 FRW.

-Compte Musée : Ce compte est alimenté par les recettes provenant de la vente dans la boutique à souvenir, la vente des livres et disques, la taxi d'entrée au Musée, exhibition des danseurs Amakombe et danseuses Amasimbi ainsi que les dons éventuels.

-La présente remarque mérite une attention particulière afin de déterminer l'actif et le passif réel de l'I.N.R.S au 31 décembre 1976.
En effet, la situation serait plus claire après clarification des Prêts au Budget ordinaire, des Remboursements d'un compte à l'autre ainsi que les jeux des transferts d'un compte à l'autre sans laisser de côté les factures payées directement par Tervuren pour le compte de l'I.N.R.S.

-Sur tout document officiel de l'I.N.R.S., on retrouvait la mention " la gestion de l'Institut est assurée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture de Belgique en vertu de la convention belgo-rwandaise en date du 30 octobre 1964."

-La comptabilité des recettes et des dépenses était adressée trimestriellement au Musée de Tervuren pour vérification.

-Les Comptes en banque:

La Belgolaise: au 21 / 1 / 1972 = 36.969 F.B transférés au compte du patrimoine de Tervuren.
A éclaircir par les autorités belges.

Lambert: Situation au 7 / 6 / 1971 = 187.673 F.Belges
A éclaircir également.

-La lettre du 2 avril 1973 évoquant les montants de 615.409 F.RW. remboursés au Trésor Belge;

79.909 virés au compte " Patrimoine de l'I.N.R.S.,
535.500 F constituant un don au Musée de l'I.N.R.S. devrait être suffisamment explicitée par les autorités belges aux services techniques rwandais afin de reprendre une situation sans équivoque.
Il en est de même de la lettre du 1 août 1972 adressée au Directeur de Musée de Tervuren.

A-9 -Débiteurs de l'I.N.R.S.:

-M.M.Dethier, (Ancien adjoint Administratif) doit à l'I.N.R.S. la somme de 146.772 FRW. comme l'atteste le document établi en date du 26 / 4 / 1973 par M.M. d'Hertefelt, alors Directeur a.i de l'I.N.R.S.
Ont quitté l'I.N.R.S en 1973 avec dette envers celui-ci:

-M.M.W. Nzaramba	= 15.731,-Frs
J.Binego	= 27.500,-Frs
Ch.Sebyoba	= 5.565,-Frs
E.Gatete	= 4.033,-Frs
J.Ruyenzi	= 3.500,-Frs
	<u>56.329,-Frs</u>

Débiteurs de l'I.N.R.S (suite)

-Monsieur A.Ntawilinda devait à l'Institut en date du 1er septembre 1974 la somme de 118.488 francs. Il a déjà remboursé 67.000 francs il reste 51.448 francs.
L'Institut continue à se rembourser par retenue mensuelle de 2.000 francs.
La dette doit s'éteindre avec le mois de juillet 1979.

-Old East doit à l'I.N.R.S. une bâche pour Kombi double cabine n°CA 0698 acheté le 27 février 1976.

-La Sabena doit à l'I.N.R.S. la somme de 6.020 francs (facture n°306/76) du 6 août 1976 pour le transport de deux passagers dont l'un était collaborateur à l'I.N.R.S. mais que l'Institut n'était pas chargé de transporter.

-N.A.H.V. doit à l'Institut depuis 1973 la somme de 50.000 francs donne comme avance pour achat d'un groupe électrogène non délivré et décommandé.

-La patrimoine de l'I.N.R.S. a avancé à la caisse d'entraide des employés un montant de 500.000 Francs remboursable par retenue sur salaire mensuel. Le montant a été pour cinq-mois, il aura été entièrement récupéré fin octobre 1977.

Autre litiges: Vol avec effractions à la comptabilité de l'Institut dans la nuit du 3 au 4 décembre 1976 de 307.246 francs, L'affaire est au Parquet. Manoeuvre frauduleuse à la comptabilité de l'I.N.R.S.

La responsabilité des employés P.Hajabakiga et F.Useni y est engagée.
L'affaire est à la Station Judiciaire.

B. Administration de l'INRS:

Après la signature de la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964, l'on adopta le sens de l'Institut National de Recherche Scientifique, à Butare, comme étant une institution de droit rwandais et dont la gestion est assurée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture de Belgique, en vertu de la convention belgo-rwandaise du 30.10.64 libellée comme suit:

- Le Gouvernement belge et le Gouvernement rwandais, considérant le désir de deux États d'intensifier les relations culturelles existantes entre eux, considérant l'intérêt que le Gouvernement belge d'une part et le Gouvernement rwandais d'autre part, portent aux activités de recherche scientifique qui peuvent être poursuivies au centre de recherche scientifique de Butare en ce compris notamment les gîtes d'Uwinka et Mimuli;
- Considérant de plus la volonté réciproque des deux Gouvernements d'assurer la continuité du fonctionnement du centre de recherche précité sur lequel, et pour autant que de besoin le Gouvernement belge déclare n'avoir aucune prétention de droit réel à faire valoir;
- Considérant que les recherches à poursuivre au centre de Butare, dans l'intérêt du Rwanda devraient porter notamment sur les domaines suivants:

Anthropologie générale économie, géophysique, ressources animales, végétales, et minérale;

- Considérant l'urgence des mesures à prendre pour le maintien du centre de Butare, ont décidé de conclure une convention à cet effet et son contenu des dispositions suivantes:

Article 1.

Le Gouvernement rwandais confie à la Belgique le développement des activités de recherche scientifique fondamentale d'intérêt public. A cette fin il met à la disposition du Gouvernement belge, pour une période de douze ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente convention les terrains, l'infrastructure et l'équipement du centre, tels qu'ils existent à la date de la présente convention et tels qu'ils seront décrits dans un inventaire à établir de commun accord, dans les trois mois, par les deux Gouvernements.

Article 2.

Le Gouvernement belge prend en charge, pour la période fixée à l'article 1er le fonctionnement, l'entretien et le développement du centre.

Article 3.

Il est créé un comité paritaire belgo-rwandais composé de douze membres au maximum. Ce comité a pour mission de suivre l'application de la présente convention et d'émettre des recommandations en ce qui concerne notamment les programmes de recherche à longue échéance qui intéressent en premier lieu le Rwanda. Il donnera aussi un avis détaillé en ce qui concerne les activités de l'année suivant celle de la réunion. Le comité se réunit au cours du 1er trimestre de chaque année.

Article 4.

Le Directeur du Centre est désigné par le Gouvernement belge et agréé par le Gouvernement rwandais.

Article 5.

Le Gouvernement belge fait connaître en temps utile au Gouvernement rwandais les noms, qualifications et ordre de mission des chercheurs qu'il lui demande d'accueillir.

Article 6.

Le Gouvernement belge s'emploiera à former du personnel scientifique et d'administration rwandais, tant au sein des institutions scientifiques de Belgique qu'au sein du centre.

Article 7.

- * Un exemplaire au moins de tous les documents relatifs aux travaux de recherche menés au centre devra être déposé dans les collections de celui-ci. Le Gouvernement rwandais peut réserver la publication des travaux effectués au centre.

Article 8.

Dans la mesure du possible, le centre assurera une collaboration étroite avec l'Université Nationale du Rwanda et tous autres établissements de recherche, afin d'éviter notamment les doubles emplois dans les programmes scientifiques.

Il peut éventuellement, et sous réserve de réciprocité, mettre l'usage de ses installations à la disposition de chercheurs de ces établissements dans la mesure où les études

menées par ces chercheurs cadrent avec l'orientation générale de ses activités et l'équipement du centre.

Article 9.

Afin d'assurer la gestion du patrimoine du centre, le Gouvernement rwandais s'engage à créer une commission administrative dite "du patrimoine" au sein de laquelle la Belgique sera représentée par un délégué. Les recettes recueillies par ce patrimoine au titre du centre seront utilisées dans l'intérêt de celui-ci et par priorité, pour l'entretien et le développement de son infrastructure.

Article 10.

Le Gouvernement rwandais s'engage à exonérer de tous droits de douane ou analogues le matériel scientifique et technique nécessaire à l'activité du centre.

Article 11.

La reconduction éventuelle de la présente convention fera l'objet d'une négociation qui sera entamée au moins un an avant la date de l'expiration du terme fixé à l'article 1er.

Article 12.

La présente convention pourra être révisée à la demande d'une des parties et sur avis du comité paritaire. Elle pourra être dénoncée à tout moment, par le Gouvernement de l'un ou l'autre pays moyennant notification faite à l'autre partie au moins un an à l'avance.

Article 13.

Les engagements du Gouvernement belge prévus à la présente convention sont soumis à la condition de vote préalable par le Parlement belge des crédits budgétaires nécessaires.

Article 14.

La présente convention entrera en vigueur le jour de sa signature. En foi de quoi les soussignés dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente convention.

Fait à Bruxelles, le 30 octobre 1964, en double exemplaire.

Pour la Belgique
(Sé) P.H. Saak - M.Brosseur

Pour le Rwanda
(Sé) T. Bagaragaza.

- Annexe 1 à la convention du 30 octobre 1964: lettre de Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale, Kigali, le 19 juillet 1968.

Kigali, le 19 juillet 1968
N° 2729/Q.08 Z.F.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE

A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de
Belgique
KIGALI.

Objet: Convention belgo-
rwandaise
I.N.R.S. BUTARE.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre n° 1966/420 du 6 mai 1968, relative à l'objet repris en marge et libellé comme suit: "Lors de la troisième réunion du comité paritaire de l'Institut National de Recherche Scientifique à Butare, la délégation belge a été mise en possession du texte d'un arrêté présidentiel du 16 mars 1969. L'article 3 de cet arrêté est libellé comme suit:

.../...

"Le Ministre ayant les affaires culturelles dans ses attributions exerce la tutelle administrative sur le centre. Il est chargé de l'exécution du présent arrêté."

La délégation belge a attiré l'attention de la délégation rwandaise sur le fait que le libellé de cet article pose la question de savoir s'il est compatible avec les dispositions de l'article 12 de la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964.

En réponse à cette remarque, la délégation rwandaise a bien voulu préciser que l'interprétation qu'il convenait de donner à l'expression de "tutelle administrative" soit la suivante:

"Le Gouvernement rwandais, sans préjudice des dispositions de la convention précitée confie à son ministre ayant les affaires culturelles dans ses attributions le pouvoir de traiter avec les autorités de l'INRS de toute question susceptible de se poser sur le plan rwandais relativement à l'Institut, dans l'intervalle entre deux séances du comité paritaire".

Je vous serais obligé de bien vouloir me confirmer votre accord sur la teneur de la présente. Notre correspondance relative à cette affaire constituera un échange de lettres annexé à l'accord belgo-rwandais sur la teneur de la précitée.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre de la Coopération Internationale
(sé) Thaddée BAGARAGAZI.

En ce qui concerne la composition du comité paritaire, la représentation du côté belge était assurée conjointement et à parts égales par le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture.

Du côté rwandais, la représentation est fixée par arrêté présidentiel et comprenait de façon permanente le Ministre ayant les Affaires Culturelles dans ses attributions et le Ministre ayant le Plan dans ses attributions des autres membres étant désignés à titre personnel.

Quant à l'exécution aux recommandations et vœux du Comité Paritaire, elle suivait les priorités et les possibilités tout budgétaires qu'en personnel pour la réalisation du programme.

En 1968, le Comité a émis le vœu de proposition de statut du chercheur rwandais au Gouvernement rwandais par l'INRS. La proposition faite au Comité paritaire en 1969 devait attendre le statut de la Fonction Publique au Rwanda.

En 1969, le comité a estimé opportun la création d'un organe de coordination de la recherche scientifique au Rwanda, soit par l'élargissement du comité paritaire de l'Institut, soit par la création d'une commission dans laquelle l'Institut aurait des délégués. Ce vœu n'a pas été suivi d'effet.

Le comité paritaire a souhaité également l'établissement d'un projet concernant la création de postes de chercheurs rwandais et la structuration de l'INRS. Ce souhait a été mis à l'étude et a abouti aux propositions faisant objet de la recommandation n° 1970/1 adressée aux Gouvernements rwandais et belge pour la création:

- d'un poste de Directeur-adjoint, universitaire, de nationalité rwandaise et s'ayant intéressé à la recherche.
- d'un comité de gestion composé du Directeur, du Directeur-adjoint et des chercheurs permanents.

En fait, toutes les recommandations du comité paritaire n'ont pas été mises en exécution voire même tous les articles de la convention du 30 octobre 1964.

Organes de gestion et administration:

Comme il a été dit plus haut, la convention du 30 octobre 1964 a confié à la Belgique la gestion du centre de recherche de Butare, ancien centre de recherche de l'IRSAC.

C'est également le 30 octobre 1964 que le Gouvernement belge chargea de cette gestion le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, un inventaire des biens, tels qu'ils existaient au 31 décembre 1964, fut établi de commun accord et approuvé par le comité paritaire du 22 février 1965. Par décision du Gouvernement rwandais, le centre devient en 1965 l'Institut National de Recherche Scientifique - INRS.

La gestion financière, l'exécution des commandes et certaines activités de tous ordres en Belgique furent confiées au patrimoine de Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren.

Evolution administrative:

Par sa lettre du 23 juin 1970, l'Ambassadeur de la Belgique à Kigali a demandé au Ministre de la Coopération Internationale la suite réservée à la recommandation n° 1970/1 du comité paritaire sur les 2 postes souhaités. Par la lettre n° 53/5110/A.6 du 6 janvier 1971, le Ministre de la Coopération Internationale proposa la candidature de Monsieur RUGAMBA Cyprien pour le poste de Directeur-Adjoint de l'INRS.

La lettre n° 675/C.319.03C/JBR du 1er mars 1972 du Ministre de la Coopération Internationale adressée à l'Ambassade de Belgique signifiait la volonté du Gouvernement rwandais sur le fait qu'il estimait opportun pour que la Direction de l'INRS soit confiée à un Rwandais détenant les qualifications requises pour ce poste. Elle signifiait, également que le Professeur d'Hertefelt soit chargé du rôle de conseiller en matières de recherches et en administration. Ainsi il était question de revoir l'article 4 de la convention pour se conformer aux dispositions de l'article 12 de ladite convention.

Locaux et matériel:

Les travaux de réfection et de transformations des bâtiments existants ont été terminés en 1971. Les plans de construction d'un nouveau bâtiment pour le musée ont été adressés par un architecte du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

Comité Paritaire du 8 mars 1972:

Le Comité Paritaire, réuni à Butare le 8 mars 1972, soucieux de l'avenir de l'Institut National de Recherche Scientifique, conscient de la nécessité de confier de hautes responsabilités à des nationaux rwandais et d'assurer la continuité de l'Institution a émis à l'unanimité la recommandation 1972/1:

1. La désignation d'un Directeur rwandais ayant des qualifications scientifiques reconnues et ayant témoigné de l'intérêt pour la recherche scientifique; le candidat sera désigné par le Gouvernement Rwandais et agréé par le Gouvernement belge.
2. La désignation d'un Conseiller Scientifique et Administratif belge qui assistera le Directeur dans sa tâche, le Conseiller sera désigné par le Gouvernement belge et agréé par le Gouvernement Rwandais.
3. En attendant les désignations officielles mentionnées en 1 et 2 ci-dessus, Monsieur Marcel d'Hertefelt continuera à exercer la Direction de l'Institution avec le titre de Directeur a.i.i.
4. En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, le Conseiller dirigera l'Institution avec le titre de Directeur a.i.i.
5. En cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller, son rôle administratif sera confié à un intérimaire choisi par le Directeur du Musée Royal de l'Afrique Centrale parmi le personnel de cet établissement se trouvant en mission à l'INRS.

Définition des rôles respectifs du Directeur et du Conseiller:

Sur le plan scientifique et administratif le Directeur exerce la haute Direction de l'Institution, il est assisté dans sa tâche par le Conseiller.

En particulier, sur le plan administratif le Directeur et son conseiller établissent en commun le budget et en contrôlent conjointement l'exécution.

Ils suivent en commun les comptes qui sont transmis au Directeur du Musée Royal de l'Afrique Centrale.

En cas d'accord des deux Gouvernements sur ce qui précède cette recommandation fera l'objet d'un échange de lettre qui seront annexés à la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964.

Année 1973 :

Les désordre socio-politiques qui se sont produits dans le pays au cours des mois de Février et Mars 1973 ont eu une influence négative sur la poursuite normale des programmes de l'Institut. En effet, les abandons de quelques unités ont ralenti les services. Il y avait quelques collaborateurs qui ont déserté le pays, et dont le remplacement n'a pas été facile.

- La séance du comité paritaire en date du 24 mars 1973.
- Il a été question du côté rwandais de l'inquiétude sur l'ambiguïté qui caractérise l'évolution de l'INRS surtout en ce qui concerne les missions temporaires des chercheurs belges.

La non permanence à Butare du Conseiller scientifique et administratif ne favorisait pas du tout la marche normale de l'Institut.

En fait il n'était pas du tout logique de téléguider l'INRS à partir de Tervuren pendant une partie de l'année. Ainsi, une restructuration de l'Institut s'imposait. Le côté belge a conditionné cette permanence à l'engagement des chercheurs rwandais et l'entrée en fonction du Directeur National. Il a été aussi question du projet de statut d'un chercheur. C'est ainsi que trois échelons ont été projetés. Aspirant-chercheur, chercheur et chercheur qualifié. Pour le Statut du personnel scientifique de l'INRS, on pouvait se référer à l'arrêté présidentiel n° 37/INT du 28 décembre 1961 jusqu'à ce moment-là.

Le Comité Paritaire a encore insisté sur la permanence des chercheurs à l'INRS et que celui-ci ne soit pas un champ d'expérimentation à Tervuren.

N.B. Par la lettre n° 3842/P.10-90 du 14 septembre 1972 l'Ambassade de Belgique à Kigali exprima au Ministre de la Coopération Internationale l'accord des Ministres de l'Education Nationale de Belgique sur la recommandation n° 1972/1 du comité paritaire spécialement aux 1 et 2 qui prévoyaient la désignation d'un Directeur rwandais ainsi qu'un conseiller scientifique et administratif belge selon les modalités prévues en cette recommandation. La même lettre acceptait Monsieur d'Hertefelt en qualité de Conseiller Scientifique et Administratif.

Un échange de correspondance entre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale (lettres n° 13/01/1044 du 1er avril 1974 et n° 13/01/1207 du 29 avril 1977 et Monsieur l'Ambassadeur de Belgique à Kigali), (lettres n° 1486/P.10.90 du 17 avril 1974 et n° 1896/P.10.90 du 13 mai 1974) s'est conclu par l'agrément de Monsieur RUGAMBA Cyprien en qualité de Directeur de l'INRS notifiée par la lettre suivante:

Kigali, le 25 juin 1974

AMBASSADE DE BELGIQUE

N° 2250.P 10.90

Monsieur Th. Bagaragaza
Ministre de l'Education Nationale
KIGALI.

S/c de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre n° 1896 du 13 mai 1974, plus spécialement à son avant-dernier paragraphe, et de vous informer que les Ministres belges de l'Education Nationale et de la Culture ont agréé la nomination de Monsieur RUGAMBA comme Directeur de l'Institut National de Recherche Scientifique.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire à l'assurance de ma haute considération,

L'Ambassadeur de Belgique,
(sé) F. Backelandt.

- Il faut souligner que Monsieur Rugamba a commencé ses fonctions début avril 1974. Il a assuré la Direction de l'Institut avec assistance de Monsieur Marcel d'Hertefelt comme conseiller scientifique et administratif que remplaçaient dans la partie administrative les chercheurs belges désignés à cet effet par le Directeur de Musée Royal de l'Afrique Centrale conformément à la recommandation 1972/1 du comité paritaire.
- Il importe de reproduire ci-dessous la lettre du 23 avril 1974 émanant du Directeur du Musée Royal de l'Afrique Centrale.

.../...

RO-74/3045

Monsieur Marcel d'HERTEFELT,
Conseiller Scientifique et Administratif
I.N.R.S.
B.P. 218
BUTARE

Instructions au Conseiller Scientifique et Administratif

A l'occasion de l'entrée en fonction de M. Rugamba comme Directeur de l'I.N.R.S., je vous rappelle la teneur de la recommandation 1972/1 du Comité Paritaire, spécialement en son paragraphe définissant les rôles respectifs du Directeur et du Conseiller.

"Sur le plan scientifique et administratif, le Directeur exerce la haute direction de l'Institution; il est assisté dans sa tâche par le Conseiller.

En particulier, sur le plan administratif, le Directeur et son Conseiller établissent de commun accord le budget et en contrôlent conjointement l'exécution. Ils signent en commun les comptes qui sont transmis au Directeur du Musée royal de l'Afrique centrale".

J'ai l'avantage de vous adresser les instructions suivantes qui résultent du paragraphe cité ci-dessus.

I

En ce qui concerne le premier alinéa de ce paragraphe, il convient de noter que l'assistance du Conseiller doit être interprétée comme un rôle actif. Il ne suffit pas de donner des conseils au Directeur quand il les sollicite; vous êtes en outre autorisé et tenu à lui fournir tous conseils et recommandations que vous estimerez utiles à la bonne marche de l'établissement, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue administratif. Vous m'en tiendrez informé.

II.

Le deuxième alinéa du paragraphe cité ci-dessus concerne le contrôle conjoint des fonds de l'Institut. Il s'applique:

- a) à la gestion conjointe du budget de fonctionnement (budget ordinaire), dans le respect des limites qui ont été fixées à ce budget pour l'année en cours ou qui le seront pour les années 1975 et 1976, jusqu'à l'expiration de la Convention du 30 octobre 1964;
- b) à la signature conjointe des pièces comptables à transmettre au Directeur du Musée royal de l'Afrique centrale, à savoir les accusés de réception des transferts, les pièces récapitulatives des dépenses trimestrielles, ainsi que tous les documents qui doivent y être annexés (bons de caisse, feuilles de salaires, déclarations de créance, factures, transcriptions de documents bancaires, etc.);
- c) à la gestion conjointe des fonds du Musée de l'INRS;
- d) à la signature conjointe de tous les comptes bancaires relatifs au budget ordinaire et aux fonds du Musée de l'I.N.R.S.

Le Directeur National aura seul la responsabilité des fonds du Patrimoine de l'I.N.R.S. et aura seul la signature du compte bancaire y afférent.

Quant au compte dit "Particulier", lequel est un compte belge hors-convention, vous en conserverez seul la signature.

III.

Quant à l'accès et à la gestion des liquidités du coffre, ils seront comme dans le passé réservés à Monsieur H. Vanderborght, adjoint administratif, qui continuera également à tenir le livre de caisse. Les liquidités et le livre de caisse seront, comme dans le passé, contrôlés mensuellement. Toutefois, à partir de maintenant, ce contrôle sera effectué par le Directeur et le Conseiller conjointement.

.../...

En cas d'absence de M. Vanderborgh, la gestion du coffre et la tenue du livre de caisse seront assumées par le Conseiller, le contrôle mensuel par le Directeur.

Veuillez avertir le Directeur que la combinaison du coffre est déposée à l'Ambassade de Belgique à Kigali, sous enveloppe scellée, à ouvrir en cas d'urgence.

Comme le rythme des transferts de fonds peut, pour des raisons indépendantes de ma volonté, être irrégulier, la caisse de l'I.N.R.S. ne peut pas se permettre d'immobiliser de l'argent dans des avances au personnel. Les avances à long terme restent donc interdites. Seules sont autorisées des avances qui peuvent être remboursées à la fin du mois calendrier au cours duquel elles ont été consenties. Leur montant ne peut pas dépasser le salaire de l'intéressé.

IV

A partir de la date d'entrée en fonction du Directeur, vous lui céderez les indemnités pour frais de représentation. Vous lui remettrez également l'argenterie et la vaisselle "officielle" de l'établissement. Une copie du document de remise-reprise de ces biens me sera transmise par vous.

V

Lorsque vous mettrez le Directeur au courant du fonctionnement de l'Institut, vous mettrez l'accent sur la continuité scientifique et administrative de l'établissement. Les notes "Directives" que vous avez rédigées à l'intention de vos remplaçants à la direction intermaire peuvent, remises à jour, vous servir d'aide-mémoire à cette occasion. Je vous saurai gré de m'envoyer une copie de ces notes, remises à jour.

VI

En attendant un règlement définitif de la question, j'autorise le paiement à Monsieur Rugamba, par l'I.N.R.S., d'une rémunération mensuelle nette de 30.000 Frw. Les indemnités pour frais de représentation, dont il est fait état ci-dessus, ne sont pas comprises dans cette somme.

VII

En matière administrative, les instructions qui précèdent valent également pour vos remplaçants lorsque vous ne séjournerez pas à Butare comme Conseiller. La partie scientifique du rôle de Conseiller continue à vous incomber, en vertu du point 5 de la recommandation 1972/1 du Comité Paritaire, lorsque vous serez à Tervuren.

Croyez, cher Monsieur d'Hertefelt, en mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du Musée,

(sé) L. CAHEN.

En 1974, le Comité Paritaire a encore évoqué le problème de la permanence des chercheurs belges à Butare ainsi que du conseiller auprès du Directeur. La délégation belge a riposté négativement suite aux raisons budgétaires. Il a été aussi question de la prospection en matière de recrutement des futurs chercheurs et les qualifications qu'il exige.

Le Directeur de l'Institut fait remarquer que des chercheurs isolés mènent leurs recherches dans le pays à l'insu des institutions intéressées et exprime le vœu que de tels chercheurs poursuivent leurs activités sous le patronage d'un Institut National autorisé auquel ils remettraient les résultats de leurs récoltes sur le terrain.

En général, l'administration de l'INRS s'est poursuivie plus ou moins selon la convention du 30 octobre 1964 et les recommandations des Comités paritaires jusqu'en 1976, l'administration étant assurée par Monsieur Rugamba Cyprien avec Monsieur d'Hertefelt comme conseiller jusqu'en décembre 1976, date d'expiration de la convention du 30 avril 1964.

Ainsi, Successeur de l'ancien Institut de recherche Scientifique (IRSAC) créé en 1941 l'INRS était régi par ladite convention signée entre les gouvernements rwandais et belge.

En examinant attentivement la convention et son application, l'on constate que la part du Rwanda n'était qu'émettre des recommandations et avis lors des séances des comités paritaires annuels.

L'on peut dire sans blesser personne que cette dépendance du Rwanda vis-à-vis de la Belgique fut entretenue et encouragée par quelques anciens hauts personnages qui n'ont pas peut-être su déchiffrer cette malheureuse situation qui était loin d'aboutir à une autonomie scientifique car le fruit des recherches, les mesures administratives, étaient sous le haut patronnage de Tervuren qui gérait tout comme il l'entendait. C'est ainsi qu'il était réellement grand temps de mettre fin à cette exportation au profit des intérêts belges et loin de réhabiliter les valeurs culturelles rwandaise.

Pour régulariser la situation administrative, il aurait fallu entrer dans les moindres détails que la Belgique décidait à partir de Tervuren.

Personnel:

De 1964 à décembre 1976, l'INRS n'a pas eu pratiquement un statut particulier au personnel. Pendant plusieurs années, le personnel jouissait des anciens statuts de l'IRSAC. Par après, on essayait de ne pas s'écarter des statuts des agents du gouvernement et des établissements publics.

L'arrêté présidentiel n° 218/09 du 2 octobre 1975 portant mesures d'exécution du décret-loi du 19.3.1974 pour personnel sous-contrat dans les administrations publiques a servi de base de détermination de salaires de quelques agents mais en général, pour le personnel qualifié, l'Institut s'est toujours référé au statut des agents de la fonction publique. Il faut souligner que le fait d'avoir à faire à un personnel hétérogène, leur gestion du personnel n'a pas été facile.

En effet la situation d'avoir à faire tantôt aux chercheurs, tantôt aux collaborateurs de recherche expérimentés, aux agents de simple exécution ne pouvait pas du tout favoriser la disposition d'un statut approprié à l'INRS surtout que souvent on recourt aux règlements d'ordre intérieur, à la gestion d'autres établissements semblables à titre de comparaison. Bref, il est grand temps de mettre sur pied la loi organique sur l'INRS afin de mettre fin aux multiples problèmes que pose actuellement la gestion du personnel à l'INRS.

Difficilement, l'on peut comprendre la raison de s'être référé sur l'arrêté Ministériel n° 221/09 du 3 mai 1976 déterminant les catégories professionnelles et les salaires minima correspondants et l'indemnité d'ancienneté pour fixer les salaires de quelques personnels de l'INRS alors tout en étant régi par la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964, il était plus proche des établissements publics que des institutions privées.

En résumé, l'Institut National de Recherche Scientifique du Rwanda (INRS) n'a pas été doté d'un statut et est juridiquement parlant inexistant en dehors de la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964.

- Situation des Services au 31 décembre 1976:

Administration:

Activités: Services administratifs:

- Personnel
- Secrétariat
- Comptabilité
- Intendance - Magasin et entretien

Services techniques:

- Menuiserie
- Garage
- Bâtiments

Recherche : Personnel :

- chercheurs permanents et non permanents
- personnel auxiliaire
- linguistique
- histoire + littérature : Rugamba
- histoire + littérature : Kagame
- service généraux de recherche.

- Bibliothèque - Archives
- Musée - collecte et apprentissage (musée dynamique)
 - exposition et exhibition
 - dépôt
- Publications.

- 7 -

Etat du personnel rwandais : - chercheurs : Rugamba Cyprien

- chercheur associé : Kagame Alexis (abbé)

- chercheurs stagiaires: Runyinya Barabwiliza
Kayoboke Ferdinand

(Réf. au rapport n° 07.09/SF/1442 du 28 avril 1977 établi par le chef de Bureau du Contrôle Financier à l'Education Nationale).

Personnel de service :

- Sentinelles	: 10 unités
- Manoeuvres	: 19 unités
- Aide-mécanicien	: 2 unités
- Electricien	: 1 unité
- Chauffeurs	: 5 unités
- Menuisiers	: 1 unité
- Aide -menuisier	: 1 unité
- Maçons	: 1 unité
- Plantons	: 3 unités
- Magasiniers	: 2 unités
- Vannerie	: 1 unité
- Boy Guest-house	: 1 unité

Personnel de recherche et Personnel d'Administration :

- Histoire	: 3 unités
- Séismographie	: 1 unité
- Linguistique	: 7 unités
- Comptabilité	: 2 unités
- Secrétariat	: 2 unités
- Bibliothèque	: 1 unité

N.B. L'engagement des agents subalternes est subordonnée à l'accord de l'Inspection du Travail de Butare tandis que celui des agents au moins bacheliers est subordonnée à l'accord du département de l'emploi.

Concernant le niveau d'études, à part le Directeur et les deux autres chercheurs stagiaires, les autres sont généralement de faible niveau et rarement d'humanités générales.

Primaires	: 42 unités
Secondaires	ES1 = 3 unités
	ES2 = 3 unités
	ES3 = 3 unités
	ES4 = 2 unités
Humanités Général	: 4 unités
I.P.N.	: 1 unité

Représentativité régionale :

- Butare	= 39 unités	62,9 %
- Gikongoro	= 12 unités	19,3 %
- Etrangers	= 5 unités	8 %
- Gitarama	= 1 unité	
- Cyangugu	= 1 unité	
- Gisenyi	= 1 unité	
- Ruhengeri	= 1 unité	9,6 %
- Kibuye	= 1 unité	
- Kibungo	= 1 unité	
- Kigali	= néant	
- Byumba	= néant	

Représentativité ethnique :

- Hutu	: 47
- Tutsi	: 11
- Twa	: 1
- Autres:	3
	62

Situation Salariale:

- Directeur de l'I.N.R.S.	= 43.000 Fr	(cfr. I.P.N.)
- Un chercheur stagiaire	= 26.300 Fr	
- <u>Autres</u> :	le salaire le plus bas	= 2.500 Fr
	le salaire le plus élevé	= 20.000 Fr

cfr. arrêté ministériel n° 24/09 du 3 mai 1976.

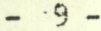
.../...

- N.B. - Contrairement à ce que la plupart croient les salaires alloués au personnel de l'I.N.R.S. ne sont pas du tout élevés, il y a plutôt quelques cas qu'il faudrait revoir après fixation du statut juridique de l'I.N.R.S.
- Il faut insister particulièrement sur le manque d'agents techniquement qualifiés pour répondre aux exigences d'un service hautement scientifique.
 - Vu le manque d'organisation plus rationnelle des services de l'I.N.R.S., il s'avère nécessaire voire essentiel pour un rendement optimum, travailler sur base d'un organigramme réaliste qui permet une hiérarchie et une division du travail plus scientifique.
 - En effet, ne fut-ce que pour les tâches purement administratives, il n'y a que le Directeur qui représente la tête de l'Institut et le contre maître des tâches les plus minimes de l'Institut. Lui, il engage, licencie, gère et contrôle le budget de fonctionnement tout en assurant la recherche d'autre part.
 - Ainsi, la commission a-t-elle estimé de demander un projet d'organigramme qui doit Répondre au sens nouveau de l'Institut réellement national et non un service décentralisé du Musée Royal de l'Afrique Centrale.
 - Le projet soumis à la commission n'est qu'à titre indicatif abondant dans les projets de Monsieur le Directeur de l'I.N.R.S.
 - Oui, la restructuration des services de l'I.N.R.S. est nécessaire pour parvenir à une administration claire qui évite des chicanes éventuelles de quelques individus dont les ambitions sont à nuire la marche de l'Institut plutôt que favoriser son développement harmonieux.
 - En tout état de causes, pour éviter un interventionisme néocolonialiste, il faut absolument que la convention signée le 2 avril 1977 soit analysée très profondément car lors de l'application, l'on se heurte souvent aux choses non éclaircies et qui risqueraient de porter préjudice aux textes législatifs. Comme il a été remarqué avec l'application de la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964, le manque de clarté de certains points freine l'avancement normal des travaux d'ordre administratif et scientifique.
- A cet effet, il importe d'insister sur la nécessité de concrétiser administrativement, scientifiquement et juridiquement la situation des collaborateurs à la recherche, des chercheurs subsidiés et des relations avec les autres organismes à l'échelle nationale et internationale.
- Ainsi après adoption du projet d'Arrêté Présidentiel portant création de l'Institut National de Recherche Scientifique, le Conseil d'Administration pourra étudier un organigramme répondant à l'objectif de l'I.N.R.S.
- Toutefois, lors de l'étude du projet d'organigramme, il conviendra de tenir compte des structures d'autres institutions semblables comme l'I.S.A.R., U.N.R., I.P.N. En attendant, la commission se réserve le droit de présenter son projet d'organigramme en plus de celui présenté par le Directeur de l'I.N.R.S.
- Comme cité ci-haut, les objectifs de l'I.N.R.S. ne seront atteints que lorsque les postes encore vacants auront des éléments répondant effectivement aux missions leurs confiées en écartant aussi la superposition des agents inaptes et en rendant l'administration de l'I.N.R.S. plus malléable qu'elle n'est maintenant. Tout cela donc suppose la réorganisation des services d'une manière objective par un organigramme, réaliste.

Ci-après le projet d'organigramme de Monsieur RUGAMBA Cyprien :

.../...

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



La lettre du 6 janvier 1977 de Monsieur l'Ambassadeur de Belgique à Kigali adressée au Ministre de l'Education Nationale évoquait l'urgence du renouvellement de la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964 concernant l'INRS.

Elle faisait parvenir un exemplaire d'un avant projet de seconde convention entre la Belgique et le Rwanda, car la précédente étant venue à échéance le 29 octobre 1976 comme convenu lors du comité paritaire belgo-rwandais du 30 avril 1976. La seconde convention une fois signée, débiterait avec le 1er janvier 1977 puisque les crédits inscrits au budget belge pour 1976 s'entendent pour toute l'année.

La lettre n° 07.22/0235 du 27 janvier 1977 du Ministre de l'Education Nationale adressée à l'Ambassadeur de Belgique au Rwanda en réponse à l'avant projet de la nouvelle convention rejetait quelques points notamment le financement des chercheurs non pas seulement belges mais également les chercheurs nationaux pour une période de douze ans ainsi que le statut de la coopération scientifique au même titre que les autres secteurs de la Coopération belgo-rwandaise. Ce contre projet rejetait également le point concernant l'envoi des données scientifiques qui doit être vu sur un autre angle.

Durant la période d'attente de la nouvelle convention, plusieurs activités furent suspendues car les subventions ni du Rwanda ni de la Belgique n'étaient pas encore versés. C'est ainsi qu'une réduction momentanée du personnel (28 unités) due à la restriction budgétaire a frappé le personnel dont l'Institut pouvait se passer momentanément sans porter une atteinte grave à la mission qu'est la recherche scientifique et l'exposition muséographique permanente.

C'est en application de ces critères que la menuiserie de l'Institut a été fermée, les chauffeurs réduits d'une unité les départements d'Histoire et de Linguistique privés de quelques éléments, etc...

La décision prise par le Directeur seul, parce qu'il n'y avait plus de conseiller scientifique et administratif a causé pas mal de mécontentements au sein du personnel. Plusieurs lettres anonymes furent rédigées à l'encontre de la personne de Monsieur RUGAMBA Cyprien, le Directeur n'a cessé de s'adresser aux autorités du Ministère pour requérir la décision relative à la nouvelle convention belgo-rwandaise.

Afin de ne pas créer un malaise social à l'INRS, sur les crédits d'ordre de 16.000.000 de francs accordés par le Gouvernement rwandais, il a été versé un montant de 2.500.000 de francs à titre d'avance pour assurer la continuité normale des services.

Finalement en date du 2 avril 1977, la nouvelle convention belgo-rwandaise a été signée entre le Royaume de Belgique et la République Rwandaise au sujet de l'INRS dans les termes ci-après :

CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE RWANDAISE AU SUJET DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DU RWANDA A BUTARE.

Le Gouvernement belge et le Gouvernement rwandais, considérant le désir des deux Etats de maintenir entre eux des relations culturelles.

Considérant que la convention par laquelle le Gouvernement rwandais avait confié à la Belgique le développement de la recherche Fondamentale d'intérêt public au Rwanda est venue à expiration le 29 octobre 1976 et que de ce fait la gestion de cette recherche relève à présent du seul Gouvernement rwandais.

Considérant que la mise à la disposition du Gouvernement belge par le Gouvernement rwandais, des terrains, de l'infrastructure et de l'équipement de l'Institut National de Recherches Scientifiques (INRS) a pris fin à la même date et par le même fait, le Gouvernement belge réaffirmant au surplus et pour autant que de besoin qu'il n'a aucune prétention de droit réel à faire valoir sur cet Institut ni sur son équipement.

Considérant l'intérêt que les deux Gouvernements portent aux recherches menées dans le cadre des activités de l'Institut et qui n'étaient pas terminées le 29 octobre 1976, ainsi qu'à des projets de recherche nouveaux.

Ont décidé de commun accord ce qui suit :

CHAPITRE I.

Article 1.

Le Gouvernement belge s'engage à poursuivre, pendant une période de six ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente convention, l'achèvement des recherches entamées par les chercheurs belges dans le cadre des activités de l'INRS et non encore terminées en archéologie, botanique, histoire, linguistique, muséographie (y compris la constitution de collections documentées pour le Musée National du Rwanda) et musicologie, ainsi que l'achèvement de la bibliographie analytique rwandaise des sciences humaines.

A cette fin, le Gouvernement belge prend en charge l'organisation et le Financement de missions de recherche dont la gestion est confiée au Musée Royal de l'Afrique Centrale. Il s'engage en outre à financer la publication des travaux résultant de ces missions.

Article 2.

Afin de contribuer au maintien en bon état de fonctionnement des installations de l'INRS, le Gouvernement belge s'engage, pendant une période de six ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente convention, à participer, selon une formule dégressive, au financement des frais de gestion de l'INRS. par le transfert à celui-ci de crédits à fixer pour chacune des six années en cause après avis de la commission paritaire prévus à l'article 11.

Le Directeur de l'INRS communique aux autorités belges compétentes, au début de l'année comptable, la répartition des dépenses qu'il imputera à cette subvention belge et justifie trimestriellement l'emploi des crédits reçus par les pièces comptables appropriées à transmettre aux mêmes autorités.

Article 3.

Nonobstant sa finalité première, définie au premier alinéa de l'article 2, la subvention belge peut être employée au financement de recherches dans une proportion qui ne dépasse pas le huitième du montant fixé pour chacune des six années en cause.

CHAPITRE II.

Article 4.

Pendant une période de douze ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente convention, les deux Gouvernements s'engagent à mener en commun, dans le cadre de l'INRS, des recherches scientifiques autres que celles définies à l'article premier, ayant obtenu leur agrément conjoint et dans des conditions à fixer pour chacun des projets de recherches proposés tant par le Rwanda que par la Belgique. Chaque projet fera l'objet d'un protocole d'accord déterminant les engagements pris par chacun des deux Gouvernements.

Article 5.

Le protocole d'accord prévu à l'article 4 déterminera, pour chacun des projets de recherche, le montant de la participation belge aux frais de gestion de l'INRS. De ce montant, le Directeur de l'INRS rend compte aux autorités belges compétentes selon les modalités définies au second alinéa de l'article 2.

CHAPITRE III.

Dispositions générales.

Article 6.

Le Gouvernement rwandais s'engage à accueillir à l'INRS les chercheurs auxquels le Gouvernement belge donne mission de poursuivre les recherches dans les domaines cités à l'article premier et d'exécuter les projets mentionnés à l'article 4. En particulier, il leur accorde à titre gratuit le logement à l'INRS, l'usage des bureaux, des laboratoires et de la bibliothèque, il met à leur disposition contre paiement les services techniques de l'INRS; il leur accorde le privilège de conduire leurs recherches sous les auspices de l'INRS et de bénéficier de la collaboration du personnel qualifié de l'Institut.

Article 7.

Le Gouvernement belge fait connaître en temps utile au Gouvernement rwandais les nom, qualification et ordre de mission des chercheurs qu'il lui demande d'accueillir pour l'accomplissement des objectifs fixés à l'article premier et l'exécution des projets mentionnés à l'article 4.

Article 8.

Le Gouvernement rwandais autorise l'envoi vers la Belgique aux fins d'étude des données scientifiques recueillies au Rwanda dans la poursuite des objectifs fixés à l'article premier et dans l'exécution des projets mentionnés à l'article 4.
Le Gouvernement belge s'engage à renvoyer ces données vers le Rwanda après achèvement des études.

Article 9.

Sans préjudice aux dispositions de l'article 8, un double au moins des données scientifiques à l'exclusion des objets de feuilles et des produits artisanaux ou artistiques de la culture matérielle ainsi qu'une copie des documents relatifs aux travaux de recherche menés à l'INRS en application de l'article premier et de l'article 4 resteront acquis au Gouvernement belge.

Article 10.

Le Gouvernement rwandais s'engage à exonérer de tous droits de douane ou analogues le matériel scientifique et technique nécessaire tant aux activités que le Gouvernement belge s'engage à poursuivre jusqu'à leur achèvement et qui sont visées à l'article premier, qu'aux projets de recherche mentionnés à l'article 4.

Article 11.

Il est créé une Commission Paritaire rando-belge composée de huit membres aux maximum. Cette Commission a pour mission de suivre l'application de la présente convention. Elle se réunira annuellement au cours du premier trimestre, alternativement au Rwanda et en Belgique, et exceptionnellement à la demande de l'un des deux Gouvernements, au moment et à l'endroit qu'ils auront arrêtés en commun.

Article 12.

La présente convention pourra être révisée à la demande d'une des parties. Elle pourra être dénoncée à tout moment par le Gouvernement de l'un ou de l'autre pays moyennant notification faite à l'autre partie au moins six mois à l'avance.

Article 13.

Les engagements du Gouvernement belge prévus à la présente convention sont soumis à la condition de vote préalable par le Parlement belge des crédits budgétaires nécessaires.

Article 14.

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 1977/

Fait à Kigali, en double exemplaire, le 02 avril 1977.

Pour la République Rwandaise,
(Sé)

Pour le Royaume de Belgique,
(Sé)

.../...

A toutes fins utiles, il faut souligner les points suivants qui certainement manquent la clarté pour la mise en application de cette nouvelle convention.

Il s'agit d'éclaircir par les autorités belges et les services techniques rwandais le sens exact de l'article 1, paragraphe 2: portant notamment sur l'organisation, le financement des recherches et leur gestion par le Musée Royal de l'Afrique Centrale ainsi que l'engagement de financer les publications. Cet article, une fois éclairci facilitera la gestion globale de l'INRS afin de ne pas continuer à être téléguidé par Tervuren comme dans le passé.

Par ailleurs, il faut définir plus clairement ce qu'on doit entendre par frais de gestion de l'INRS et la dépendance encore une fois dans les justifications des dépenses aux autorités belges, clause stipulée dans l'article 2.

Les articles 4, 6, 8 et 9 méritent une étude minutieuse par les services techniques belges et rwandais afin d'élucider davantage leur mise en application sans cela, on risquera de manquer éventuellement aux engagements pris de part et d'autre ou bien l'administration de l'INRS n'aura pas du tout une nouvelle face authentiquement nationale.

La remarque principale à faire est la suivante:

La convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964 ayant expiré pratiquement au 31 décembre 1976 et qu'à partir du 1er janvier 1977 la gestion de l'INRS devait relever du Gouvernement rwandais, il n'a pas été régulier de la part de la Belgique en se retirant de l'INRS avant le protocole de remise et reprise administrative et financière et après suggestions du nouvel aspect que devrait prendre l'INRS.

Ainsi à partir de ce rapport et après explication de pas mal de points non encore clairs par les services techniques belges et rwandais, les autorités belges devraient remettre officiellement l'INRS au Gouvernement rwandais. En attendant la mise en place du personnel qualifié pour épauler le Directeur dans la gestion de l'Institut, la commission a recommandé à Monsieur RUGAMBA Cyprien de contresigner les documents d'ordre financier avec un nommé RUTAGOMWA Alphonse, bachelier de l'UNR qui remplit actuellement le rôle d'adjoint administratif.

Enfin, le Ministre de l'Education Nationale a présenté un projet d'Arrêté Présidentiel devant régir l'INRS à partir du 1er janvier 1977, cfr. lettre n° 07.22/0821 du 24 mars 1977. Ce projet prévoit comme organes administratifs:

- Le Ministère de l'Education Nationale qui exercera la tutelle sur l'INRS.
 - Un Conseil d'Administration composé de 5 membres devant assurer la réalisation de son objectif.
 - Un Directeur devant assurer la gestion journalière de l'Institut.
 - Un Commissaire du Gouvernement devant exercer la tutelle Gouvernementale.
- Tandis que le contrôle financier sera assuré par un Commissaire aux comptes.

En ce qui concerne le personnel, le cadre organique des diverses catégories sera réglé par l'Arrêté Présidentiel n° 227/01 du 20 décembre 1976 portant statut du personnel des établissements publics.

Trois grades ont été prévus pour le personnel scientifique: aspirant-chercheur, chercheur et maître de recherche. Sur ce point, il importe de souligner que les autorités compétentes devraient conformer ces grades avec ceux prévus par le statut du personnel de l'UNR qui a été soumis au conseil universitaire pour approbation.

Ce n'est pas par pessimisme que la commission se demande, une fois le projet accepté, quelle sera les tâches du conseil d'administration et celles de la commission paritaire prévue à l'article 11 de la convention du 2 avril 1977.

A cette occasion, la commission estime bon d'insister sur le démarrage clair sans équivoque lors de la mise en application de ladite convention et de la loi devant régir l'INRS à partir du 1er janvier 1977. Cette loi devra impérativement tenir compte des lois régissant les autres établissements de recherche ou semblables comme l'ISAR, l'UNR et l'IPN voués à collaborer plus efficacement que dans le passé.

Ce nouvel aspect juridique et scientifique facilitera l'atteinte des objectifs de l'INRS bien entendu grâce à un personnel hautement qualifié qu'il convient de mettre en place dès à présent et à une administration plus souple qui ne peut être réalisée que par un recrutement objectif se basant à la fois des besoins, de la qualification et de la représentativité ethnique et régionale. Dans les meilleurs délais, il faut absolument nommer un Administrateur-Trésorier qui secondera le Directeur dans les tâches concernant l'Administration financière du personnel et l'intendance des biens de l'INRS.

V . Observations générales sur le fonctionnement de l'Institut avant 1977 .

A.- Participation du Gouvernement rwandais :

A part le patrimoine composé des bâtiments, des terrains et autre biens mis à la disposition du Gouvernement belge, le Rwanda ne participait pas même indirectement au financement de l'I.N.R.S. Les chercheurs et le personnel de service émargaient en totalié sur le budget de la Belgique auquel s'ajoutait les ressources de l'Institut.

B.- Publications :

- Pratiquement les publications étaient du Musée de Tervuren au lieu d'être propriété de l'Institut National de Recherche Scientifique.
- La vente des publications revenait et servait à 95 % plutôt le Musée Royal de Tervuren.
- Il semble que lors des comités paritaires, le chapitre, "publication" n'a jamais été largement abordé.
- Ainsi, faudra-t-il une mission spécifique pour concertation avec les autorités belges sur l'historique des publications et la coopération avec le Musée de Tervuren pour clarifier la nouvelle définition des publications et son impact sur les recettes et les dépenses de l'I.N.R.S.

C.- Modes de Gestion :

- Presque la quasi totalité des frais de fonctionnement, d'équipement de recherche était à charge de la subvention belge en vertu de la convention belgo-rwandaise du 3 avril 1964.
- L'I.N.R.S. faisait ses prévisions budgétaires pour le couvert du Musée Royal de Tervuren devant faire objet de vote du Parlement avec quelques amendements.
- Après le vote du budget, une partie des crédits destinés à l'I.N.R.S. était virée au Rwanda et une autre était gérée directement en Belgique soit pour achat de quelque matériels, soit pour indemnisation de quelques missions des chercheurs belges, soit pour supporter quelques frais de publications.
- A la fin de chaque trimestre, une ventilation des recettes et des dépenses gérées à Butare était adressée au Directeur du Musée Royal de Tervuren pour vérification et remarques éventuelles.
- D'après Monsieur Rugamba Cyprien, Directeur actuel de l'I.N.R.S., ce système de financement était bon mais la façon de gérer ne paraît pas bonne étant donné que la situation financière du budget géré en Belgique n'était communiquée à l'I.N.R.S. qu'à la fin de l'année.
- En fait à l'arrivée de Monsieur Rugamba Cyprien, il n'a été que question de présentation de la situation des comptes. L'évolution des recettes et des dépenses de l'I.N.R.S. n'a jamais été abordée. A l'expiration de la convention du 30 avril 1964, aucun protocole de remise et reprise n'a pas eu lieu alors que c'est un point absolument essentiel étant donné qu'un bilan synthétique servirait grandement à la nouvelle situation juridique de l'I.N.R.S.

D.- Règlement des comptes de l'I.N.R.S. :

L'I.N.R.S. règle habituellement ses comptes envers les tiens en espèces ou ordres de virement, tandis que les tiens paient l'I.N.R.S. par des chèques ou en espèces. Quant aux salaires, pour mesure de sécurité, tous les employés sont payés au moyen d'un chèque nominatif.

E.- Véhicules :

I°) Véhicules achetés sur fonds belges :

a) en bon état :

- CA 0053 renault I6 pour le Directeur
 - CA 0055 Coccinelle V.W. pour le conseiller
-/...

E.- Véhicules :

I° Véhicules achetés sur fonds belges :

a) en bon état : (suite)

- CAO 800 Kombi V.W. pour l'Administration et la recherche

b) en réparation:

- CA 0015 Camion Ford

c) hors d'état de rouler hors de Butare :

- CA 0013 Kombi (très vieux)
- CA 0054 Renault I2
- CA 0016 V.W. Variat
- CA 0469 double cabine
- CA 0257 Kombi V.W.

2°.2° Véhicules achetés sur fonds patrimoine:

a) en bon état :

- CA 0698 V.W. Kombi double cabine

- Oui, il serait hasardeux de dire que ces véhicules sont suffisants pour un établissement dont la mission principale est la recherche souvent hors de l'Institut. Par ailleurs, il faut remarquer que deux chercheurs peuvent rarement combiner leurs missions étant donné les spécialités différentes.
- L'idéal serait d'affecter 1 Kombi à chaque chercheur pour ses déplacements (sert en même temps comme lieu couchage).
- Le Directeur a signifié qu'il prévoit l'achat de deux Kombi pour l'exercice 1977. Quant aux chercheurs belges, le Directeur a déjà demandé à la Belgique de donner des véhicules pour ses chercheurs. La Belgique a été d'accord les acheter ou éventuellement louer ceux de l'I.N.R.S.

F.- Dons à l'I.N.R.S. :

Quelques organismes octroient des aides à l'Institut mais pour des buts spécifiques comme : - UNESCO, Luiton, Canada (organisme français)
- Commune Ngoma, Hôpital, Fit Z patrick.

N.B. : L'ambassade de France a consenti une aide après présentation du programme du musée vivant qu'on appelle également musée dynamique.

G.- Dépenses occasionnelles :

Elles consistent à très peu de chose sauf les réceptions publiques ou bien l'achat des machines offset.

H.- Dépenses d'équipement et fournitures diverses avant 1977 ;

Date d'acquisition	Dénomination	Montant	Affectation
22.9.1976	: Enregistreur à cassettes " Telefunken	: 3.500 F.B.	: Musée
26.8.1976	: Machine à écrire Q olympia électrique	: 36.462 F.B.	: Tervuren
	: N° 31025	:	:
22.6.1976	: 4 machines à écrire HERMES 3000	: 25.400 X 4 = 101.000	: Magasin central (2)
	:	:	: Herbarium (1)
	:	:	: Bureau
	:	:	: KAYOBOSKE (1)
25.3.1976	: 1 machine à écrire HERMES 9 N° 8438521	: 31.323	: Histoire
14.1.1976	: Enregistreur PHILIPS N° 0989990	: 14.155	: Abbé KAGAME
5.01.1976	: Machine à écrire I.B.M. électrique	: 35.293 F.B.	: Offset
28.1.1976	: Machine à écrire n° 8444520	: 36.423	: Histoire

-76-

E. Dépenses d'équipement et fournitures diverses avant 1977 ; (suite)

Date d'acquisition	: Dénomination	: Montant	: Affectation
28.10.1975	: Classeur métallique	: 25.000	: Histoire
16.01.1974	: Enregistreur UHER	: 37.038 F.B.	: Histoire
24.02.1975	: Enregistreur UHR	: 17.571 F.B.	: Histoire (Rugamba)
	: Report 4000 L 1924	:	:
24.02.1977	: Enregistreur UHER 7320	: 21.729 F.B.	: Histoire (Rugamba)
? 1972	: Termographe Rustac	: 26.925 F.B.	: Minitrabelics
? 1972	: Groupe électrique 2,5 KW N° 1473	: 8.500 F.B.	: Magasin-garage
1972	: Enregistreur Groudig	: 13.599 F.B.	: Linguistique
1968	: Planche à dessiner	: 10.000 F.B.	: Troupin-Liège
1969	: Machine à calculer	: 5.000 F.B.	: M.R.A.C.
1969	: Delta Analyser	: 20.000 F.B.	: Maison N°1
? 1969	: Microscope Binoculaire Zeis n°52512:		: Herbarium
1971	: P H Melie KNICK n°42242	: 12.000 F.B.	: Maison n°1.
28.12.1973	: 7 armoires métalliques	: 131.976	: Herbarium
28.12.1973	: Machine à écrire Hermes 3D00	: 19.850	: Direction
28.12.1973	: Machine à écrire Hermes 3000	: 19.850	: Secrétariat
28.12.1973	: Machine à écrire hermes ST 33 cm	: 31.500	: Comptabilité
28.12.1973	: Machine à écrire St 9 47 cm	: 38.500	: Comptabilité
28.12.1973	: Machine à écrire Hermes ST 9	: 31.500	: Linguistique
23.12.1973	: 3 classeurs CL 44	: 18.500X3	: Herbarium(2)
	:	:	: Bureau Mme VDB(I)
03.10.1973	: Gatamaran Radoux	: 381.183	: Stock Métalusa
31.12.1973	: Enregistreur Minicassette	: 8.000	: Linguistique
31.12.1973	: Enregistreur	: 6.300 F.B.	: Mr. CUYEERS
			: M.R.A.C.
11.12.1973	: Machine à calculer	: 14.410	: Comptabilité
13.12.1973	: Batterie de 12 V	: 12.000	: Séismographie
13.12.1973	: 4 hélices pour hors bord	: 5.692	: Magasin garage
08.12.1973	: Jumelles Zeiss	: 4.610	: Troupin Belgique
11.12.1973	: Batterie 12 V 119 AV	: 7.5000 FRW	: Séismologie
25.09.1973	: Machine à écrire	: 10.599 F.B.	: Chez Mr. Troupin
	: Olympia électrique	:	: Belgique
1972	: Groupe électrogène	: 50.600FRW	: Hydrobiologie
	: HONDA 1500 V		: (IHEMA)
-	: 2 moteurs hors-bor ' MERCURY" 500,	:	: Hydrobiologie
	: 50 HP	:	:
	50 HP	:	: (IHEMA)
	: Thunderbold	:	:
-	: Treuil d'après BACHMANA	:	:
-	: Ramasseur de boue (drague de	:	:
	: EKMANN de 225 mm2	:	: Hydrobiologie
			: (IHEMA)
-	: Ramasseur de boue d'après NAUMANN et:	:	: Hydrobiologie
	: Friedinger avec tube de 1000/25 m	:	: (IHEMA)
-	: Bouteille de prélèvement "RUTHNER"	:	:
	: avec thermomètre incop. de 1/10°C	:	: Hydrobiologie
	: cont. 1 L	:	: (IHEMA)

- 77 -
Dépenses d'équipement et fournitures diverses avant 1977 :(suite) (2)

Date d'acquisition	Dénomination	Montant	Affectation
-	: Bouteille de prélèvement "FRIEDINGER"	:	: Hydrobiologie
	: contenant x I L	:	: (Ihema)
Lux-mètre	: Lux-mètre Lange	: -	: Hydrobiologie
	:	:	: (Ihema)
-	: Echo-sondeur portatif "Koden"	:	: Hydrobiologie
	: Sea Recorder	: -	: (Ihema)
	: Type SR.385 A	:	:
-	: Microscope "Wild"	: -	: Magasin parasitologie
	: tube monoculaire incliné avec	:	:
	: platine ronde tournante n° 2356	:	:
-	: Narita minuterie esposeur	: -	: Chambre noire
	: automatique	:	:
-	: I lampe PENTACOLOR (4 couleurs)	: -	: Chambre noire
	: murale	:	:
-	: 4 lampes rouges murales GEVAERT	: -	: Chambre noire
-	: Gra/Lab Universal	: -	: Chambre noire
	: Timer minuteri	:	:
-	: AGFA Séchoir glaceur n° 8501	: -	: Chambre noire
-	: OASIS dehumidifier	: -	: Chambre noire
-	: Grandisseur LABORATOR 3S color	: -	: Chambre noire
	: n° 47204	:	:
-	: LUMOPRINT	: -	: Chambre noire
-	: Photocopieuse L 250 n° I3528I5	: -	: Chambre noire
-	: Rolleiflex Objectif I893489	: -	: Salle de
	:	:	: coffre
I5.07.1972	: Lit de camp T 9/I/1972	: 2.500 FRW	: Magasin centre
I5.01.1972	: "	: 2.500 "	: "
I5.01.1972	: "	: 2.500 "	: "
I5.01.1972	: "	: 2.500 "	: "
I5.01.1972	: "	: 2.500 "	: "
28.03.1972	: I/I47/I/1972	: 2.500 "	: "
28.03.1972	: "	: 2.500 "	: "
28.03.1972	: "	: 2.500 "	: "
28.03.1972	: "	: 2.500 "	: "
28.03.1972	: "	: 2.500 FRW	: "
I5.01.1972	: Lit de camp T.9/I/1972	: 2.500 "	: "
I2/01/1972	: Filtre à eau T.I9I/I/1972	: 2.310 "	: Hydrobiologie
	:	:	: (Mr.KISS)
24.04.1972	: Grand réchaud 7.42/II/1972	: I.500 "	: Linguistique
Avant 1964	: Frigo Philips modèle HA 3110 I/OI A	: -	: Magasin
	: I69I50	:	:
Avant 1964	: Frigo général Electric Modèle L 88IQ	:	: Appartement
	: 609059	:	: 6A
26.12.1968	: Frigo électrolux MOO	: I7.055 FRW	: Magasin centra
	: NOR F 60 N° 83018809	: .../..	:

Avant 1964	: Frigo général Electrux	: -	: Maison n° 7
-	: Frigo électrolux	: 30.070 FRF	: Maison N° 7
	: modèle RF 85/I6 N° 936-0729	:	:
11.12.1973	: Frigo " SITAL" modèle SILMASTER	: 38.750 "	: Appartement n°6B
	: 280, n° 32II03829	:	:
28.12.1973	: A meules complets	: 19.853 "	: Garage I.N.R.S.
* 28.12.1973	: Pèse lettres (1000 grs) "HEMA"	: 875	: Secrétariat
21.12.1973	: Groupe électrogène " HONDA" type	: 55.000 "	: Non encore arrivée
	: E 1500	:	:
-	: Enregistreur à cassettes CSHAUB	:	:
	: Lorenz	: 4.957 F.B.	: Stock
05.11.1973	: Ph mètre radiometer	: 12.337 F.B.	: Magasin garage
Juillet 1973	: chambre de culture	: 720 F.B.	: Labo Dr.Vanderick
16.08.1973	: Machine électronique Sanyo à	:	:
	: calculer	: 30.000 FRW	: Direction
19.05.1973	: Microscope binoculaire	: 22.500 "	: Parasitologie
	: Zeiss Winke	:	:
. 1.6.1973	: Ø I statif	: Ø	:
	: Ø I araignée	: Ø	:
	: Ø I câble	: Ø	: chez Mr.Rugamba
1973	: Enregistreur à cassettes Schaub-	:	:
	: Lorenz modèle	:	: Cabine de projec-
	:	:	: tion
* N.B.	: SL 55	: Fiche n° 99	:
	:	: manque.	: -
* 24.5.1973	: Auto-transformateur	: 5.400 FRW	: Séismologie
-	: Ruban métallique	: -	: Botanique
1973	: Crisilètre Méridien	: 2.500 "	: Botanique
14.5.1973	: Machine à écrire	: 9.850 "	: Botanique
-	: Hermès	:	:
	: Accessoires pour microscope stérios-	:	:
	: copique Wild M 5	: 21.642 F.B.	: Mme VDB Parasito-
	:	:	: logie
15.2.1973	: Electrodes	: 6.700 F.B.	: Maison n° I
-	: Enregistreur à cassettes national	: 2.240 F.B.	: Cabine de projection
-	: Enregistreur à cassettes national	: 2.240 F.B.	: Etude vannerie
21.9.1972	: Machine à écrire Hermès	: 13.560 FRW	: Musée
18.1.1973	: Microscope I, 25 X	: -	: Magasin Labo
-	: Machine à calculer (manuelle)	:	:
	: portative	: -	: Musée disparue
. -	: Reflex objects I	:	: Salle de conférence
	:	:	:
6/II/1972	: Interrupteur à pédale.	:	: Linguistique
* 6/II/1972	: I micro Grundig	: 1328 FB	: Mr.Rugamba
-	: Transformateur pour enregistreur	: -	: Linguistique
1.9.1976	: Enregistreur à cassettes national	: -	: Histoire
-	: I Equerre double à prises	: 1.538 FRW	: Mission esthétique
	:	:	:

-	: Etui à porter-stylot et 4 stlos	: I.341 FRW	: Mme Vanderborgtt
-	: Enregistreur à cassettes	: -	: Etude vannerie
-	5 miroirs Philips	-	Linguistique
-	: Filtre couleur bleu Bg I2	: 470 F.B.	: Tanzanie
-	Léico objectit I379045	-	Salle de coffre
1968	: I Machine à écrire	: I4.950	: Comptabilité
	Hermès		
1972	: Machine à calculer PRECISA 3	: -	: -
	Opérations électrique	29.708 FRW	Comptabilité
1967	: I machine à écrire HERMES	: I6.950 "	: Secrétariat
7.7.1972	I machine à calculers DIVISUMMA	60.000 "	Comptabilité
-	: Phoi radimomètre avec modules	: 47.680 F.B.	Hôpital Universitaire
	Ø I duplicateur Ronéo	-Ø	
	: Ø I hermès	: Ø	: Vendue
	Ø I remington (Querty)	Ø	
-	: I machine à écrire Hermès	: -	: Vendue
-	I machine à écrire olympia	-	vendue
1968	: Machine à calculer électrique (3	: -	: -
	opérations	: 36.600 FRW	: Comptabilité
-	I machine à calculer électrique		
-	: (4 àérations)	: -	: imprimerie
-	I machine à calculer à 4 opérations	-	imprimerie
1971	: I duplicateur Gestetner électrique	: 55.325 FRW	: Polycopie
			Administration
-	: I paire de jumelles HELLSO	: -	: Salle de coffre
-	Nestor Master 11	-	Salle de coffre
-	: I ruban métallique IO m	: -	: Botanique
-	Dendromètre Méridian	-	Botanique
-	: Boussole clisimètre	: -	: Botanique
	Meridian		
-	: Altimètre géodérique	: -	: Direction disparue
12/01/1972	Pèse-bébé n° 225	: 6.250 FRW	Direction
22/03/1972	: Frigo électrolux	: 36.900 "	: Magasin
09/05/1972	Matelas Mousse	I.980 "	n° 312 NGOMA
09/05/1972	: Matelas Mousse	: I.980 "	: Camp Mamba
09/05/1972	Matelas mousse	I.980 "	Ngoma
09/05/1972	: Matelas Mousse	: I.980 "	: Camp Mamba
22/11/1972	Cuisinière mixte Philips	29.950 "	Maison n° 3
23/09/1972	: Cuisinière à bois	: 28.620 "	: Maison n° 7
22/09/1972	Lampe de chevet	2.950 "	Maison N° 3
11/12/1972	: Chauffe eau électrique	: IO,245 "	: Guest-House
8/4/1973	: Pirogue	: 4,500 "	: Lac Ihema
13/3/1973	Chargeur batterie	9.800 "	Tanzanie
27/3/1973	: Matelas " beka"	: 5.000 "	: Gîte Uwinka
27/3/73	Matelas "BEKA"	5.000 "	Gîte Uwinka
27/3/73	: Matelas " BEKA"	: 5.000 "	: Gîte Uwinka
17/7/72	Lit de camp	2.500 "	Magasin centre
"	: "	: 2.500 "	: "
"	"	2.500 "	"
28/12/72	: Lampe Aladin	: I.950 "	: "
"	"	I.950 "	"
"	: "	: I.950 "	: "
"	"	I.950 "	Maison n° 8
"	: Lampe coleman	: 2.950 "	: Magasin centre
"	"	2.950 "	Maison n° 8
"	: "	: 2.950 "	: Appartement 6 A
"	"	2.950 "	Guest-House
13/3/73	: "	: 2.950 "	: Maison n° 3
24/4/73	filet de 6 m x 6	11.000 "	Magasin central
8/12/73	: Lampe coleman	: 3.700 "	: Maison n° 2
14/12/73	Appareil de photocopie	9.900 F.B.	Compt. Imprimerie
Avant 1964	: Frigo Général Electric.	-	: donné à Butombe
-	Frazer Bosch	-	Magasin central
Avant 1964	: Frigo Général Electric	: -	: déclassé donné
			Paul
	:	.../... :	:

-	: Frigo Général Electric	: Vendu	: Maison n° 4
-	Frigo Zanussi	-	Guest-house
-	: Frigo Type St I90	: -	:
	Bosch		Magasin central
16/12/68	: Frigo Electrolux mod	: 35.800 FRW	: Guest-House Mess
Avant 1968	: Frigo électrique	: -	: Guest-House
14/1/1974	Matelas" EHEDA"	: 6.070 Frw	: Maison n° 8
19/6/1974	: Tondeuse savon Boy	: 39.579 Frw	: Garage (I.N.R.S.)
16/4/1974	Tente Marechal Winneton	: 10.500 FB	: Botanique
11/6/75	: Tente	: 4.500 Frw	: Recherche
11/6/75	: I lit de camp	: 1.000 Frw	: Recherche
11/6/1975	: I lit de camp	: 1.000 FrsR	: Linguistique
27/6/75	Frigo 300 c-c	: 71.800 FrsR	: Maison n° 2
5/4/77	: Tondeuse savon Boy	: -	: Garage
-	Ward's Suction tube Aspirator	: \$ 3.03	: Offset
-	: Suiss Watchmaker Forceps	: \$ 4.94	: Introuvable
-	EYE Forceps cawed	: \$ 5.83	: Douteuse
-	: EYE FORCEPS STRAIGHT	: \$ 5.83	: Douteuse
-	Anatomy dissecting Set B	: \$ 13.53	: Douteuse
-	: Anatomy dissecting set O	: \$ 9.85	: Douteuse
-	Mico dissecting set	: \$ 141.90	: Introuvable
-	: Neue grossiait	: \$ 5.45	: Douteuse
-	Tu simplex Mico projector	: \$ 259.88	: Chambre noire
-	: Pompe à vida	: -	: ORTPN
-	Tambon enregistreur	: -	: Thema (déclassé)
-	: "	: -	: ORTPN
-	Stacomicroscope	: -	
	: binoculaire	: -	: Magasin garage
1970	Machine à calculer CONTEX	: 23.672 FRW	: F.A.O.
-	: Feu à réverbère électrique	: -	: Maison n° I
-	: Etuve électrique avec thermostat	: -	: F.A.O.
-	: Centrifugeuse électr.	: -	: ORTPN
-	: Balance tribuchet avec précision	: -	: Garage
-	: Bain-Marie électrique avec thermostat	: -	: F.A.O.
-	: I ventilateur pour psychromètre	: -	: Thema déclassé)
-	: 2 ventilateurs Anneau	: -	: I introuvable,
-	: I distillateur	: -	: I maison n° I
-	: Rustrat thermostor	: -	: garage
-	: Photographe type IL du phomicros-	: -	: ORTPN
-	cope	: -	: F.A.O.
-	: Microscope photographique Zeiss	: -	: F.A.O.
-	: Lectende microfilms	: -	: chambrenoire
-	Etude J.D.X.	: -	: Herbarium
-	: Balance Rettler Zurich	: -	: F.A.O.
-	: Thermographe Feress	: -	: F.A.O.
-	: Rechaud Electric 693	: -	: F.A.O.
-	: Plaque chauffante	: -	: Magasin garage
-	: Machine à écrire OLIVETTI	: -	: Vendue
-	: Incubateur BEKSO	: -	: F.A.O.
-	: Frigo Daire Dyton	: -	: Garage
-	: Binoculaire stéreo	: -	: Vanderborght
-	: Machine à écrire OLIVETTI	: -	: (Bureau)
-	: Machine à écrire OLIVETTI	: -	: vendue
-	: Machine à calculer	: -	: vendue
-	: Machine à écrire Remington	: -	: Offset
-	: Machine à écrire ERIKA	: -	: Vendue
-	: Enregistreur national EJ I200 56	: -	: Vendue
-	: Centre fugeuse Seval	: -	: Volé
-	: Stabilisateur Requvolt	: -	: Herbarium
-	: Sonde pour sols legers	: -	: Maison n° I
-	: Regulateur	: -	: Herbarium
-	: Rampe chauffante	: -	: Introuvable
-	: 4 X 200 Walts	: -	: maison n° I
-	: Rampe chauffante	: -	: Maison n° I

.../...

-	: Etuves pour échantillons de Tourbe	: -	: Herbarium
-	: Etuve	: -	: inconnue
-	: 2 tensiomètres	: -	: Herbarium
-	: Desioniseua Dorior	: -	: ORTPN
-	: 2 sondes à tourbes	: -	: Herbarium
-	: Colorimètre photo-électrique	: -	: Magasin central
-	: centrifugeuse HETTICHI II	: -	: F.A.O.
-	: Balance Mettlerang.	: -	: Garage
-	: Autotransformateur modèle 300 V.A.	: -	: Tanzanie
-	: Machine à écrire Olymia	: -	: Comptabilité
-	: Projecteur Siemens	: -	: cabine de projection
-	: Projecteurs diapositives	: -	: Cabine de projection
-	: Machine à écrire Torpeds	: -	: Vendue
-	: Magnétophone ordinaire	: -	: Linguistique
-	: Magnétophone Philips	: -	: Linguistique
-	: "	: 8.025 FRW	: Linguistique
-	: "	: 8.025 FRW	: Groupe scolaire
-	: Magnétophone	: -	: Linguistique
-	: Magnétophone Sony	: -	: Linguistique
-	: Magnétophone Nagra III	: -	: Linguistique
-	: Magnétophone Nagra	: -	: Linguistique
-	: Machine FACIT	: -	: Linguistique
-	: Machine à écrire FACIT	: -	: Linguistique
-	: Enregistreur Grundig	: -	: Linguistique

N.B. :- Pour certains articles, les prix ne sont pas marqués sur les fiches d'entrée et sortie car la plupart du temps, ils ne sont connus que par le Musée de Tervuren.

- A l'avenir, un contrôle systématique et régulier devra être instauré pour réprimer les fuites éventuelles du matériel soit de bureau ou scientifique car les prix croissent journellement et les nouvelles acquisitions exigeraient des sommes énormes.

VI Programmes envisagés.

- Sur ce chapitre, il a été question pour la commission de discuter sur les nouvelles dispositions appropriées pour mener à bonne fin la mission de l'I.N.R.S. aussi bien sur le plan scientifique qu'administratif.

- Sur le plan de la recherche, la nouvelle formule possible en restant dans le cadre de l'Institut même !

Il faut que les services de la recherche soient dotés d'un personnel qualifié (national) et que le statut du chercheur soit mis sur pied.

- Comme il a été souligné au chapitre III, si l'I.N.R.S. doit devenir authentiquement national, il faut qu'il s'intègre dans l'effort global du pays pour le développement, c'est-à-dire que les recherches scientifiques menées doivent viser à l'élévation du niveau culturel et technologique de la population rwandaise avant de servir comme bases de thèses ou de mémoires aux chercheurs étrangers. Les recherches de l'I.N.R.S. devront être orientées afin de ne pas faire une sorte de concurrence avec les autres instituts de recherche. C'est ainsi que le projet relatif à la coordination de la recherche au niveau national rendrait plus efficace, les recherches menées à travers le pays par les diverses institutions.

- Par sa lettre du 9 mai 1977 dont copie ci-jointe, Monsieur RUGAMBA Cyprien, Directeur de l'I.N.R.S. a exposé au Ministre de l'Education Nationale le projet du programmes de recherche qui avait été agréé par le Comité Paritaire du 30 avril 1976.

Ensuite par sa lettre 77/194 du 17 Juin 1977 adressée au Ministre de l'Education Nationale il présenté un projet de programme élargi pour l'Institut (copie de la lettre et ses annexes sont ci-joints).

Par la même lettre il a présenté les projets et besoins en personnel, en locaux ainsi que les travaux à faire pour l'entretien général et le fonctionnement de l'Institut.

- A partir de janvier 1977, la gestion de l'I.N.R.S. doit être assurée par le Gouvernement Twandais mais le problème qui se pose et qui se posera demain c'est la possibilité budgétaire pour faire face aux projets et besoins de l'I.N.R.S. qui doit rayonner davantage aussi bien sur le plan culturel scientifique et socio-économique de la nation rwandaise.

77/158

Butare, le 9 mai 1977

Son Excellence le Ministre de l'Education
Nationale

KIGALI.

Excellence,

Etant donné que le Comité paritaire n'a pas eu lieu cette, suite à l'expiration de la convention belgo-rwandaise du 30 octobre 1964, et que de ce fait le programme de recherche de l'Institut n'a pu être présenté pour agrération, et que d'autre part il n'existe pas encore un organe de remplacement, je crois qu'il revient au Ministère de l'Education Nationale de régulariser cette situation, afin de rendre la poursuite des l'Institut.

Aussi ai-je l'honneur de vous soumettre en annexe le projet du programme de recherche pour l'Institut. Le Programme suivi jusqu'ici avait été agréé par le Comité Paritaire du 30 Avril 1976.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur de l'I.N.R.S.

sé RUGAMBA Cyprien.-

I. POURSUITE DU PROGRAMME APPROUVE EN 1976

A. Science de la Nature

- 1° Biologie végétale : MM.G TROPIN et BARABWILIZA(stagiaire)
- 2° Géologie : M. J. GERARDS
- 3° Séismologie : Poursuite des enregistrement de séismogrammes(travail permanent).

B. Science de l'homme

- 1° Linguistique : MM.A GOUPEZ, F.KAYOBOKE, S.BIZIMANA et collaborateur.
- 2° Littérature : a) M.l'abbé A. KAGAME
b) M.C. RUGAMBA
- 3° Histoire : a) M.C. RUGAMBA
b) M.l'abbé A.KAGAME
- 4° Culture matérielle et esthétique M.J.B. CUYERS
- 5° Ethnomusicologie : M.J. GANSEMANS
- 6° Archéologie : M.F. VAN NOTEN
- 7° SOCIOLOGIE Urbaine : M.W. VAN EYEN
- 8° Bibliographie analytique des science humaines au Rwanda : M.M. D'Herfelft et Mlle D' de LAMÉ
- 9° Muséologie : M.J.B. CUYERS
- 10° Pathologie de fois : Docteur GATERA et I.SENDAMA
- 11° Médecine Traditionnelle : M.L VAN PULVELDE et ses collaborateurs
(ces deux derniers projets sont des études à faibles subsides)

II. PROJETS NOUVEAUX

- 12° M.P. SMITH QUI a déjà travaillé dans le cadre de l'I.N.R.S.
sur la littérature populaire au Rwanda, voudrait mener une étude sur " Le Symbolisme et les pratiques rituelles " Son arrivée au Rwanda est prévu pour juillet 1977.
- 13. M.C SMITH de Nationalité anglaise voudrait mener les travaux d'Archéologie". Je lui ai recommandé de mettre en rapport avec Mr VAN NOTEN qui mène des recherches analogues.
- 14° M.G. CELIS se propose de poursuivre l'étude entreprise en 1975 sur la "Métallurgie Traditionnelle "
- 15° M.l'abbé NTURO projette d'étudier "le culte de Nyabingi".
Les chercheurs repris sur 12, 13, 14 demandent d'être hébergés par l'Institut.
Les chercheurs repris sur 12, 13, 14, et 15 souhaitent pour de quelques subsides de l'I.N.R.S.

17 Juin 1977

77/I94

Son Excellence le Ministre
de l'Education Nationale
KIGALI.-

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le projet de programme élargi pour l'Institut. Il tient compte à la fois du développement de l'Institut et de l'impact que celui-ci doit avoir sur le développement économique, social et culturel du Pays.

Cette esquisse de programme reprend les études en cours de réalisation, les projets transmis au gouvernement belge par vos lettres n° 7.22/284I du 1er septembre 1976 et 07.22/I248 du 22 avril 1977, les projets qui vous ont été transmis par ma lettre n° 76/I30 du 4 mars 1976, les études assignées à l'IRSAC par le plan décénal de 1951 et les projets nouveaux.

Le présent document vous est transmis en trois annexes. La première répartit les disciplines en fonction de leur présentation comme projets de recherche; la seconde les groupes en deux catégories: les projets non encore entamés en deux groupes dont l'un est considéré comme prioritaire par rapport à l'autre.

Si ce projet de programme paraît ambitieux par rapport aux ressources de l'Institut, c'est parce que celles-ci sont trop modestes par rapport à la mission qui revient à cet établissement.

Il y aurait donc lieu d'intéresser les pays et organismes étrangers aux problèmes que pose la recherche scientifique tant fondamentale qu'appliquée.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma considération très distinguée.

Sé/ : RUGAMBA Cyprien
Le Directeur de l'I.N.R.S.

PROJET DE PROGRAMME

Annexe I

Le projet de programme de l'Institut devrait comprendre les recherches en cours, les projets déjà présentés aux autorités concernées et les études proposées pour la première fois.

1. Les recherches actuellement menées par les Belges devraient être doublées d'universitaires rwandais, dans cette optique, il aurait lieu de recruter des universitaires capables de mener des recherches sur les disciplines ci-après:

- Géologie
- Culture matérielle et esthétique
- Musicologie
- Bibliographie analytique
- Archéologie
- Muséologie

2. Les départements actuellement pourvus de chercheurs rwandais devraient être étoffés d'une unité au moins par discipline.

Ces disciplines sont :

- Linguistique
- Histoire
- Littérature
- Biologie végétale

3. Exécution des projets évoqués au Comité Paritaire du 30 Avril 1976 et transmis officiellement au gouvernement belge par lettre n°07.22/284I du 1^{er} septembre 1976 du Ministre de l'Education Nationale.

Il s'agit de :

- Archives Nationales
- Etudes de l'érosion
- Sociologie rurale
- Médecine traditionnelle
- Culture implicite
- Religion traditionnelle

4. Démarrage du projet d'enquête socio-économique transmis au gouvernement belge par lettre 07.22/I284 du 22 avril 1977 du Ministre de l'Education Nationale.

5. Etude des projets figurant au projet de programme transmis par l'Institut au Ministre de l'Education Nationale par lettre n° 76 / I30 du 4 Mars 1976 et qui n'ont pas été présentés officiellement à l'assistance extérieure.

Il s'agit de :

- Etude du milieu animal
- Ecologie

6. Exécution de certains des projets que le plan décénal de 1951 avait assignés à l'IRSAC.

1° Sciences de la nature.

- Exploration géographique complète
- Etude des régions naturelles et de leur spécificité agricole
- Hydrobiologie
- Entomologie : cette étude devrait permettre la collecte de nos insectes dans un dépôt approprié: ils sont actuellement vendus à l'étranger par des amateurs.

2° Les Sciences de l'homme.

- Organisation sociale
- Organisation économique
- Géographie humaine
- Démographie
- Etude statistique des principales caractéristiques de l'économie du pays

7. Nouveaux projets :

-Séismologie: l'I.N.R.S. dispose d'une station de séismologie , devrait disposer d'un équipement nécessaire et du personnel approprié pour le dépouillement des séismogrammes.

La présence d'un Volcanologue serait également souhaitable.

-Microbiologie des sols

-Etude de l'emploi du temps en milieu rural. Cette étude devrait pouvoir dégager l'importance des différentes catégories de citoyens dans les secteurs économiques. Ex: rôle des femmes dans l'économie du pays.

-Etudes des rapports: démographie - nutrition- mortalité

-Etude du régime foncier face au développement agricole.

-Etude des rapports de la surpopulation et les facteurs d'aggravation tels que sous-nutrition, érosion et dégradation de l'environnement.

-Etude des rapports de la surpopulation et les facteurs d'atténuation tels que : groupement des population en agglomérations utilisation des engrais, émigration.

-Etude des marchés. Celle-ci devrait déboucher sur des propositions concrètes de meilleurs approvisionnements et fonctionnement des marchés rwandais compte tenu de la nécessité de fournir aux populations des possibilités d'alimentation équilibrée.

-Etudes en rapport avec le Musée: Des études d'herpétologie, ornithologie et celle prévue dans la rubrique "Etude du milieu animal" devraient permettre la constitution de collections muséographiques d'histoire naturelle.

-Le droit coutumier.

-Collecte systématique et exhaustive de la tradition orale.

PROJET DE PROGRAMME. (Liste des disciplines Recherche) ANNEXE II

I. Sciences de la nature:

- Géologie
- Biologie végétale
- Etude de l'érosion
- Etude du milieu animal
- Ecologie
- Exploration géographique
- Etudes des régions naturelles
- Hydrologie
- Entomologie
- Séismologie
- Microbiologie des sols
- Herpétologie
- Ornithologie

2. Sciences de l'homme :

- Linguistique
- Littérature
- Histoire
- Musicologie
- Archéologie

- Culture matérielle et esthétique
- Bibliographie analytique
- Muséologie
- Archives
- Medecine traditionnelle
- Culture implicite
- Religion traditionnelle
- Enquête socio-économique
- Organisation sociale
- Organisation économique
- Géographie humaine
- Démographie
- Etude statistique des principales caractéristiques de l'économie du pays.
- Etude de l'emploi du temps en milieu rural.
- Etude des rapports:démographie - nutrition - mortalité.
- Etude des rapports de la Surpopulation et les facteurs d'atténuation.
- Etude des marchés
- Etude du régime foncier face au développement agricole.
- Le droit coutumier
- Collecte systematique de la tradition orale.

ORDRE DE PRIORITE DES PROJETS NON ENCORE ENTAMES

Priorité n° I :

- Etude de l'érosion
- Ecologie
- Séismologie
- Microbiologie des sols
- Archives nationales
- Sociologie rurale
- Medecine traditionnelle
- Enquête socio-économique
- Démographie
- Etude statistique des principales caractéristiques de l'économie du pays.
- Etude des rapports :démographie-nutrition-mortalité.
- Etude des rapports:démographie-nutrition-mortalité.
- Etude des rapports de la surpopulation et facteurs d'aggravation
- Etude des rapports de surpopulation et les facteurs d'atténuation
- Etude des marchés.
- Collecte systematique de la tradition orale.

Priorité n° 2 .-

- Etude du milieu animal
- Exploration géographique
- Etude des régions naturelles
- Hydrologie
- Entologie
- Religion traditionnelle
- Organisation sociale
- Organisation économique
- Géographie humaine
- Etude de l'emploi du temps en milieu rural
- Etude du régime foncier face au développement agricole
- Le droit coutumier
- Herpétologie
- Ornitologie

1) ADMINISTRATION

- Etoffer le personnel suivant les prévisions
- Equiper les services techniques (équipement actuel est à la fois usagé et insuffisant).

2) RECHERCHE

- Personnel plus étoffé
- Moyens d'équipement
 - Matériel d'enquête (équipement de camping, magnétophone,)
 - matériel de dépouillement (magnétophone, papeterie,)
 - matériel de classement (classeurs, fichiers, rayonnage,)
 - moyens de locomotion : 4 véhicules au moins

Mise en route de nouveaux projets

- Collaboration plus élargie avec organisme et pays étrangers autres que la Belgique.

(L'I.N.R.S. collabore déjà avec l'UNESCO, l'ICOM le M.R.A.C. ainsi qu'avec les chercheurs Françaises, anglais, Canadiens, Américains)

3) LOCAUX.

a) Anciens

- nombreuses réparations

b) Nouveaux

- Bureaux : un local comportant 12 bureaux devrait être construit (3 x 4 bureaux).
- Musée : - Exécution de la promesse belge
- M
 - Pavillon d'histoire naturelle
 - Salle pour le musée dynamique
 - Musée de plein air
 - Aménagement de la Capitale de Ndorwa, Ryamurari au Bukire
 - Herbarium
 - Bibliothèque.

4) PATRIMOINE

- Cloture des parcelles du domaine

NOTE :

Les bureaux de recherche sont à la très petits et en nombre insuffisant eu égard à l'importance et au nombre des départements de recherche à servir. Seuls la linguistique, l'histoire, la Musicologie, la Muséologie et la Biologie végétale disposent de bureaux. Ces derniers sont d'ailleurs surchargés.

IL s'avère d'ores et déjà nécessaire de construire un immeuble contenant plusieurs bureaux et un herbarium plus grand et plus fonctionnel.

Le Musée est très à l'étroit et est obligé d'entreposer ces pièces partout où il y a une petite place disponible. C'est ainsi que la documentation muséographique se rencontre dans des endroits qui ne sont pas aménagés à cette fin :

- 2 salles d'exposition et un petit conservatoire surchargé de pièces;
- 1 dépôt au préfabriqué (une petite partie, le reste étant réservé aux archives);
- Un dépôt aux bureaux Muséologie (surchargé);
- Une boutique du Musée très petite, manque de place;
- Un dépôt aux bureaux voisins du secrétaire contenant les tambours rituels et les ossements de NYIRAYUHI IV ;
- Un atelier de vannerie (une salle);
- Une petite hutte traditionnelle est provisoirement entreposée au magasin central.

Il y a lieu de presser la coopération belge pour qu'il réalise sa promesse d'ériger un nouveau musée. Les plans et la maquette sont déjà prêts.

La bibliothèque est dans les mêmes conditions que le musée. Aussi, a-t-il été nécessaire de mettre les livres et revues, une partie dans la salle de conférence, au secrétariat et dans les bureaux de recherche. L'Institut devrait disposer d'un immeuble capable de contenir: livres revues et archives de l'institut, l'équipement approprié, un bureau, un espace de rangement et une salle de lecture. La bibliothèque actuelle dispose de plus de 7.300 ouvrages.

MAISON/EMPLOYES

CAMP MAMBA

- Maison N° 1. peinture, révision toiture, réparation cuisine, fourniture porte cuisine, serrures toutes les portes révision W.C. + Grillage.
- Maison N° 2. Peinture. +toiture + serrures pour portes + réparation cuisine +porte cuisine + révision W.C. + grillage.
- Maison N° 3. Serrures pour portes + grillage fenêtre + Révision W.C. révision toiture.
- Maison N° 4. Porte cuisine + serrures pour portes + révision W.C. + toiture.
- Maison N° 5. Porte cuisine + revision cuisine + revision W.C. + grillage fenêtre + serrures portes.
- Maison N° 6. Revision toiture + revision W.C. + serrures portes + Porte -
- Maison n° 7. + cuisine + révision W.C. revision toiture
- Maison N° 8. Porte cuisine + grillage + 3 ampoules/
- Maison N° 9. Porte cuisine + porte sans verrou + porte W.C. + porte sans verrou + fenêtre sans verrou + Peinture.
- Maison N° 10. Porte rouillée +serrures toutes les porte + toiture +peintures

CAMP NGOMA

- Maison N° 298. réparation porte W.C. + chasse W.C. et eau
- Maison N° 299 réparation porte d'entrée + porte cuisine + porte chambre à choucher.
- Maison N° 300. révision toiture + réparation porte d'entr"e + porte cuisine + porte W.C. + eau dans W.C. + fenêtre sans charnière + peintures.
- Maison 301. Plafond + 2 carreaux cassés + porte d'entrée + W.C. sans porte W.C. sans eau + Reinture.
- Maison N° 302 réparation porte cuisine + W.C. sans porte et eau + Peinture
- Maison N° 303 porte W.C. cassé et chauler à l'extérieur.
- Maison N° 304 réparation 2 Porte W.C. et chauler à l'extérieur.
- 305
- Maison 306 réparation four + carreau cassé cuisine.
- Maison 307 réparation porte d'entrée + porte W.C. sans charnière + peinture + plafond.
- Maison 308 5 carreaux cassés + toiture magasin
- Maison 309 Réparation porte cuisine +pavement
- Maison 310 Réparation lampe +toiture et cale porte
- Maison 311 Réparation sochet porte d'entrée +pavement + Peinture.

- Maison n° 1. Peinture;Grillage 4 grandes portes à vitres;Réparations toiture des deux chambres,Révision W.C.annexe;Remplacement vitres cassées annexe et sale à manger;4 chases salles à manger;3 ampoules dont 2 salles à manger et 1 chambre enfants 1 tube à néon chambre enfants.
- Maison n° 2. Peinture + cire joune + garde manger + correction des installations électriques.
- Maison n° 3 Porte des W.C. extérieurs à remplacer + peinture +2 serrures + levier de cuisine à remplacer +baignoire +révision toiture + W.C. à remplacer.
- Maison n° 4. Robinet pour cuisine +contre plaquette (magasin 1) + contre plaquette (magasin 2) +garde manger +buffet à réparer +cheminée +porte fenêtre d'entrée à réparer +système de fermeture et d'ouverture des fenêtres et verrou pour la 2è porte vers le jardin + lavabo salle de bain + résistance chauffe eau + fenêtre salle de bain + grillage chambre des enfants + couverture de la maison + porte chambre pour les enfants + peinture de la maison + plafond.
- Maison n° 5. Robinet salle de bain +Robinet cuisine +peinture + système Electrique.
- Maison n° 6. Plafond + peinture + révision W.C.
- Appartement B. Révision W.C. + revision W.C. pour Zamu

Guest-House. Lampes de chevt pour toutes les chambre + table de chevet pour la chambre n° 6 +révision générale des installations électriques + téléphone + draps de lits + couvertures pour toutes les chambres +installations de 2 lits pour la chambre n° 2 + tôles éternit pour le toit + peinture + cire rouge pour pavement +cire neutre pour meubles + esui-mains.

N.B pour tout le domaine :révision des installations électriques.

- Maison n° 312. réparation porte chambre magasin + réparation porte cuisine peinture + carreau cassé réparation porte W.C.
- Maison n° 313. 1 carreau cassé +boucher les trous + peinture + placement - porte W.C.
- Maison n° 314 Peinture.
- Maison n° 315. 2portes à réparer +plafond + porte W.C.réparation câble électrique.
- Maison n° 316. Grillage, 1 fen)etre sans charnière +placement câble porte cuisine + peinture.
- Maison n° 317 réparation porte cuisine + peinture +porte W.C.

N.B. Toutes les maisons demandent des portes pour les chambres à coucher et chauser à l'extériuer .(de NGOMA).

Réparation compteur d'eau (remplacement d'un robinet.(de NGOMA)

GRAND BATIMENT.

- Téléphone pour bureaux (tous)
- Grandes étagères et armoires pour Bibliothèque
- Chaises pour salle de conférence
- Cire pour le Musée et le Bureaux
- 1 W.C à remplacer
- 1 glace pour W.C. à installer
- produits de conservation pour le bureau Esthétique et la réserve de la Boutique
- Toiture à reviser
- Matériel de relieure pour la bibliothèque
- peintures.

LABO-COMMUN.

- revision toiture
- peinture
- Deshydratants pour appareils de l'imprimerie.

W.C. pour ouvriers.

- 2 tuyaux pour W.C. à installer
- 1 W.C. à remplacer.

PREFABLIQUE.

- 4 serrures à remplacer
- 1 W.C. à remplacer
- 3 matelas + 3 couvertures + 6 pairs de draps
- grillage + peinture.

GARAGE.

- 120 amortisseurs pour combi V.W.
- 48 " " Renault
- 24 " " V.W. I300
- 24 " " V.W. I600
- 24 " " Camion Ford 250
- 10 " de direction combi V.W.
- 2 " " " V.W. I600
- 2 " " " V.W. I300
- 1 2 ampoules 12 V pour Renault
- 60 " 12 V " Combi V.W.
- 12 " 10 de 12 V pour Renault
- 30 " 12 V, une tête jeux arrières pour combi V.W.
- 30 " 12 V 2 têtes jeux arrières pour combi V.W.
- 5 jeux plaquettes pour combi V.W.
- 5 jeux bandes - freins pour combi V.W.
- 2 jeux plaquettes avant pour V.W. I300
- 2 jeux plaquettes avant pour V.W. I600
- 2 Jeux plaquettes arrières pour V.W. I300
- 2 jeux plaquettes arrières pour V.W. I600
- 24 boulons pour amortisseurs
- 10 barres de stabilisation pour combi
- 2 barres de stabilisation pour petit V.W.
- 10 jeux barres de torsion avant pour combi V.W.
- 4 jeux barres de torsion arrières pour combi V.W.
- 1 volant-moteur pour Ford 250
- 24 batteries 12 V - 45 ampères
- 2 batteries 12 V - 60 ampères
- 2 batteries 12 V - 490 ampères

I2 bougies pour camion ford 250
2 câbles kilométriques I300
2 câbles kilométriques I600
10 câbles kilométriques pour combi V.W.
5 accélérateurs pour combi
1 câble accélérateur pour V.W. I600
1 câble accélérateur pour V.W.I300
5 câbles d'embrayage pour combi V.W
1 câble d'embrayage pour V.W.I600
2 Carburateurs pour V.W.
1 carburateur pour camion Ford
50 chambre à air 700 X I4
20 chambre à air 560 x I5
20 " " " I55 x I4
5 " " " 750 x I6
10 condensateurs pour combi V.W.
2 " " V.W.I300
2 " " V.W.I600
1 condensateur pour camion
24 dissolutions
100 spach
40 fusibles pour véhicules
5 hémétiques pour véhicules
5 jantes pour combi
2 jantes pour Renault
5 joints-carburateurs pour combi V.W.
4 klaxons pour combi V.W.
5 démarreurs pour combi V.W.
1 mesure à air
1 mèche à fer
I2 pneus I55 x I4
I2 pneus I65 x I4
8 pneus 560 x I5
60 pneus 700 x I4
8 pneus 750 x I6
1 rondelle cassée pour toute une caisse
5 retroviseurs 6 pour combi V.W.
3 supports moteurs pour combi V.W.
5 têtes de distributeur pour combi V.W.
5 têtes de distributeur pour V.W.
20 vis-platinets pour combi V.W.
5 vis-platinets pour V.W. I300
5 vis-platinets pour V.W. variant.
3 vis platinets pour camion ford 250
10 pots d'échappement pour combi V.W.
1 tuyau d'échappement pour Renault L.I6
1 tuyau d'échappement pou Renault L.I2

MACENNERIE.

4 niveaux d'eau pour maçons
3 truelles pour maçons
3 petites truelles
20 burines
3 marteaux

ELECTRICITE.

1 chauffe bain électrique (GUEST-HOUSE)
1 chauffe bain électrique (Maison n° 3)
1 chauffe bain électrique (Maison n°1)
1 chauffe bain électrique (appartement 6 B)
5 mètres de tôles ZING
40 baguettes soudure étain.

TONDEUSE.

10 armatures n° 678052
20 bearing n° 4867I8

- 10 bearing n° 677720
- 10 Bielles n° 677966
- 10 Bobines n° 678539
- 1 boîte de boulons + clous
- 50 boulons n° 602480
- 20 boulons n° 602480
- 50 boulons n° 6034II
- 50 boulons n° 60294I
- 10 bracketsn° 605I02
- 1 jeu clef Halen
- 2 jeux cles anneaux
clef à cognac
- 1 jeu clefs plates
- 2 tondeuses
- clés arrache pour Renault et combi
- 1 presse
- foreuse
- 2 marteaux pour garage
- grand jeu tourne vis + tourne vis spécial
- petit jeu tourne vis
- 5 pompes à air
- compresseur
- 1 grande pompe à fraise
- support pour tondeuse n° 604596
- " " " n° 678224
- starter assy n° 678115
- carter crankease n° 678069
- couvercle pour tondeuse

MENUISERIE.

- 1 machine combinée + accessoires
- 1 meule à aiguiser
- 1 chassis à presse
- jeu complet de ciseaux
- 5 serre-joints
- 3 rabots à main
- 2 marteaux
- planches et madriers
- colle spéciale
- feuilles formica
- machine à rimer
- 1 scie Aideron
- 2 scies saint Joseph
- 2 scies à dos
- 2 scies à métaux
- feuilles triplex
- vernis
- 2 tenailles
- 2 tourne vis
- soufflet pour four à forge
- arrache clous
- 2 râpes à bois

PLOMBERIE.

- Volmètre
- jeu complet de pinces
- grande cisaille
- jeu complet de tourne-vis
- fer à souder(jeu complet)
- lampe à souder
- perce clous(jeu complet)
- marteau (jeu complet)
- clefs anglaises(jeu complet)
- clefs françaises(jeu complet)
- jeu complet de talou à ferrières
- jeu complet tourne bis + lampe témoin

- I tourne vis spécial
- ferrière pour tuyau galvanisés
- Etain pour plomberie (trépied)
- I mètre
- porte lame pour scie à métaux
- jeu complet de line
- jeu complet rime ronde
- tire-fil pour installation électrique

MANOEUVRES.

- 20 houes
- 10 pioches
- 6 haches
- 15 machettes
- 2 brouettes
- tuyaux d'arrosage

MAGASIN

- Balances
- étagère + armoire
- fiches de stock.

B. Budget de l'I.N.R.S. à partir du 1 Janvier 1977.

- Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1977 pour l'I.N.R.S. s'élevaient à 16.606.229 francs et le conseil du Gouvernement n'a retenu que 16.000.000francs rwandais cfr. Decret loi N° II/77 du 24 mars 1977 portant fixation du budget ordinaire, du budget pour ordre et du budget de développement pour l'exercice 1977. Ainsi, faut-il libérer avant septembre prochain le montant dû par les Gouvernements rwandais et belge pour la contunuté des services.

-prévisions budgétaires présentées:

-Prévisions budgétaires présentées au Ministère de l'Education Nationale par le Directeur de l'I.N.R.S.

-Personnel d'administrationet recherche :

A- Administration	= 4.688.587, - Frs
B- Attachés aux services de recherche :	
1° - Recherche	= 3.067.098, -Frs
2° - Musée	= 1.150.928, -Frs
3° - Bibliothèque	= 330.000, -frs
4° - Publications	= 438.000, -frs
	<u>9.674.613, -frs</u>

- Fonctionnement :

A-Equipement : Fournitures et frais divers	= 4.081.616, -Frs
B-Recherche	= <u>2.850.000, -Frs</u>
TOTAL GENERAL	<u>6.931.616, -Frs</u>

- Selon l'esprit de la lettre n° 0716/SF/1671 du 20 mai 1976 du Ministère de l'Education Nationale adressée au Directeur de l'I.N.R.S. la répartition des crédits destinés au fonctionnement de cet Institut est comme suit:

A-Fonctionnement : 1° Salaires du personnel d'Administration	=4.600.000, -Frs
2° Equipement fournitures et frais divers afférents à l'administration	= <u>4.000.000, Frs</u>
	<u>8.600.000, -Frs</u>

B-Recherche et services auxiliares :

1° Salaires du personnel :

- Recherche	3.000.000
- Musée	1.000.000
- Bibliothèque	300.000
- Publications	400.000
	<u>4.700.000,-Frs</u>
2° Equipement fourniture et frais divers afférents à la recherche :	2. 700.000,-Frs
	<u>7.400.000,-Frs</u>
Total Général	= 16.000.000,-Frs contre 16.603.220,-Frs qui avaient été prévus.

Subvention Belge :

Selon la nouvelle convention Belgo-rwandaise la Belgique s'est assignée à financer les recherches no encore achevées et les programmes présentés par le Gouvernement rwandais.

C'est ainsi que la subvention belge pour l'exercice 1977 est de l'ordre de 2.700.000,-Frs . Belge .

La commission, en collaboration avec le Directeur de l'I.N.R.S. ont réparti ce budget comme suit :

I. Frais de Gestion :

A.- Dépenses locales :	- Personnel	: 800.000 F.B.
	- Achat d'un véhicule à usage adm.	: 350.000 F.B.
	- Réparations véhicules	: 100.000 F.B.
	- Entretien des bâtiments et du domaine	: 100.000 F.B.
	- Carburant	: 332.500 F.B.
	- Indemnité divers pour le personnel administratif	: 80.000 F.B.
	- Assurance, véhicules, police, incendie et exploitation	: 100.000 F.B.
		<u>1.862.500 F.B.</u>

B.- Commandes en Belgique :

500.000 F.B

Total = 2.362.500 F.B

II.-Frais de recherche :

1. Histoire :	- Personnel	: 66.000 F.B.
	- Fonctionnement	45.500 F.B.
2. Littérature :	- Personnel	: 66.000 F.B.
	- Fonctionnement	40.000 F.B.
3. Recherches KAGAME		: 120.000 F.B.
		<u>337.500 F.B.</u>

Total Général 2.700.000,-F.B.

4. -Subvention Rwandaise : 16.000.000,-Frs RW.

-Fonctionnement:	- Salaires du personnel d'Administration	: 4.600.000 FRW.
	- Equipement, fournitures et frais divers afférents à l'Administration	: 4.000.000 FRW.
		<u>8.600.000 FRW.</u>

-Recherche et service auxiliaires :

- Salaires du personnel :

- <u>Recherche</u> :	- Linguistique	:	506.000 Frw.
	- Histoire	:	488.000 "
	- BOTANIQUE	:	506.000 "
	- Littérature	:	488.000 "
	- Archéologie	:	506.000 "
	- Muséographie	:	506.000 "
		:	-----
			3.000.000FRW.-

- Services auxiliaires :

- Musée	:	1.000.000 FRW.
- Bibliothèque	:	300.000 "
- Publications	:	400.000 "

		1.700.000 FRW.

- Equipement, fournitures et frais divers afférents à la recherche

- Linguistique	:	100.000 FRW.
- Histoire	:	400.000 "
- Botanique	:	200.000 "
- Littérature	:	200.000 "
- Archéologie	:	100.000 "
- Musée	:	500.000 "
- Bibliothèque	:	400.000 "
- Publications	:	600.000 "
- Frais scientifiques	:	200.000 "
communs + subsides	:	-----
		2.700.000 Frw.

Observation: 1° jusqu'en date du 17 juin 1977 le Gouvernement belge n'avait pas encore transféré aucun montant sur la subvention. Seul le Gouvernement rwandais a déjà versé une tranche de 2.500.000,-Frs.

2° Etant donné que l'I.N.R.S. avait suspendu pratiquement la réalisation de ces programmes suite aux raisons d'ordre budgétaire et ce, depuis le 1er janvier 1977 ou plus exactement en octobre 1976, il est grand temps que les versements de Belgique et du Ministère de l'Education Nationale soient effectués pour la poursuite normale des travaux. Toute fois, l'année 1977 présentera sans doute un solde considérable au 31 décembre. A cet effet, sans pour autant réduire les crédits annuels de 1978, l'I.N.R.S devra déployer un effort particulier afin de réaliser dans les délais normaux les programmes prioritaires.

3° Est - ce que ce budget sera-t-il suffisant pour faire face aux programmes de recherche et le nouvel aspect juridique de l'Institut?

Nous ne le croyons pas vu les projets et besoins devant inciter l'Institut à s'intégrer efficacement dans le cadre national de développement.

Ainsi, un effort particulier devra être fourni par le Gouvernement rwandais en vue d'une subvention correspondante et réaliste.

VIII. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION.

A. Recherche:

- 1^o - Afin que la mission de l'INRS soit réalisée dans un esprit réellement national et objectif, il faudrait que les textes législatifs devant régir l'INRS sortent dans les meilleurs délais et tiennent compte des facteurs suivants:
- l'engagement des chercheurs nationaux,
 - l'orientation de la recherche pour éviter de doubles emplois,
 - le mode de publications des résultats de recherche qui doit suivre plutôt l'intérêt national que les avantages culturels et financier des instituts étrangers,
 - la mise sur pied d'un statut de chercheurs pour intéresser davantage la jeunesse à la recherche,
 - la collaboration plus étroite avec les autres institutions de recherche notamment l'UNR, IPN, ISAR et autres services s'intéressant à la recherche fondamentale et ou appliquée comme les Etablissements d'enseignements et les départements ministériels,
 - la diffusion des recherches et leurs résultats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays,
 - la création d'une bibliothèque riche, variée devant contenir des publications de tout genre susceptibles de susciter davantage la recherche scientifique, fondamentale et appliquée.
- 2^o - la collaboration avec les chercheurs étrangers devant suivre une certaine réglementation spécifiant les conditions requises pour mener des recherches dans le cadre de l'INRS par exemple, paiement d'un certain montant et le mode de publications à subordonner à une condition fixée à priori de commun accord avec la Direction de l'INRS,
- la commission paritaire devra être dynamique et conséquente sur la mission lui assignée afin de ne pas rester seulement sur les beaux mots contenus dans la convention belgo-rwandaise du 2 avril 1977.
- 3^o - Afin que la Recherche ait un impact réel sur le développement du Pays dans son ensemble, la recherche scientifique fondamentale ou appliquée n'atteindrait son efficacité que si le projet d'arrêté présidentiel portant création du Conseil National de la Recherche Scientifique et technique pour le Développement serait mis sur pied.
- En effet, la coordination de toutes les recherches éviterait les doubles emplois et permettrait une meilleure utilisation de l'équipement et des ressources nationales tant financières qu'humaines.
- Seul ce moyen favorisera la détermination des domaines prioritaires de la recherche fondamentale ou appliquée et leur répartition entre instituts de recherche ou chercheurs privés. Si non, l'UNR, l'ISAR, l'INRS ou autres chercheurs privés ou isolés s'entreprennent souvent des mêmes recherches dont les résultats sont publiés dans des différentes collections.
- Par les avis et recommandations, cette coordination veillerait de près à la promotion du goût de la recherche à la mise au point des études relatives à la politique scientifique du Pays et ou sanctionnant les travaux scientifiques.
- C'est dans ce cadre que l'INRS, dans un image nouveau trouverait sa meilleure place en tant que partie plus intéressée pour rayonner davantage et contribuer plus efficacement au développement national. Par les chercheurs compétents (nationaux), par les publications plus scientifiques, objectives et par une autonomie de gestion et de programmation des recherches, l'INRS accomplira la mission qu'elle aurait déjà accomplie depuis longtemps s'il n'était pas resté une branche du Musée Royal de l'Afrique Centrale dont la gestion et les programmes de recherche revêtaient plus une forme néo-colonialiste et un moyen d'exportation des richesses culturelles du Rwanda au bénéfice des Instituts étrangers.
- 4^o - Pour atteindre les objectifs cités ci-haut, le Gouvernement Rwandais devra déployer un effort spécial pour équiper les laboratoires, aggrandir les locaux et favoriser tout ce qui peut influencer sur une meilleure qualité des publications et leur impact sur les populations au sein et au service desquelles la recherche est menée.

50- Il est grand temps que la Direction Générale de la Culture et des Beaux Arts assume ses responsabilités d'une façon concrète. Elle doit suggérer, collaborer et s'intéresser davantage aux institutions de recherche au lieu de rester un service qu'on a tendance de considérer moins important ou sous-employé. Elle devra favoriser et susciter davantage l'ouverture des recherches de l'INRS vers le monde intérieur et extérieur dans ce contexte. Bref, l'action de l'INRS et ses résultats scientifiques seraient incontestablement rentables en contribuant aux réalisations socio-économiques et à l'élévation au niveau culturel et technologique de la population.

B. Aspect administratif.

- Comme il a été suggéré ci-haut, la loi sur l'INRS encore sous forme de projet, devrait sortir dans les plus brefs délais afin d'avoir une base juridique sur laquelle l'INRS devra fonctionner dans un esprit nouveau.
- Les organes d'administration prévus dans ce projet ainsi que la Commission paritaire prévue dans la convention belgo-rwandaise signée le 2 avril 1977 devront démarrer d'une situation claire et devront axer principalement leur effort sur la restructuration des services de l'INRS, l'orientation des programmes, le recrutement du personnel qualifié et la mise sur pied d'un organigramme réaliste tenant à la fois aux besoins des services et à la souplesse de la filière administrative ainsi qu'aux possibilités budgétaires.
- Dans l'immédiat, la structuration des services de l'INRS et le recrutement du nouveau personnel surtout scientifique doivent attirer l'attention particulière des autorités compétentes. Bien entendu on devra se conformer aux instructions en vigueur surtout la représentativité régionale et ethnique.
- Comme il est prévu dans le projet de loi devant régir l'INRS, le Conseil d'Administration disposera des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet de l'INRS et le Directeur chargé de la gestion journalière de l'Institut est responsable devant ce Conseil.
A cet effet, la Commission estime que pour éviter le cumul des fonctions du Directeur de l'Institut le Conseil d'Administration devra tenir compte de l'importance des points suivants:
 - l'administration financière,
 - l'administration du personnel,
 - le conseil de recherche.

C'est dans ce cadre que la Commission a estimé de soumettre son projet d'organigramme ci-après:

.../...

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMISSAIRE
DU
GOUVERNEMENT

COMMISSAIRE
AUX
COMPTES

DIRECTION

ADMINISTRATION TRÉSORERIE

CONSEIL DE LA RECHERCHE

SERVICES
FINANCIERS

SECRETARIAT

SERVICES
ADMINISTRATIFS

COMPTABILITÉ
INTÉRIEURE

PERSONNEL

DÉPARTEMENT DE
LA RECHERCHE

SECRETARIAT

SERVICES
AUXILIAIRES

SCIENCES DE
L'HOMME

SCIENCES DE
LA NATURE

BIBLIOTHÈQUE
ARCHIVES

MUSÉE

PUBLICATIONS

MENUISERIE
GARAGE
BÂTIMENTS

SCIENTIFIQUES
ADMINISTRATIVES
TECHNIQUES
MÉTIER & SERVICE

PERSONNEL
RÉGULIER
PERSONNEL
SUBSIDIAIRE
COLLABORATEURS

STATIQUE

DYNAMIQUE

- La Commission estime par ailleurs que la Commission paritaire prévue à l'article 11 de la Convention belgo-rwandaise du 2 avril 1977 sera composée par les membres dont la plupart feront également partie du Conseil d'Administration prévu dans le projet de loi devant régir l'INRS. Cette situation évitera des doubles emplois éventuels.
- Le projet de loi devant régir l'INRS place celui-ci parmi les Etablissements publics d'où les grandes lignes relatives au personnel se conformeront à l'Arrêté Présidentiel régissant les Etablissements Publics. A toutes fins utiles, il incombera aux services compétents de concilier le statut des chercheurs rwandais des diverses institutions nationales notamment l'ISAR, l'UNR, l'IPN. C'est ainsi qu'il faudra tenir compte des éléments contenus dans le projet de statut du personnel de l'UNR déjà soumis au Conseil Universitaire.
- Il importe également de souligner qu'une définition plus claire est à donner à la convention belgo-rwandaise du 2 avril 1977 et à la situation juridique des chercheurs associés, des chercheurs belges en mission à l'INRS et celle des collaborateurs scientifiques des Universités et Instituts Etrangers en mission au Rwanda par le biais de l'INRS.
- Il faudra revoir spécialement le point relatif à l'envoi en Belgique des données scientifiques et le mode de leurs publications.

C. Aspect financier.

- L'article 2 de la Convention belgo-rwandaise du 2 avril 1977 stipule en son paragraphe 2 qui suit:
"Le Directeur de l'INRS communique aux autorités belges compétentes au début de l'année comptable, la répartition des dépenses qu'il imputera à la subvention belge et justifiera trimestriellement l'emploi des crédits reçus par les pièces comptables appropriées à transmettre aux mêmes autorités".
A cet effet, la Commission estime que les mêmes renseignements doivent être communiqués au Ministère de l'Education Nationale aussi bien sur la gestion de la subvention belge que sur la gestion de la subvention rwandaise et des recettes propres de l'Institut.
- Les subventions belge et rwandaise sont à verser dans les plus brefs délais.
- La Commission a recommandé à la Direction de tenir 3 livres-Journal (Recettes et Dépenses) pour faciliter le contrôle, l'examen du mouvement des fonds et les observations éventuelles portant sur la gestion des biens de l'INRS:
 - Livre journal de la Subvention belge,
 - Livre journal de la Subvention rwandaise,
 - Livre journal du Patrimoine.
- Comme pour toute gestion saine, dès la restructuration des services, le Directeur de l'INRS devra signer conjointement avec le chef des services administratifs et financiers tous les documents financiers.
- Les prévisions budgétaires doivent être étudiées sérieusement en se référant aux programmes envisagés quant au gouvernement rwandais, il serait opportun d'accorder des crédits suffisants afin que la mission confiée à l'INRS soit réalisée.
- Il faudra revoir les modalités relatives aux versements de la subvention belge.
- La Commission estime également qu'un contrôle financier sera régulièrement effectué pour se rassurer de la bonne gestion des biens mis à la disposition de l'INRS.

D. Aspect matériel.

- La Commission espère que l'INRS disposera chaque fois le matériel de base et approprié aux travaux qu'il doit effectuer car l'équipement actuel est à la fois usagé et insuffisant.
- En ce qui concerne les locaux, il incombe au gouvernement rwandais de trouver des possibilités budgétaires soit sur le budget ordinaire ou le budget de développement pour effectuer de nombreuses réparations nécessaires aux locaux de l'INRS dont la plupart datent de longtemps.
- Sans tarder, il faut construire absolument un nouveau local devant servir de bureaux pour les nouveaux chercheurs et le nouveau personnel administratif. On mesure en place compte tenu de la restructuration des services et le souci d'étoffer le personnel suivant les prévisions.

- La Commission insiste sur un nouveau local devant servir de bibliothèque. L'actuelle est dans des conditions déplorablement indignes à un Institut de Recherches. On a vraiment mille peines pour retrouver un ouvrage parmi les livres et revues si riches et variés.
- En ce qui concerne les moyens de déplacements, l'INRS doit disposer des véhicules en nombre suffisant afin d'assurer continuellement la bonne marche des services administratifs et de recherches qui s'effectuent souvent hors de Butare. Par ailleurs, les disciplines si différentes ne favorisent pas la combinaison des missions des chercheurs. A cet effet, il faut la mise en vente des véhicules usagers afin d'acquérir d'autres en petit nombre, en bon état.
- La Commission recommande l'examen du dossier relatif à la construction du Musée par le gouvernement belge; si non les conditions actuelles dans lesquelles fonctionnent le Musée de l'INRS laissent à désirer eu égard à l'importance des objets qu'il devrait contenir.

E. Recommandations spéciales.

Dans le respect des principes administratifs, la Commission recommande un protocole de remise et reprise entre les Gouvernements belge et rwandais et ce, dans les plus brefs délais, condition essentielle à la fois pour la clôture de la situation en rapport avec la convention du 30 avril 1964 et pour la mise en application de la nouvelle convention belgo-rwandaise du 2 avril 1977 ainsi que les nouvelles dispositions du Gouvernement Rwandais concernant l'INRS.

A cet effet, il s'avère urgent de procéder comme suit :

- 1^o Le Gouvernement belge doit arrêter l'actif et le passif des crédits qui ont été gérés directement à Tervuren et ce, en présence des représentants du Gouvernement rwandais. A cette même occasion, les représentants du Gouvernement rwandais recevront les détails et les explications sur tous les points non clairs surtout d'ordre financier tel qu'il a été souligné dans le présent rapport. La Commission insiste particulièrement sur la clôture des comptes de l'INRS à la Belgo-laise, à la Banque Lambert du compte patrimoine et spécial. Il en est de même en ce qui concerne les crédits votés par le Parlement belge, les crédits transférés à Butare, Les dépenses effectuées pour le compte de l'INRS soit pour fournitures divers, soit pour publications.
Ainsi les autorités compétentes devraient organiser une mission comprenant outre le Directeur de l'INRS, trois ou quatre autres membres pour étudier cette situation sur base de laquelle on doit démarrer.
- 2^o La deuxième phase de l'opération consiste à la création d'une commission comprenant les autorités belges, la présence de Monsieur d'Hertefeldt est essentielle et les représentants des services intéressés devant examiner à Butare même, la situation matérielle, administrative et financière que le Gouvernement belge remet au Gouvernement rwandais. La Commission émettra les avis et observations jugés nécessaires à la bonne marche de l'INRS dans l'optique d'un Institut à rénover.
- 3^o Les rapports relatifs aux points précédents constitueront le document de remise et reprise officielle entre les deux Gouvernements et sera une base sur laquelle d'autres négociations éventuelles pourraient être faites en complément de la convention du 2 avril 1977.
- 4^o Un Arrêté Présidentiel portant création de l'INRS **est** absolument indispensable aux services intéressés afin de sortir de cette situation encore si vague au point de vue juridique et administratif.
La Commission insiste sur l'importance et l'urgence que requiert cette recommandation spéciale.

Kigali, le 30 juin 1977.

Représentants du Ministère de
l'Education Nationale,

1. MUSONERA Denys.

2. MANIRAGABA-BALIBUTSA.

Représentant du Ministère
du Plan,

GATORANO Faustin.

Kigali, le 28 AVRIL 77

N° 07.09/SF/I442

Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale
KIGALI.-

Objet : Rapport

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le rapport de Mission effectuée à l'Institut National de Recherche Scientifique de Butare.

Les observations et les propositions personnelles contenues dans le présent rapport requièrent vos instructions afin qu'avant d'engager les fonds publics, la situation de l'INRS soit clairement définie.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Sé/ MUSONERA Denys,
Chef de Bureau du Contrôle
Financier
à l'Education Nationale.

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Général
de la Culture et Beaux-Arts
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur des Services
Financiers de l'Enseignement
KIGALI.-